



HAL
open science

3-5 place du Mazel à Mende (48) : diagnostic archéologique de deux maisons du centre ville ancien

Odile MaufRAS, Frédéric Chandevau

► To cite this version:

Odile MaufRAS, Frédéric Chandevau. 3-5 place du Mazel à Mende (48) : diagnostic archéologique de deux maisons du centre ville ancien. INRAP. 2022. hal-03894746

HAL Id: hal-03894746

<https://hal.science/hal-03894746v1>

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mende (48) – 3-5 place du Mazel

Chronologie

Bas Moyen Âge

Sujets et thèmes

Habitat rural,
architecture

Mobilier

Néant

Préalablement au projet de leur réhabilitation, les maisons situées 3 et 5 place du Mazel à Mende ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique sur le bâti. Celui-ci confirme l'ancienneté des deux bâtisses qui, d'après le style de leurs baies en façade principale, remontent à la Renaissance (fin du xv^e ou première moitié du xvi^e siècle). L'enquête a montré que le gros œuvre remontait largement à cette période dans les deux maisons.

Celle située au numéro 3 a été bâtie en premier et a peu évolué. Tardivement, au xix^e siècle peut-être, ses circulations verticales sont modifiées. L'escalier d'accès à la cave en fond de parcelle est remplacé par un accès depuis la rue, et l'escalier en vis qui desservait les étages est abattu et remplacé par un escalier en bois.

La maison du 5 place du Mazel est construite peu après sa voisine du 3, dans le même style. Elle occupe une dent creuse, jardin ou cour, et se trouve intercalée entre les maisons du 3 et du 7 auxquelles elle s'adosse. L'immeuble du 5 se développe sur 3 niveaux et accueille dans sa courette un four à pain accessible depuis la boutique au rez-de-chaussée de la maison, une boulangerie donc. Au xix^e siècle, la façade est largement refaite au rez-de-chaussée, les planchers sont modifiés et l'escalier refait. Il dessert dorénavant des appartements indépendants. C'est peut-être à cette période, sinon à une date indéterminée entre le xvi^e et le xix^e siècle que la maison est agrandie au sud sur le four et la cour qui disparaît, et que le corps de logis initial est rehaussé d'un étage. Les combles qui occupaient le second sont dorénavant au troisième.

Code Inrap	D141332
Numéro de l'opération	1112324
Numéro de l'arrêté de prescription	76-2021-1242
Code INSEE	48095

Occitanie, Lozère, Mende

3 place du Mazel

par
Odile Maufras et Frédéric Chandevau



Occitanie, Lozère, Mende

3 place du Mazel

Code INSEE
48095

Arrêté de prescription
76-2021-1-1242

Opération archéologique
1112324

Code Inrap
D141332

par

Odile Maufra
Frédéric Chandevau

Inrap Midi-Méditerranée

561 rue Étienne-Lenoir, Km Delta, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07, midimed@inrap.fr

juillet 2022

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui comporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs
8	Liste des intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
10	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
18	Arrêté de désignation
19	Projet scientifique d'intervention

II. Résultats

25	1. Introduction
25	1.1. Circonstances de l'opération
25	1.2. État des connaissances avant l'intervention
27	1.3. Méthodologie
28	1.4. Résultats
31	2. Localisation dans le bourg médiéval
33	3. Maison 3 place du Mazel
33	3.1. Situation générale
33	3.2. Maison de ville du XV ^e ou du XVI ^e siècle
37	3.3. Indices de datation
38	3.4. Réfections tardives
41	4. Maison 5 place du Mazel
41	4.1. Situation générale
41	4.2. Fin d'une dent creuse du XV ^e ou du XVI ^e siècle
43	4.3. Formes et fonction de la maison initiale
44	4.3.1. Volume et façades
45	4.3.2. Distribution et circulations
45	4.3.3. Boulangerie et logis
47	4.4. Datation
48	4.5. Transformations d'époque contemporaine
48	4.5.1. Division parcellaire
48	4.5.2. Réfections septentrionales
51	4.5.3. Datation
53	Conclusion
55	Bibliographie
56	Liste des figures

III. Inventaires techniques

61	1. Inventaire des vestiges archéologiques immobiliers
82	2. Inventaire des prélèvements
84	3. Inventaire des photographies
101	4. Inventaire des documents de terrain
103	5. Inventaire des documents remis au SRA



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Occitanie

Département
Lozère

Commune
Mende

Adresse ou lieu-dit
3-5 place du Mazel

Codes

Code INSEE
48095

Numéro d'opération archéologique
1112324

Code opération Inrap
D141332

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (EPSG 2154)

x : 739 662.79
y : 6 380 082.68
z : 728 m NGF (rez-de-chaussée)

Références cadastrales

Commune
Mende

Année
2021

Section(s)
AS

Parcelle(s)
521, 522

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Sans objet

Propriétaire du terrain

Aderito PEIXOTO
11 rue Volterra
48 000 Mende

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
76-2021-1242 du 5 novembre
2021

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
76-2022- 0487 du 27 avril 2022

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Aderito PEIXOTO
11 rue Volterra
48 000 Mende

Nature de l'aménagement

Restauration et réhabilitation de deux maisons de ville mitoyennes

Opérateur d'archéologie

Inrap Midi-Méditerranée

Responsable scientifique de l'opération

Odile Mauftras, Inrap

Dates d'intervention

Préparation

Fouille
Entre le 9 et le 20 mai 2022
(10 jours/homme)

Post-fouille
Entre le 13 et le 24 juin 2022
(1 personne par intermittence, soit 8 jours/homme)

Données quantitatives de l'opération

Surface prescrite
89 m² (surface au sol)

Surface ouverte
89 m² au sol (5 niveaux : cave, rez-de-chaussée, 3 étages)

% de la surface sondée
Sans objet

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Centre de recherche archéologique
Inrap
561 rue Étienne-Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Centre d'étude et de conservation
396, avenue Joliot-Curie
30900 Nîmes

Base de données Sylat (terminal 5)

Serveur Humanum de l'Université de Montpellier - Module de consultation :

<http://syslat.on-rev.com/SQL/menuSQL.html>

Code de site : 48MD3PMA01

Mot de passe de consultation : PMA

Mots-clefs

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale**
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle
 - Première Guerre mondiale
 - Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Sol
- Habitat urbain
- Architecture

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Lapidaire...

Études annexes

- Géomorphologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Xylogie
- Sédimentologie
- Parasitologie

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA Occitanie	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA Occitanie	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Denis Guilbeau, SRA Occitanie	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Breuil, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Philippe Cayn, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA Occitanie	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA Occitanie	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Denis Guilbeau, SRA Occitanie	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Catherine Utrera, Inrap	Directrice interrégionale Midi-Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Yves Breuil, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Philippe Cayn, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants techniques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Boudry, Inrap	Assistant technique	Logistique du chantier
Jean-Pierre Simonnet, Inrap	Conseiller Sécurité et Prévention	Sécurité et Prévention
Christelle Gaudalet, Inrap	Gestionnaire du mobilier	Gestion du mobilier
Anne Guardiola, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	DICT et logistique du chantier
Hervé Rodéano, Inrap	Assistant-gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherche hors classe	Spécialiste en dendrochronologie
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable d'opération
Frédéric Chandevau, Inrap	Archéologue, assistant d'étude	Étude de bâti

Équipe de post-fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction du rapport, infographie
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherche hors classe	Étude dendrochronologique
Véronique Lelièvre, Inrap	Infographe	Mise en page et lecture-correction du rapport

Notice scientifique

Préalablement au projet de leur réhabilitation, les maisons situées 3 et 5 place du Mazel à Mende ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique sur le bâti. Celui-ci confirme l'ancienneté des deux bâtisses qui, d'après le style de leurs baies en façade principale, remontent à la Renaissance (fin du xv^e ou première moitié du xvi^e siècle). L'enquête a montré que le gros œuvre remontait largement à cette période dans les deux maisons.

Celle située au numéro 3 a été bâtie en premier et a peu évolué. Tardivement, au xix^e siècle peut-être, ses circulations verticales sont modifiées. L'escalier d'accès à la cave en fond de parcelle est remplacé par un accès depuis la rue, et l'escalier en vis qui desservait les étages est abattu et remplacé par un escalier en bois.

La maison du 5 place du Mazel est construite peu après sa voisine du 3, dans le même style. Elle occupe une dent creuse, jardin ou cour, et se trouve intercalée entre les maisons du 3 et du 7 auxquelles elle s'adosse. L'immeuble du 5 se développe sur 3 niveaux et accueille dans sa courette un four à pain accessible depuis la boutique au rez-de-chaussée de la maison, une boulangerie donc. Au xix^e siècle, la façade est largement refaite au rez-de-chaussée, les planchers sont modifiés et l'escalier refait. Il dessert dorénavant des appartements indépendants. C'est peut-être à cette période, sinon à une date indéterminée entre le xvi^e et le xix^e siècle que la maison est agrandie au sud sur le four et la cour qui disparaît, et que le corps de logis initial est rehaussé d'un étage. Les combles qui occupaient le second sont dorénavant au troisième.

État du site

Immeubles rendus en l'état, avec quelques sondages réalisés dans les enduits.

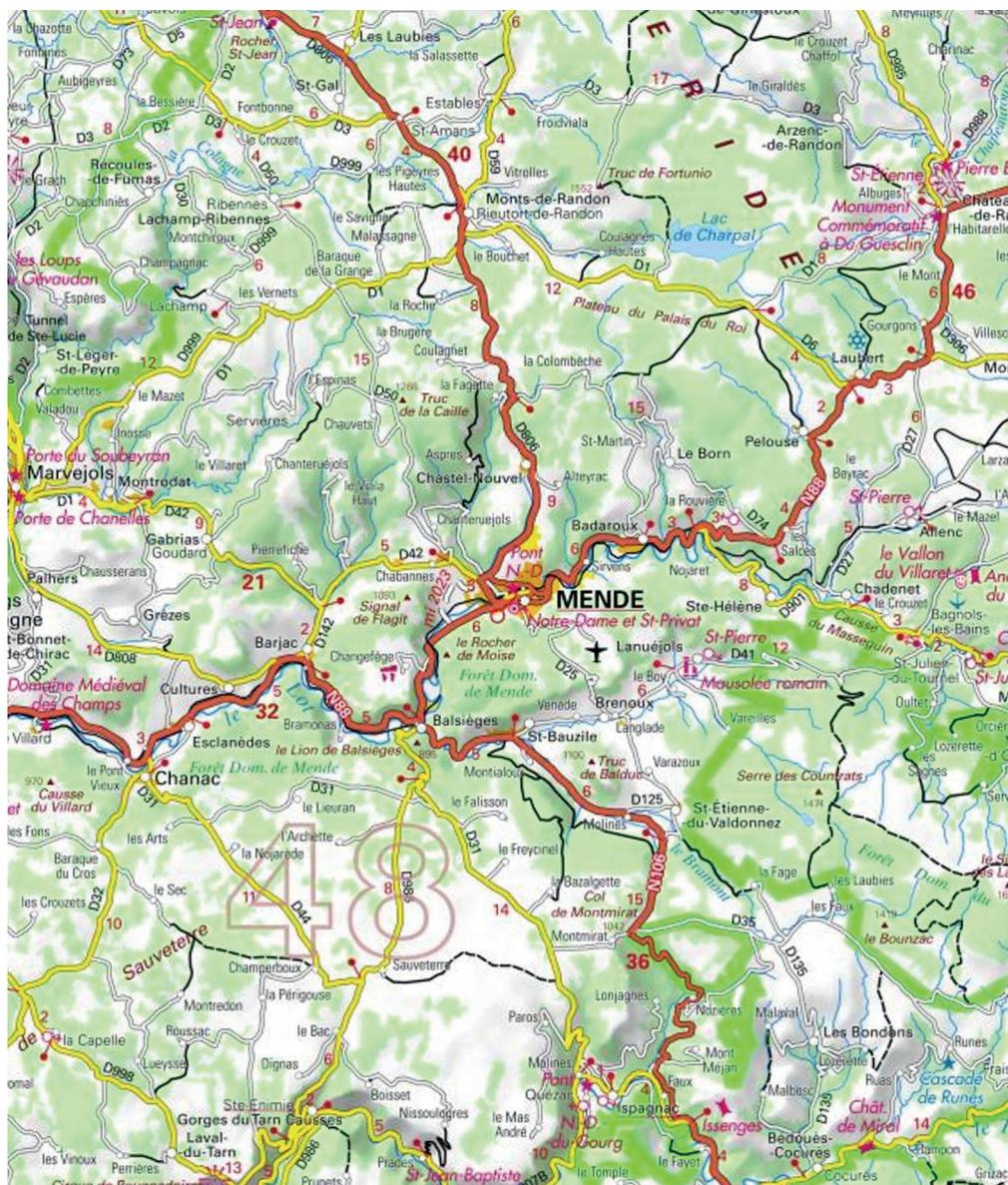
Localisation de l'opération

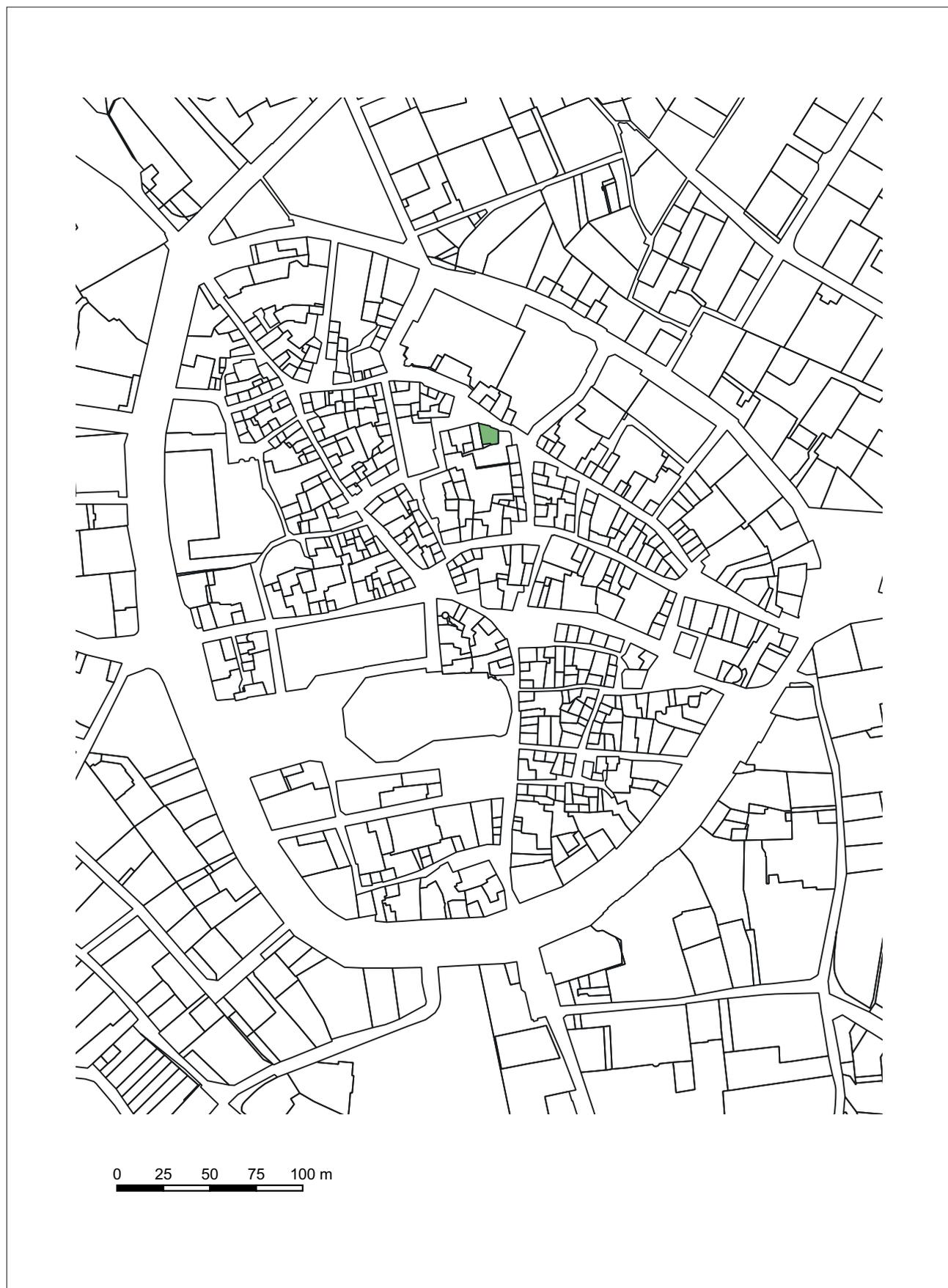
Occitanie, Lozère, Mende
Section AS, parcelles 521 et 522

x : 739 662.79

y : 6 380 082.68

z : 728 m NGF (rez-de-chaussée)F





Arrêté de prescription



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Courrier arrivé

09 NOV. 2021

Inrap Midi-Pyrénées

**Direction régionale
des affaires culturelles**

D141332

Arrêté n° 76-2021-1242 du 5/11/2021

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 mars 2021 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC04809521M0056, permis de construire, déposé par Monsieur Aderito PEIXOTO pour le projet « 3 place du Mazel » localisé à MENDE, transmis par la Mairie de Mende, reçu en Préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 octobre 2021 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : le projet de restauration des deux maisons d'origine médiévale en altérera profondément la structure ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 3 place du Mazel », sis en :

RÉGION : OCCITANIE

• DÉPARTEMENT : LOZÈRE

COMMUNE : MENDE

Cadastre : Année : 2021, Préfixe : 000, Section : AS, Parcelles : 521, 522

Réalisé par : Monsieur Aderito PEIXOTO

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 89 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

L'opération de diagnostic archéologique permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques (éléments bâtis anciens). Le cas échéant, elle devra rendre compte de leur nature, de leur nombre, de leur étendue, de leur chronologie et de leur degré de conservation.

Elle permettra ainsi d'évaluer l'impact du projet d'aménagement sur les vestiges éventuellement en place, afin de réunir les arguments justifiant une opération de fouille préventive.

Contexte archéologique :

L'emprise du projet se situe dans le cœur médiéval de la ville de Mende, dans l'îlot urbain Ignon Fabre dont plusieurs immeubles ont déjà fait l'objet d'études du bâti. Les deux maisons concernées par le projet présentent une structure générale témoignant de leurs origines médiévales. La façade d'une des maisons est en léger encorbellement. Les deux maisons présentent des caves voûtées, une d'entre elles conserve un four en rez-de-chaussée. Les autres éléments structurels et les éventuels éléments de décors conservés dans ces deux maisons ne sont pas documentés, mais il apparaît clairement à la lecture des plans que des éléments structurels (baies, dispositions intérieures) ont été profondément modifiés au cours du temps, durant l'époque moderne et contemporaine.

Article 5 - Principes méthodologiques

Le Service Régional de l'Archéologie devra être tenu au courant du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives. L'abandon de certains secteurs en raison de contraintes trop fortes (accès impossible, etc.) devra obligatoirement faire l'objet d'une concertation entre le responsable scientifique de l'opération de diagnostic et l'agent du Service Régional de l'Archéologie en charge du dossier, avant d'être entériné par le Conservateur régional de l'archéologie.

L'étude des bâtiments en élévation aura pour objectif de caractériser dans leurs grandes lignes les différentes phases de construction et de modification et d'identifier les principaux éléments architecturaux et/ou de décor d'intérêt patrimonial. Cette analyse concerne l'ensemble des étages et les caves. À cette fin, des relevés et des plans seront réalisés. La perception des différents éléments architecturaux nécessitera si besoin est le décroûtage partiel des murs et des façades. Des sondages dans les niveaux de sol peuvent également être réalisés. Des prélèvements de mortiers et/ou d'éléments architecturaux en bois sont envisageables pour préciser la datation (C14, dendrochronologie) et analyser les techniques de construction. Il conviendra d'être attentif à la présence éventuelle de décors peints.

Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres anciens notamment).

Afin de permettre une meilleure coordination entre aménageur, opérateur, et services de l'État, des plans topographiques, avec indication des sondages et des structures archéologiques, seront fournis sous forme numérique et géo-référencés, dès la fin de la phase de terrain de l'opération de diagnostic.

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : *expérience dans les études de bâti*.

Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Mende, à Monsieur Aderito PEIXOTO et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Montpellier, le 5 novembre 2021

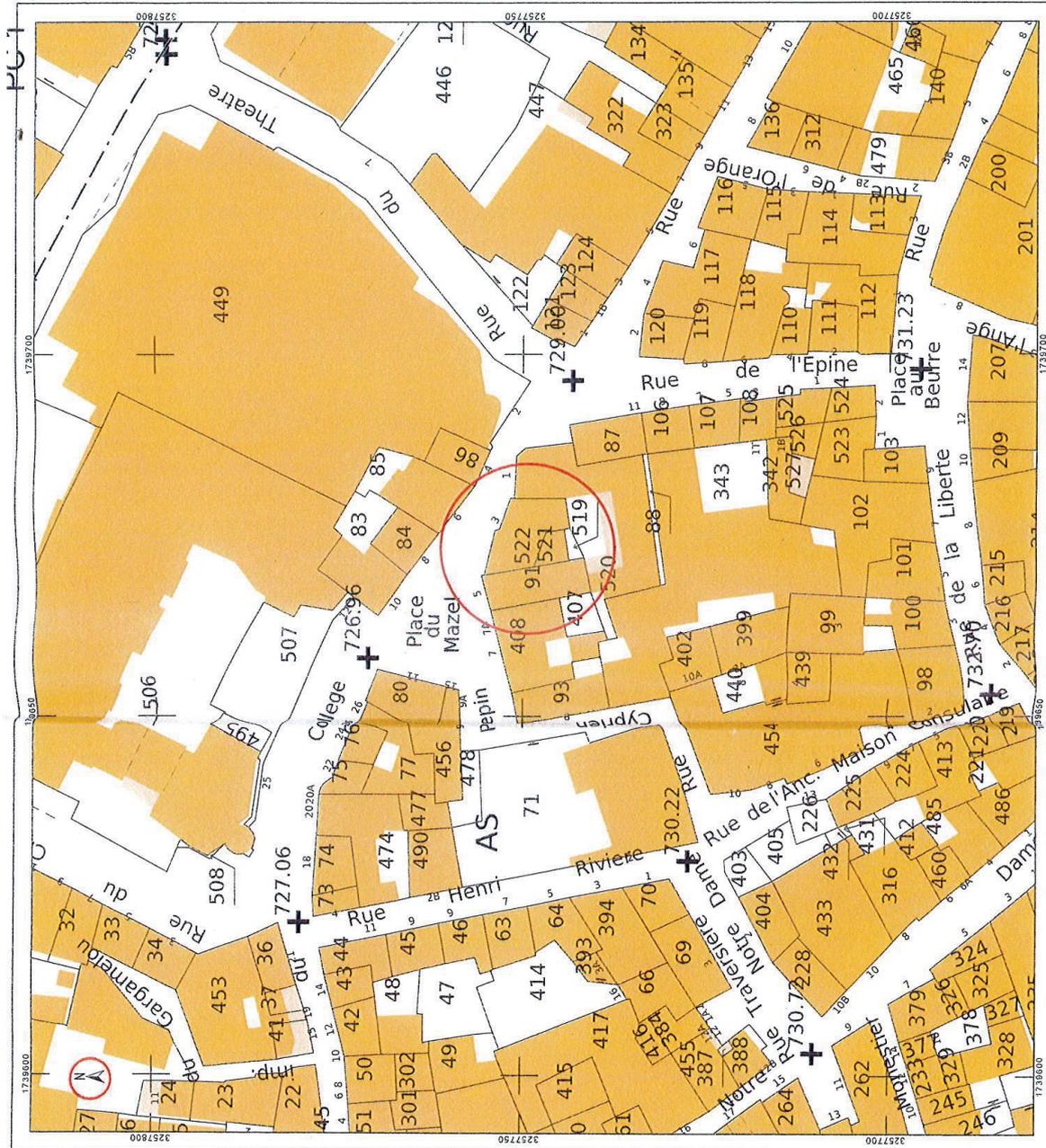
Pour le Directeur régional des affaires culturelles



Bruno MIKOL

Le Directeur Adjoint





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE SITUATION
ECH 1/500
COMMUNE DE MENDE
SECTION AS
PARCELLES 522 - 521 rdc
Propriété de M. et Mme
PEIXOTO

Département :
LOZERE
 Commune :
MENDE

Section : AS
 Feuille : 000 AS 01
 Echelle d'origine : 1/500
 Echelle d'édition : 1/500
 Date d'édition : 19/09/2021
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
 MENDE
 Cité Administrative 9, Rue des Carmes 48008
 48008 MENDE-CéDEX.
 tél. 04 66 65 77 91 - fax
 cadf.mende@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
 publics

Arrêté de désignation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision n° 76-2022-0487 du 27/04/2022

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 522-1 et R. 522-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 novembre 2021 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté n° 76-2021-1242 du 5 novembre 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate à MENDE (LOZÈRE) 3 place du Mazel ;

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par l'INRAP – Direction interrégionale Midi-Méditerranée, reçu le 25 avril 2022, approuvé le 25 avril 2022 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par l'INRAP – Direction interrégionale Midi-Méditerranée ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction

ARRÊTE

Article 1 - Madame Odile MAUFRAS est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 5 novembre 2021 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : **1112324**

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Aderito PEIXOTO, à Madame Odile MAUFRAS et à l'INRAP – Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 27 avril 2022

Pour le Préfet de Région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTROYA

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D141332

MENDE (48) 3 PLACE DU MAZEL

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Occitanie	Département	Lozère
Commune	Mende		
Lieu-dit	3 PLACE DU MAZEL		
Cadastre	Mende : AS 521, 522		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	76-2021-1242	09-11-2021	89 m ²	09/11/2021	25-04-2022

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	En élévation
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

L'emprise du projet occupe deux parcelles, sises au 3 et 5, place du Mazel, dans le coeur médiéval de Mende, au sein de l'îlot urbain Ignon Fabre dont plusieurs immeubles ont fait l'objet d'études du bâti. Les deux maisons concernées par le projet présentent une structure générale témoignant de leurs possibles origines médiévales. La façade de l'une des maisons est en léger encorbellement. Les deux maisons présentent des caves voûtées. L'une d'entre elles conserve un four en rez-de-chaussée. Les autres éléments structurels et éventuels éléments de décor ne sont pas documentés, mais il apparaît clairement à la lecture des plans que les éléments structurels (baies, cloisons) ont été profondément modifiés durant les époques moderne et contemporaine.

Objectifs

L'opération de diagnostic archéologique permettra de vérifier la présence de vestiges bâtis anciens. Le cas échéant, elle rendra compte de leur nature, nombre, étendue, chronologie et degré de conservation.

Elle permettra d'évaluer l'impact du projet d'aménagement sur les vestiges éventuellement en place afin de réunir les arguments justifiant d'une opération de fouille préventive (étude complète du bâtiment).

- **Profil du responsable d'opération :**

Expérience importante dans la pratique des études de bâti

Spécialité : Médiéval

3.- Contraintes techniques

Réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant toute sa durée

L'aménageur se charge des préalables permettant l'accessibilité totale sur les parcelles:

- mise à disposition du plan (support papier et informatique),
- neutralisation ou piquetage des éventuels réseaux,
- nettoyage et évacuation de tout obstacle qui pourrait gêner la conduite du diagnostic.

L'aménageur s'engage à ce que les voies d'accès soient librement utilisables par l'établissement public, notamment en ce qui concerne l'obtention, auprès des propriétaires, de toutes les autorisations de passage nécessaires pour les personnels de l'Inrap.

La visite préalable réalisée le 31 mars 2022 a permis les constats suivants :

- le bâtiment sis au 3 place du Mazel est dans un état de grande insalubrité/dangerosité : toit ouvert, en partie effondré ; planchers ouverts en de nombreux endroits et supportant des poids importants de gravats. Le risque d'effondrement est très important et interdit radicalement toute étude/observation préalable.
- La cave du 3 place du Mazel est accessible par une autre entrée (entrée basse donnant sur la rue). Sous réserve de porter les EPI adéquats, des observations visuelles pourraient y être conduites portant sur la façade initiale et la présence de cave sous la rue, comme déjà attesté à Mende. Aucun travaux portant sur l'édifice ne doit être mis en oeuvre. Seules des prises de données (notes, photos) peuvent être réalisées, sous réserve et dans le strict respect des conditions de sécurité et du PPSPS réalisé en amont de l'intervention.
- au 5 place du Mazel, le bâti est dans un état de conservation permettant de réaliser le diagnostic archéologique (observations ancienne façade, baies, four au rdc, articulation 1er et 2nd étage, arrière du bâtiment,...)

4.- Méthodes et techniques envisagées

L'opération concernera l'étude dans les grandes lignes des différentes phases de construction et l'identification des éléments d'intérêt patrimonial. Cette analyse concernera les caves et les étages. Des prélèvements de mortier ou d'éléments architecturaux en bois pourront être réalisés si nécessaire. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et seront replacés sur le plan général.

- enregistrement archéologique et photographique selon normes habituelles ;

Le responsable de l'opération assurera le suivi permanent de l'étude de bâti.

L'équipe sera constituée de 2 personnes au moins durant toute l'intervention de terrain.

En cas de découvertes significatives, le responsable d'opération se rapprochera immédiatement du Service régional de l'Archéologie pour définir les procédures à mettre en place.

Le site sera replacé dans son texte topographique, géographique, historique et archéologique.

L'abandon d'éventuels secteurs en raison de contraintes trop fortes sera décidé en concertation avec l'agent prescripteur du Service régional de l'Archéologie

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

	Préparation		Terrain		Etude		Opération	
Responsable Opération	1	J	10	J	10	J	21	J
Spécialiste		J		J	1	J	1	J
Technicien		J	10	J		J	10	J
Technicien Spécialisé		J		J	2	J	2	J
Topographe		J	1	J	1	J	2	J
Totaux	1	J	21	J	14	J	36	J

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	Terrain	10 jours	Etude	10 jours
Remise rapport	8 semaines après la fin de la phase terrain				

Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

BREUIL, Jean-Yves

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

Le projet de réhabilitation des maisons mitoyennes des 3 et 5 place du Mazel à Mende, conduit par leurs propriétaires M. et Mme Peixoto, est susceptible de modifier des éléments anciens du bâti. Ces maisons sont inventoriées comme remarquables dans la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP ; Cahiers du patrimoine Lozérien 2021, 5). Il s'agit de deux maisons ordinaires d'habitation urbaine, dotées de caves, d'une boutique pour l'une, de logis dans les étages et de combles. L'une d'entre elles conserve, en façade principale, une baie mutilée mais suffisamment conservée pour révéler un style gothique tardif comme on le rencontre en France méridionale à la fin du xv^e siècle et surtout dans la première moitié du xvi^e. C'est ce qui a conduit le Service régional de l'archéologie d'Occitanie à prescrire un diagnostic archéologique dont l'objectif principal était la reconnaissance des éléments anciens composant les deux maisons, leur localisation et la mesure de leur état de conservation.

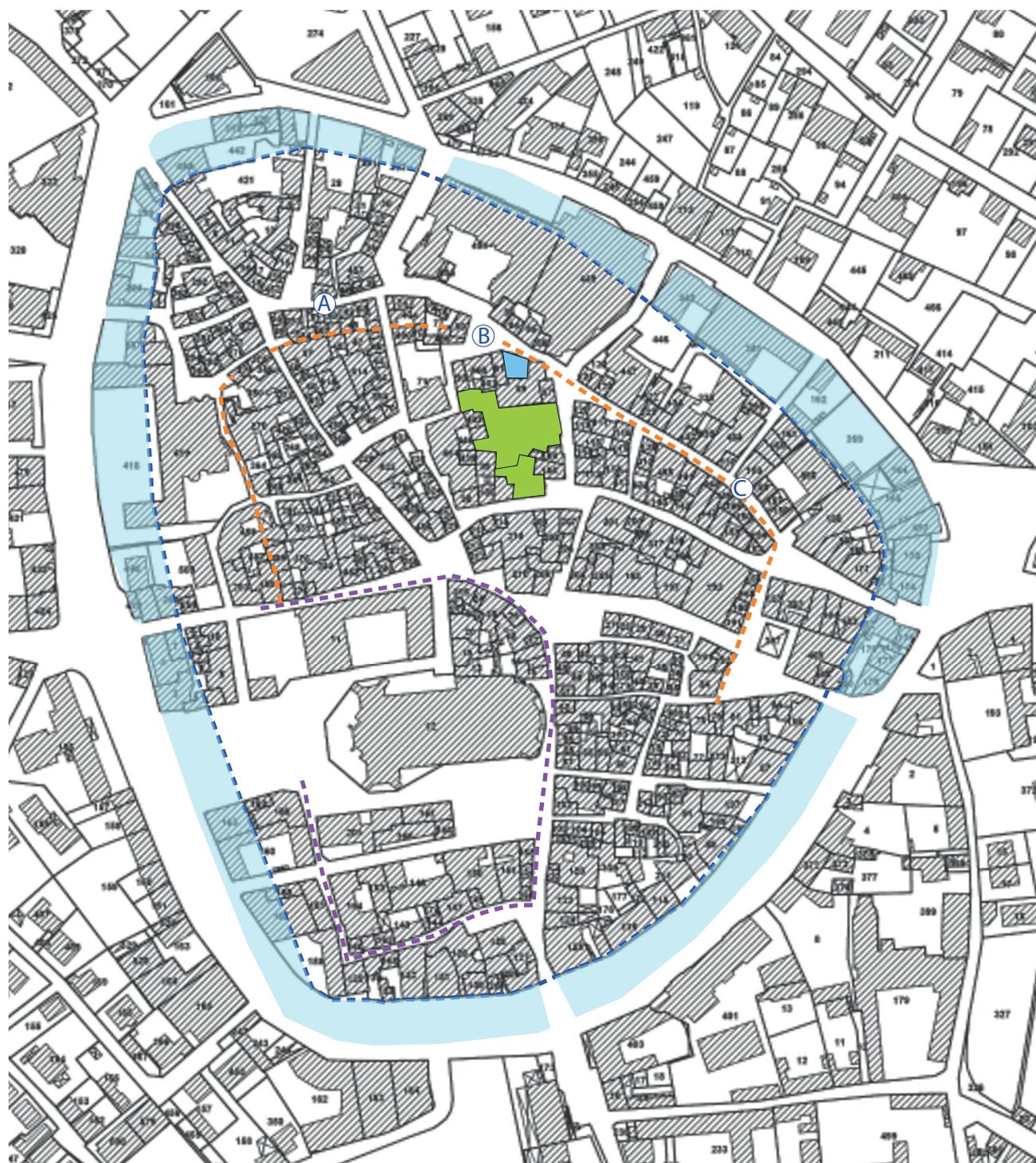
1.2. État des connaissances avant l'intervention

Les deux maisons se situent au nord et en bordure d'un îlot, lui-même au cœur du centre médiéval de Mende (fig. 1).

Cet îlot est bien documenté. Tout son espace central est occupé par le musée du Gévaudan qui couvre un ensemble de grandes bâtisses d'époques médiévale et moderne. Celles-ci ont récemment fait l'objet d'une étude archéologique et d'une étude d'archives. La première a montré la conservation relativement bonne du bâti ancien en dépit de l'installation d'une usine électrique au centre de l'îlot. Les éléments les plus anciens remontent aux xii^e-xiii^e siècles et surtout au xv^e siècle (Garnotel *et al.* 2018). L'enquête sur les documents cadastraux anciens et les reconnaissances féodales révèle que le quartier est occupé par des artisans du cuir et des bouchers au Moyen Âge (l'extrémité orientale de la place du Mazel porte le nom de rue des Bouchers au xvii^e siècle). Elle livre quelques éléments du xiv^e au xix^e siècle sur les maisons simples ou plus cossues de l'îlot et sur son hôtel particulier. Enfin, elle restitue le nom de quelques-uns des propriétaires des maisons du 3 et du 5 place du Mazel (Rivals 2018).

Deux autres maisons de l'îlot, à son extrémité méridionale, ont par ailleurs fait l'objet d'un diagnostic archéologique, c'est-à-dire une enquête partielle. Celle-ci a confirmé la bonne conservation du bâti du tournant des xv^e et xvi^e siècles derrière les façades et les décors largement refaits au xix^e siècle. Le bâti ancien y est largement conservé de la cave aux combles et offre des points de comparaison (Maufras, Wozny 2021).

Par ailleurs, nous avons disposé des plans complets des deux bâtisses, réalisés par l'architecte Hélène Brouillet.



- maisons des 3 et 5 place du Mazel
- immeubles ayant fait l'objet d'une étude ou d'un diagnostic archéologique
- position approximative du mur de l'enceinte urbaine au bas Moyen Âge, entouré de ses fossés
- ligne parcellaire continue, probable limite ancienne de la ville (XII^e siècle ?)
- proposition de limite du quartier cathédral aux XI^e ou XII^e siècle

100 m



fig. 1 Position des immeubles étudiés dans le centre-ville de Mende, par rapport aux limites urbaines. Les boulevards qui cernent le centre reprennent le tracé des fossés du rempart du XIV^e siècle et montrent l'étendue de la ville au bas Moyen Âge. Le parcellaire révèle deux ensembles d'un état antérieur de la ville, plus restreinte.

A : rue du Collège. **B** : place du Mazel. **C** : rue Basse.

Proposition O. Maufra, fond de plan Géoportail.

1.3. Méthodologie

Le diagnostic archéologique sur un immeuble en élévation consiste en un repérage des parties anciennes du bâti, considérées comme vestiges archéologiques. Il convient de les localiser, de les caractériser, d'en estimer l'ampleur, l'état de conservation et la datation. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive exploitant la totalité des vestiges, mais d'une approche partielle, échantillonnée, visant à établir le potentiel documentaire de chacun des deux immeubles au regard de ce qu'ils sont susceptibles d'apporter à la connaissance des civilisations anciennes, c'est-à-dire, ici, à la connaissance des formes de l'habitat et de l'évolution des manières de construire et d'habiter en milieu urbain.

Les deux maisons ne sont pas entièrement accessibles. Celle du 3 place du Mazel a sa toiture largement éventrée et ses planchers en partie effondrés. De surcroît, celui du 2^e étage est encombré de matériaux lourds qui font risquer un effondrement (fig. 2). Pour des raisons de sécurité, nous nous sommes limités, dans ce bâtiment, à l'observation des façades depuis la rue et la cour arrière, au diagnostic de la cave et à un petit sondage dans les enduits du premier étage. La demeure du 5, mieux conservée, a été accessible de la cave aux combles (le toit a été observé uniquement du dessous). La maison est séparée en deux volumes, l'un au nord et l'autre au sud. Le volume méridional n'est pas accessible dans les étages, n'ayant plus de plancher (fig. 3). Au demeurant, seul le rez-de-chaussée de cette partie est dans le lot à étudier, la terrasse qui le couvre et les étages étant la propriété d'un tiers.

fig. 2 État des charpentes de la maison du 3 place du Mazel : planchers du 2^e étage et des combles, toiture. Vue du nord-ouest.

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.



fig. 3 Les 1^{er} et 2^e étages de la moitié méridionale de la maison du 5 place du Mazel : une partie indépendante et inaccessible. Vue du sud.

© Inrap, cliché O. Maufras.



Pour établir le potentiel archéologique des deux maisons, une quinzaine de points d'observation a été privilégiée. Ces observations ont porté sur des parties non enduites des murs, existantes ou obtenues en décroûtant les revêtements muraux sur des petites plages. Les maçonneries des différents niveaux ont ainsi pu être caractérisées, notamment au premier étage, en association avec la fenêtre datée par son style gothique. Les relations d'appui ou de troncature entre les différents éléments du bâti mis au jour ont été recherchées pour établir leur chronologie relative et entrevoir l'évolution de l'ensemble.

Une attention particulière a été apportée aux enduits pour vérifier qu'il n'y en ait pas d'anciens, ornés de décors peints. Deux sondages ont été faits dans le plafond du rez-de-chaussée et les planchers des étages ont été observés à travers les trous du plafond à lattis pour vérifier leur nature. Nous avons recherché la présence de plafonds peints, fréquents dans l'habitat du bas Moyen Âge.

Dix-huit prélèvements dendrochronologiques ont été réalisés dans les pièces de charpente d'un plancher et du toit pour tenter de cerner leur datation.

Le bâti analysé a été enregistré en unités de construction selon la méthode de Harris : pans de murs, portes ou fenêtres remarquables, sols et pièces de charpente ont été numérotés en continu, de 1000 à 1051. Les structures composées de plusieurs unités ont été enregistrées en utilisant le numéro de l'une d'elles et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indique la nature (CH pour cheminée, ES pour escalier, FR pour four, MR pour mur, PL pour plafond plancher, TO pour toiture et VT pour voûte).

Chaque vestige a été décrit, positionné chronologiquement par rapport à ses voisins, photographié et reporté sur le plan de l'étage où il se trouve. Quelques croquis ont été faits. Toute la donnée manuscrite est enregistrée sur la base de données numérique Syslat et reversée sur le serveur Humanum de l'Université de Montpellier¹.

L'inventaire descriptif des vestiges (avec les croquis), l'inventaire des prélèvements, l'inventaire des documents de terrain, les légendes des clichés photographiques et leur reproduction au format planches-contact figurent en troisième partie de ce rapport. Ils compilent la totalité des informations collectées sur site. S'y trouvent aussi les plans des éléments du bâti enregistrés, avec les indications de l'emplacement des points d'observation, des relations de chronologie relative entre les murs et du phasage qui en découle.

Afin de faciliter leur repérage, les espaces qui composent les deux maisons ont été numérotés par des nombres à deux chiffres. Le premier chiffre indique le niveau (0 pour rez-de-chaussée, 1 pour le premier étage, 2 pour le second, etc.). Le second indique la position des espaces en plan : 1 et 2 pour les pièces de la maison du 3 place du Mazel, 3 et 4 pour la maison du 5. Les pièces considérées sont celles d'origine. La numérotation ne tient pas compte des cloisonnements tardifs (notamment au 2^e étage de la maison du 5). Enfin, les chiffres des espaces sont attribués à l'identique d'un étage à l'autre de sorte que la pièce 21, par exemple, surmonte la pièce 11. Les caves sont numérotées avec les mêmes chiffres d'espace que les pièces sous lesquelles elles se trouvent. Leur numéro est précédé d'un C pour indiquer le niveau souterrain.

1.4. Résultats

Le bâti ancien est bien conservé dans les deux maisons. C'est particulièrement le cas des murs maîtres et de quelques-unes de leurs ouvertures qui remontent à l'état initial de chacune des maisons, l'une et l'autre de l'extrême fin du Moyen Âge ou du xvi^e siècle. Les charpentes ont été refaites, certaines très

¹ – Le code et le mot de passe d'accès sont sur la fiche signalétique en amont de ce rapport.

récemment. Aucun enduit ni aucun plafond décoré médiéval ou moderne n'est conservé sur le site. Seules quelques baies à l'arrière de la maison du 3 et sur la façade avant du 5 constituent des éléments remarquables.

Les observations ayant été ponctuelles (sauf dans la cave de la maison du 3, aux maçonneries entièrement apparentes), ce qui a été saisi de l'évolution du site reste sujet à caution. Lorsque l'appui d'un mur sur un autre est observé à tous les étages, il peut être considéré comme représentatif de la chronologie, mais lorsque l'observation est faite sur une toute petite surface, elle peut ne pas représenter le lien entre deux murs comme nous l'avons enregistré, mais entre un mur et le bouchage ou la reprise ponctuelle de l'autre. Nous soulignerons au fil du texte les observations mal assurées.

Enfin, les prélèvements dendrochronologiques sont en cours d'analyse et les résultats seront prêts après le délai de remise de ce rapport. De ce fait ils n'y figurent pas, mais seront remis au SRA et aux propriétaires de la maison sous forme d'*addendum*, dès réception.

Dans les lignes qui suivent, les deux maisons sont présentées l'une après l'autre, de manière chronologique et dans leurs grandes lignes, le diagnostic n'ayant pas permis de mettre en lumière les détails de l'évolution. Un point sera fait en conclusion sur l'intérêt archéologique des deux bâtisses.

2. Localisation dans le bourg médiéval

Ces deux maisons occupent l'extrémité septentrionale d'un îlot du Chastel, un des cinq quartiers de la cité remparée médiévale de Mende (Cahiers du patrimoine lozérien 2021 : 8). Ce quartier et celui du Champnau qui le jouxte, au nord de la place du Mazel, apparaissant *intra-muros* dans la documentation du XIV^e siècle (Rivals 2018 : 67), les maisons sont donc sur un espace périurbain au bas Moyen Âge (fig. 1).

Elles ouvrent sur une ruelle qui portait au XVII^e siècle le nom de « rue de la Boucherie » et celui de « rue du Mazel » au XVIII^e siècle (Rivals 2018 : 50). Ces rues, aujourd'hui rue du Collège et place du Mazel, forment, avec la rue Basse à l'est, une ligne courbe qui reprend les limites d'une enceinte urbaine antérieure. Les façades des immeubles au sud de la partie orientale de la place du Mazel et de la rue Basse pourraient se superposer à un rempart, tandis que la rue du collège pourrait reprendre un ancien fossé défensif remblayé. En effet, les fonds de toutes les parcelles en façade méridionale de cet axe viaire sont alignés entre eux et dans la continuité des façades sur la place du Mazel et la rue Basse (ligne en pointillés orange sur la figure 1). Cette ligne parcellaire continue délimite un espace oblong qui suit approximativement la courbe des 728 m d'altitude au nord et au nord-ouest et qui jouxte le quartier cathédral. Il se caractérise par un parcellaire très morcelé typique du milieu urbain et sa forme ramassée et non en triangle autour d'un carrefour en patte d'oie, est celle d'un bourg du Moyen Âge central et non d'un faubourg. On aurait ici, sans doute, la limite de la ville au XI^e ou au XII^e siècle.

C'est donc en bordure de ce bourg ancien que se trouvent les parcelles 521 et 522 sur lesquelles sont bâties les maisons du 3 et du 5 place du Mazel. Ces parcelles sont soit *intra-muros* si leur limite septentrionale bute contre un mur d'enceinte, soit *extra-muros* si elles se superposent à un fossé.

Cette localisation laissait présager l'existence de parties de construction antérieures au XIV^e siècle à la base ou à l'arrière des maisons. La présence de caves postérieures à cette période et couvrant les trois quarts des deux parcelles a ruiné cet espoir. S'il y a des vestiges anciens, ils sont uniquement en sous-sol, principalement sous le volume méridional de la maison du 5 place du Mazel qui était une cour avant d'être bâtie et qui n'a pas de niveau bâti souterrain récent.

Les maisons occupent deux parcelles quadrangulaires, trapézoïdales².

À l'est, la maison du 3 place du Mazel occupe une parcelle longue, mais relativement étroite, qui n'ouvre sur la rue que sur 4,80 m de long, mais pénètre dans l'îlot sur 7,20 à 9,30 m (fig. 4). Toute la parcelle est bâtie.

À l'ouest, la maison du 5 place du Mazel occupe un terrain presque aussi long (8,60 à 10,90 m) mais un peu plus large (6,90 m de façade sur rue et 3,90 m de façade arrière).

2 – Il semblerait que la parcelle 522 corresponde aux deux maisons à l'exception de la partie méridionale de celle de l'ouest. La parcelle 521 correspond à cette partie du sud, soit sur toute sa hauteur (du rez-de-chaussée au 2^e étage), plus probablement seulement dans les étages. Dans ce cas, le rez-de-chaussée serait tout entier enregistré parcelle 522 du cadastre.

3. Maison 3 place du Mazel

3.1. Situation générale

La maison située 3 place du Mazel est positionnée entre une rue au nord, une cour au sud et deux maisons à l'est et à l'ouest. Elle occupe toute la partie orientale de la parcelle 522 de la section AS du cadastre (fig. 4).

Elle est de forme trapézoïdale, étant inscrite dans un rectangle de 9,30 m de long et 4,80 m de large disposé selon un axe nord-sud perpendiculaire à la rue avec, de ce côté, une façade qui s'inscrit en biais (fig. 4). Aucun espace ouvert n'intègre le terrain qui est entièrement construit. La maison s'inscrit entre les demeures du n° 1 et du n° 5 de la rue, respectivement à l'est et à l'ouest, auxquelles elle est mitoyenne. Elle est aveugle à l'est et communique à l'ouest avec sa voisine par une porte récente percée au 1^{er} étage. Elle a une porte d'entrée sur chacune de ses façades et prend la lumière principalement par celle du nord, sur rue, qui est percée de fenêtres tandis que la façade arrière n'a que des fenestrons.



fig. 5 La façade principale MR1028 de la maison du 3 place du Mazel, au nord, avec son encorbellement du 1^{er} étage.

© Inrap, cliché Fr. Chandevau

La maison se présente aujourd'hui avec ses murs encore largement enduits. Toutefois, la façade méridionale et l'angle qu'elle forme avec le mur de l'ouest ont largement perdu leur revêtement externe. Le niveau des caves n'est pas enduit, la maçonnerie des murs et des voûtes y est observable intégralement. Un sondage très limité a été pratiqué dans les enduits du 1^{er} étage, dans l'angle nord-ouest de la maison, pour compléter les possibilités de lecture. L'homogénéité des maçonneries, la position des chaînages et des appuis des murs entre eux ainsi que celle des baies et leur style montrent une maison construite au tournant des xv^e et xvi^e siècles bien conservée, avec quelques réfections tardives, principalement sur les circulations.

3.2. Maison de ville du XV^e ou du XVI^e siècle

De son premier état, la maison du 3 place Mazel conserve ses murs, de la cave au 2^e étage, et sans doute jusqu'au niveau au-dessus, celui des combles, ce qui n'a pu être vérifié. Les ouvertures sont d'origine à l'arrière de la maison, mais celles à l'avant semblent toutes refaites. Il est difficile de se prononcer pour les planchers dont un au moins semble tardif.

C'est une maison de ville ordinaire, de plan très simple, longue et étroite, d'une seule travée (fig. 5). Elle est faite d'un seul corps de bâtiment de forme quadrangulaire et sans autre irrégularité que la position en biais de sa façade adaptée au tracé courbe de la rue. Ce corps offre un espace interne de 23,30 m² au rez-de-chaussée et de 26,50 m² dans les étages du fait de l'encorbellement de la façade septentrionale MR1018 (fig. 6). La répartition des grandes fenêtres, uniquement au nord, à raison d'une par étage et au centre de la façade, indique que le volume interne n'était composé que d'une grande pièce à chaque niveau ; cependant l'enduit de la façade arrière

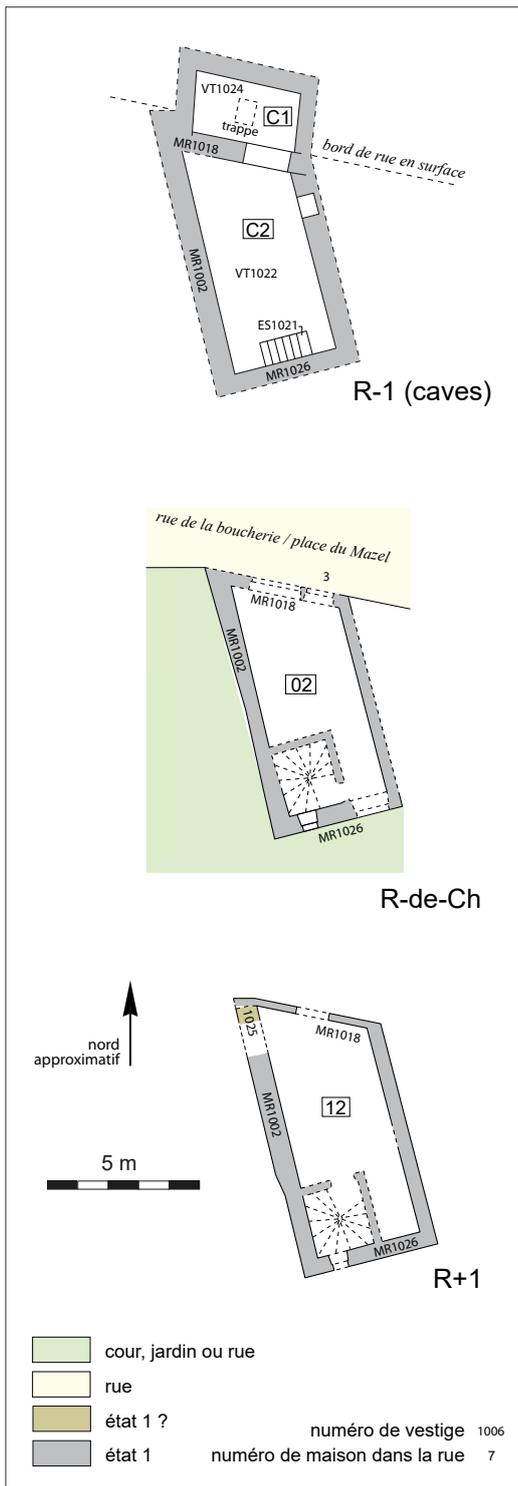


fig. 6 Restitution des niveaux inférieurs de la maison du 3 place du Mazel dans son état d'origine, au XV^e ou XVI^e siècle (le 2^e étage, de combles est similaire au 1^{er}, mais sans ouvertures dans doute).
Dessin O. Mauftras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

MR1026 masque peut-être dans les étages des ouvertures qui ont pu éclairer une pièce méridionale, détachée de la pièce principale au nord par une cloison fine (**fig. 7**). Toutes les baies de la façade principale pourraient avoir été refaites : ce n'est attesté que pour la petite ouverture d'accès à la cave située au rez-de-chaussée et au nord-ouest de la maison, mais l'encadrement des autres ouvertures est d'une facture similaire et très homogène qui dénonce une reprise générale et tardive. Seul l'appui de la fenêtre du premier étage pourrait être en place.

Sur la façade du sud, on note la présence de deux fenestrons superposés à l'ouest du mur (à gauche), éclairant l'angle sud-ouest de la maison. La plus basse se trouve aujourd'hui à cheval sur le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. La seconde au sommet du rez-de-chaussée³. Ce sont manifestement les fenêtres d'un escalier en vis logé dans un angle interne de la bâtisse pour limiter l'emprise au sol de l'organe de circulation verticale. Cet escalier a entièrement été démonté. S'il en subsiste la trace de l'arrachement de sa cage et de l'appui de ses marches sur les murs pignon MR1002 et de façade méridionale MR1026, c'est sous l'enduit et les papiers peints.



fig. 7 La façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel, au sud, avec ses fenestrons apparemment décalés par rapport aux planchers, signalant sans doute l'emplacement d'un escalier en vis dans l'angle interne sud-ouest de la maison. Vue du sud-ouest.

© Inrap, cliché O. Mauftras.

3 – Lorsque les planchers de la maison ont été refaits, il est possible qu'ils aient été déplacés vers le haut ou vers le bas. Leur hauteur par rapport aux fenêtres d'origine de la façade principale de la maison suggère que ces déplacements, s'ils ont eu lieu, ont été réduits et ne modifient pas l'appréhension de la position du fenestron méridional entre deux niveaux.

La maison est dotée de deux caves. La plus grande, C2, occupe tout le sous-sol de la maison et la seconde, C1, est construite sous la rue. Chronologiquement, les deux caves sont bâties au cours d'un même chantier. On observe que les murs ouest, nord et est de la cave C1, sont chaînés entre eux et que la partie occidentale de la fondation de la façade s'adosse au premier (le mur de l'ouest) tandis que sa partie orientale est construite en premier. Les murs orientaux des deux caves s'y appuient (voir les relations de chaînage et d'appui entre les murs planche I, à la suite de l'inventaire des vestiges, partie 3-1 de ce rapport). Les murs de l'est, du sud et de l'ouest de la cave du sud, C2, sont chaînés entre eux et celui de l'ouest s'élève au-dessus de la cave, jusque dans les étages. C'est observable entre le sous-sol et le rez-de-chaussée dans l'angle nord-ouest de la maison où la voûte a été partiellement démontée pour laisser place à un escalier d'accès (cf. *infra* fig. 14), et à l'extérieur de l'angle sud-ouest de la maison où l'appareil du chaînage est homogène, du rez-de-chaussée au 2^e étage au moins, voire encore au 3^e où il est partiellement visible à proximité de la gouttière (fig. 7). Ce sont ces observations qui fondent l'hypothèse d'une maison de ville bâtie dès l'origine avec le développement vertical qu'elle présente aujourd'hui. Les deux caves sont couvertes d'une voûte en tuf. Celle de la cave C1, sous la rue, est en berceau brisé très haut pour favoriser le report des descentes de charge sur les murs (VT1024 ? fig. 8). Celle de la cave C2 est en berceau surbaissé (VT1022, fig. 9). On accédait à la cave C1 par la cave C2 (fig. 6) et à la cave C2 depuis le rez-de-chaussée, au moyen d'un escalier droit en pierre adossé au mur méridional MR1026 (fig. 9). Cet escalier a son palier supérieur à l'emplacement où nous restituons l'escalier en vis de la maison. C'est sous la première révolution de ce dernier, dans l'angle sud-ouest de sa cage, que devait aboutir la volée de desserte de la cave. Ce n'est un accès facile que pour des personnes non chargées. Les produits stockés ne pouvaient être conditionnés en volumes importants, ce qui exclut que la cave ait accueilli des tonneaux ou des fûts de grande taille d'un vigneron ou d'un marchand de vin. Les deux caves sont percées d'ouvertures sommitales : une petite aération et une trappe ouvrant l'une et l'autre dans la rue pour la cave du nord et, pour celle du sud, trois petites ouvertures quadrangulaires de ventilation alignées



fig. 8 La voûte VT1024 de la cave C1, sous la rue et sa trappe d'accès depuis la chaussée (aujourd'hui obstruée). Vue de l'est.

© Inrap, cliché O. Mauftras.

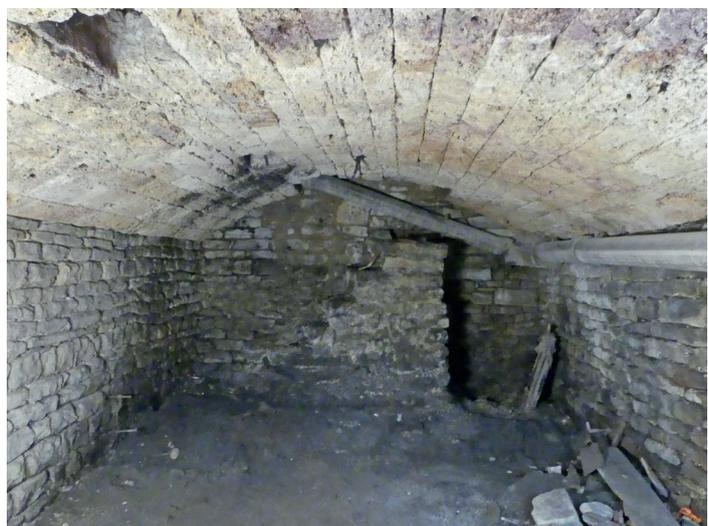


fig. 9 La cave C2 vue du nord, avec sa voûte VT1022 et au fond son escalier d'accès.

© Inrap, cliché O. Mauftras.

dans la partie orientale de la voûte VT1022 et ouvrant au rez-de-chaussée (fig. 9). Bien que réalisées dans un matériau distinct, les voûtes sont d'origine. Elles sont parfaitement intégrées dans les parements de murs longitudinaux dont la construction en petits moellons équarris s'interrompt par une assise de réglage, formant arase sur laquelle l'appareil de tuf taillé des voûtes vient prendre appui (fig. 8 et 9). Les voûtes sont adossées au parement des murs latéraux des deux caves qui ont été élevés en premier pour servir de cadre.

On accédait au rez-de-chaussée depuis la rue, mais les baies d'origine à ce niveau ont été remplacées (les encadrements de la porte et de la fenêtre actuelles sont d'une facture récente. Cf. *infra* § 3.4). La porte d'entrée du premier état de la maison était probablement à une extrémité de la façade pour laisser place à une fenêtre ou à une vitrine si la maison était celle d'un artisan ou d'un commerçant. Le mur conserve sans doute encore l'information sous les enduits.

Une autre porte existait à l'arrière, celle-ci construite en même temps que la façade est donc d'origine. C'est une porte secondaire, accessible depuis une ancienne ruelle ou une cour (aujourd'hui une cour intérieure) qui a été bâtie en même temps que la façade MR1026. Elle est localisée à l'extrémité du mur, entre la cage de l'escalier en vis et la maison voisine de l'est (fig. 6). Elle est en face de l'actuelle porte d'entrée du nord.

La maison est construite en pierre. Les murs sont en petit appareil de moellons équarris disposés en assises relativement régulières à joints épais liés au mortier de chaux. Au niveau de la cave, les moellons sont un peu plus volumineux et, par endroits, proches du moyen appareil. De même, le chaînage du sud-ouest de la maison utilise des moellons de taille moyenne. Ceux-ci sont taillés, alors qu'ailleurs ils sont principalement équarris. La pierre utilisée est hétérogène : le calcaire dur grisâtre semble dominer, le tuf est bien présent et le schiste minoritaire sans être rare. La disparité des hauteurs d'assises et, par endroits, leur irrégularité suggèrent que l'approvisionnement du chantier est largement composé de matériaux recyclés, au moins en ce qui concerne les murs du sud et de l'ouest. Le mur septentrional, bâti en encorbellement avec un débord de 0,45 m entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, fait l'objet de matériaux et d'une mise en œuvre particuliers. L'encorbellement est masqué en façade par un enduit sur lattis (fig. 5), mais on repère la présence d'une sablière de chambrée portée par des consoles elles-mêmes placées à l'extrémité des murs latéraux de la maison (fig. 10). La sablière supporte un pan de mur en tuf taillé qui n'a été observé que sur une toute petite surface au premier étage. Il n'a pas été défini si ce pan de mur était uniquement en pierre ou si le tuf intégrait une charpente. Plusieurs maisons de Mende de cette période conservent des façades en pan de bois dans les étages.

La façade principale a une largeur relativement modeste : 0,45 m au nord au rez-de-chaussée et environ 0,20 m dans les étages. La façade méridionale est plus importante, avec 0,60 m de largeur, et le pignon occidental est irrégulier. Il a une largeur qui varie de 0,50 à 0,70 m. Il est particulièrement large aux extrémités sans raison apparente.

En bilan, la maison du 3 place Mazel est, à l'origine, une maison urbaine de taille modeste (environ 25 m² de surface



fig. 10 Détail du rez-de-chaussée et du premier étage de la façade principale MR1028, 3 place du Mazel, et de son encorbellement. Sous les lattis à nu, on distingue sur quelques décimètres de long une sablière de chambrée (A) probablement supportée par des consoles aux angles de la maison. Elle surmonte un pan de maçonnerie (B) qui couvre la sablière de plancher (C).

interne par étage, mais qui comporte les éléments d'une propriété de la petite bourgeoisie. Au premier chef, la maison est en pierre et elle se développe sur cinq niveaux. L'étage souterrain spacieux, les combles du 3^e étage qui peuvent servir de grenier, autorisent les propriétaires à stocker des denrées, celles de leur artisanat ou de leur commerce qui a pu prendre place au rez-de-chaussée. Le premier étage abritait vraisemblablement le logis principal qui s'étendait jusqu'au 2^e étage, à moins que ce dernier ait hébergé un logis secondaire pour les domestiques ou un autre grenier.

3.3. Indices de datation

Les indices de datation propres à la maison du 3 place du Mazel sont très réduits et livrent une date approximative.

La principale fenêtre de la maison, celle de la façade septentrionale MR1018, a une facture peu spécifique. Son arc cintré est en usage à la fin du Moyen Âge, tout au long de la période moderne et encore pendant la période contemporaine, mais son appui est caractéristique d'une période plus courte. Il présente une modénature à tore surmontant une scotie, connue sur des maisons de la Renaissance à Montpellier, Béziers et Nîmes (fig. 10). Cela donne la date de la fin du xv^e ou du xvi^e siècle.

Les ouvertures de la façade arrière ont une modénature plus modeste, avec un simple chanfrein adoucissant l'angle des montants et du linteau (fig. 11). Les encadrements chanfreinés sont courants dès la fin du xv^e siècle sur les ouvertures des derniers étages ou, comme ici, de la façade arrière qui sont traitées avec simplicité. Ils sont toutefois plutôt plus larges que ceux du mur MR1026. Est-ce le signe que celui-ci est un peu plus récent, du xvi^e, voire du xvii^e siècle ?

fig. 11 La porte d'entrée (obstruée) en façade arrière MR1026 de la maison et le fenestron d'éclairage d'un probable escalier en vis. Vue du sud.

© Inrap, cliché O. Maufras.



Le xv^e siècle est aussi le moment où l'on remplace, dans l'architecture civile, l'escalier droit par l'escalier en vis. Celui-ci a un impact au sol de moindre importance et il peut intégrer un recoin interne ou externe de la maison, avantage qui lui a assuré son succès en milieu urbain à une époque où le bâti se densifie. En revanche, on ne le rencontre plus guère au xvii^e siècle qui adopte plus volontiers l'escalier droit dans les maisons modestes et l'escalier rampe sur rampe dans la maison urbaine plus cossue. L'escalier en vis de la maison n'est pas conservé, nonobstant il est l'élément le plus probant pour avancer que la maison a été bâtie au xv^e ou au xvi^e siècle.

3.4. Réfections tardives



fig. 12 L'extrémité 1025 du mur occidental de la maison du 3 place du Mazel au premier étage, vue du sud-est : reprise ou chantier initial ?

© Inrap, cliché O. Maufrais.

Une ou plusieurs campagnes de travaux ont conduit à l'état actuel de la maison. Hormis une intervention qui n'est pas datée et que nous présenterons en premier, les autres paraissent récentes et peuvent être rattachées au XIX^e siècle pour les unes et à la seconde moitié du XX^e pour une autre.

Dans l'angle nord-ouest de la maison, et au 1^{er} étage, l'extrémité 1025 du mur occidental MR10022 n'est pas chaînée à la façade MR1018 comme au rez-de-chaussée mais appuyée sur celle-ci (**fig. 6 et fig. 12**). Il a semblé, comme la maçonnerie était faite de pierres plus petites que le reste du mur et surtout parce qu'un vide partiel a été constaté entre les deux murs à cet endroit, sur 2 à 4 cm de large environ, qu'il s'agissait d'une reprise ponctuelle. Le contact n'a été observé que sur une cinquantaine de centimètres de haut et il n'est peut-être pas représentatif de la chronologie globale entre les deux murs. L'appui du pan 1025 sur le parement 1018 a pu se faire au cours d'un même chantier et l'espacement entre les deux murs a pu être entraîné par un mouvement tardif, occasionné par exemple au moment du percement d'une porte à cet endroit entre les maisons du 3 et du 5 de la place du Mazel. On note que certaines pierres de la façade esquissent un retour vers le sud, sur quelques centimètres seulement. Cette irrégularité conforte l'hypothèse de la synchronie entre le pan 1025 et les murs MR1002 et MR1018.

Une partie des planchers de la maison, pour autant que l'on puisse en juger en les observant de loin, ne semble pas remonter à l'état initial. C'est manifestement le cas de celui qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage. Il est composé de solives qui sont axées dans la largeur du bâtiment alors que, pour former l'encorbellement, celles d'origine devaient être dans le sens perpendiculaire. Les pièces de bois sont restées claires, sans doute parce qu'elles ont été protégées par le plafond en lattis qui les a masquées, mais peut-être aussi parce qu'elles sont relativement récentes (**fig. 13**). Ce type de plafond est connu dans l'architecture domestique dès le XVII^e siècle, sur canisses plutôt que sur lattes de bois comme ce que les traces suggèrent pour la maison du 3 place Mazel, mais ne deviennent communs qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle et jusque tard dans le courant du XX^e.

Pour les autres plafonds et pour la toiture, nous n'avons aucune certitude. Les solives des deux autres planchers sont également disposées entre les murs longitudinaux, mais c'est tout à fait logique à ces niveaux où la façade du nord est trop mince pour les supporter (cf. *supra* **fig. 2**). La toiture pourrait être celle d'origine.



fig. 13 Le rez-de-chaussée de la maison du 3 place du Mazel, avec les traces d'un plafond en lattis en sous-œuvre des solives du plancher de l'étage.

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.

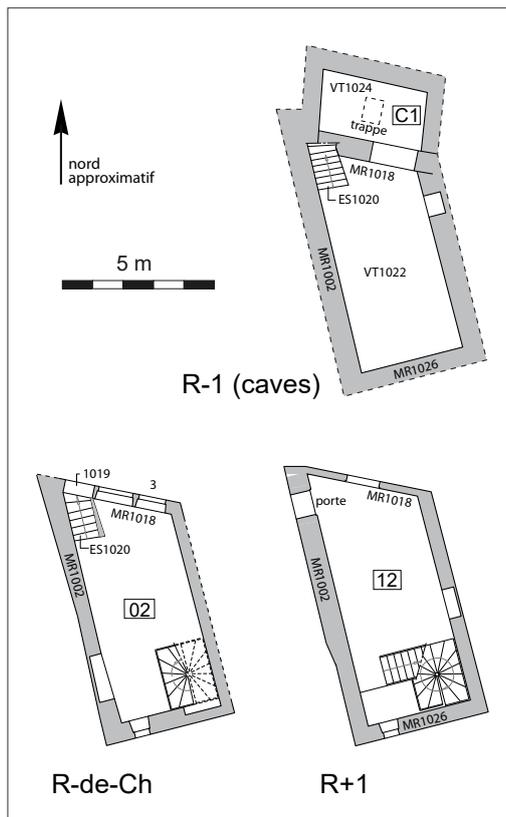


fig. 14 Modifications tardives des escaliers, XIX^e siècle ?

Dessin O. Maufas sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

Les organes de circulation verticale sont modifiés au cours d'un ou deux chantiers. D'une part on abat l'escalier en vis et on le remplace par un escalier de bois (fig. 13, 14), d'autre part on abandonne l'accès à la cave par le sud pour en créer un au nord. L'escalier de la cave n'est pas démonté intégralement. Seule sa partie supérieure est déposée pour obstruer la trémie d'accès. Concomitamment, on perce la porte basse 1019 à l'extrémité occidentale de la façade MR1018, au nord, pour créer une entrée à la cave C2 directement par la rue (cf. *supra* fig. 5, 10). Le nouvel escalier, ES1020, est construit en petits, moyens et gros moellons taillés de calcaire dur, probablement de remploi, et adossé au mur occidental MR1002 (fig. 14, 15).

D'autres réfections concernent la modification des ouvertures de la façade du nord MR1026. Les enduits du mur n'ont pas été retirés pour le vérifier, et seules les baies du rez-de-chaussée étaient accessibles. La facture de leurs pierres d'encadrement et leur forme diffèrent nettement de celles des ouvertures d'origine sur la façade méridionale. Au lieu d'un calcaire jaunâtre relativement tendre, c'est un calcaire dur, froid, qui est utilisé. Les pierres de l'encadrement sont taillées avec une largeur constante. Elles n'ont aucune ornementation (cf. *supra* fig. 5, 10). Sur l'ensemble des ouvertures, les linteaux sont droits au rez-de-chaussée et au deuxième étage et celui de la fenêtre de l'étage noble, au premier, offre une variante : un arc surbaissé. Ce matériau et ces formes simples évoquent le XIX^e ou le début du XX^e siècle. Seule la fenêtre du premier étage pourrait avoir échappé aux réfections, son appui étant d'un style plus ancien, avec une association de moulures connue surtout aux XV^e et XVI^e siècles. Faute de décroûtage, il n'a pas pu être vérifié s'il s'agissait d'un élément en remploi ou de la fenêtre d'origine en place.

La modification la plus récente repérée sur la maison est au premier étage. Au nord du mur occidental qui sépare la maison du 3 et la maison du 5 place du Mazel, une porte a été ouverte pour les réunir. Le mur MR1002 a été percé assez largement et l'encadrement de la porte a été réalisé en béton de ciment. C'est une modification de la seconde moitié du XX^e siècle.



fig. 15 L'escalier ES1020 d'accès tardif à la cave C2, communiquant avec la rue par le portillon 1019. Vue du sud-est.

© Inrap, cliché O. Maufas.

4. Maison 5 place du Mazel

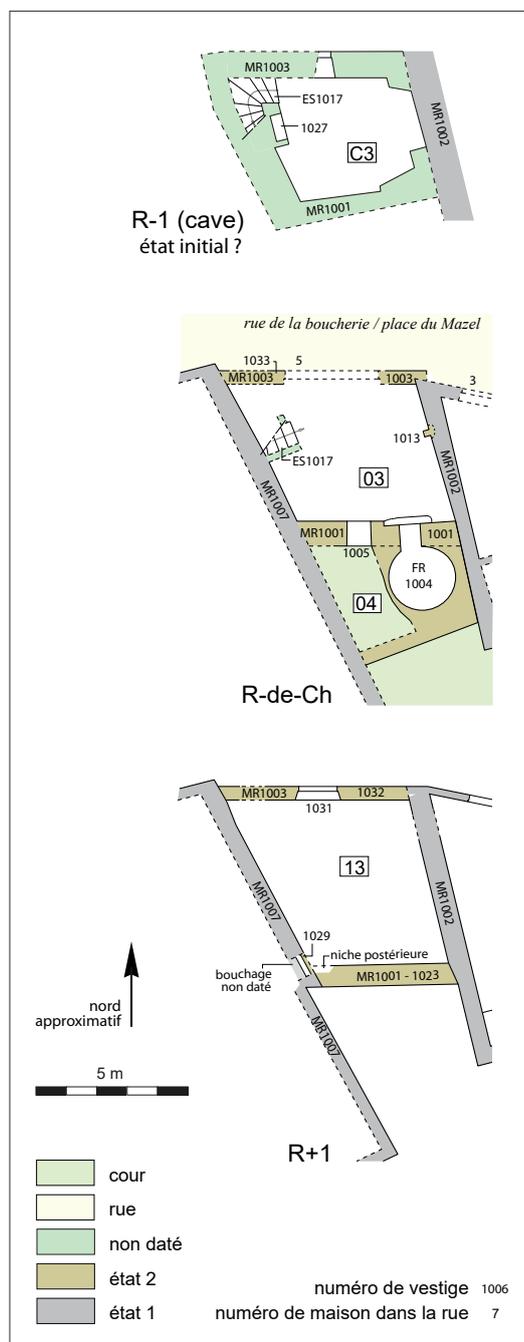


fig. 16 Première proposition de restitution des niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel dans son état d'origine, au XV^e ou XVI^e siècle.

Dessin O. Maufas sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

4.1. Situation générale

La maison du 5 place Mazel est lotie entre deux immeubles qui lui sont mitoyens, celui du 3 à l'est et celui du 7 à l'ouest. Les façades de ces trois maisons ne sont pas alignées : d'une part elles ne suivent pas la même orientation, d'autre part celle du 3 est en retrait par rapport à celle du 5 qui est elle-même en retrait par rapport à celle du 7. Les façades forment la limite méridionale de la place qui dans cette partie orientale prend la forme d'une ruelle.

La maison du 5 occupe une parcelle de forme trapézoïdale dont la longueur (8,65 à 10,10 m hors œuvre) est perpendiculaire à l'axe de la chaussée. Elle est large de 7,16 m au nord, sur la place du Mazel, et de 3,90 m au sud. Elle ouvre de ce côté, aujourd'hui, sur une petite cour.

Le bâti est scindé en deux parties par un épais mur de refend axé est-ouest qui sépare un volume septentrional assez grand, construit sur cinq niveaux (de la cave au 3^e étage), d'un volume méridional plus petit et bâti uniquement du rez-de-chaussée au 2^e étage (cf. *supra* fig. 4, fig. 16). L'ensemble est aussi divisé en deux propriétés, selon un découpage qui change de forme selon les étages. Une propriété est composée de l'intégralité du volume du nord et du rez-de-chaussée du volume du sud (et également de l'ensemble de la maison du 3 place du Mazel). C'est l'actuelle parcelle 522, différente donc de la parcelle décrite précédemment qui correspond à un état plus ancien. L'autre propriété est la partie méridionale de la maison aux 1^{er} et au 2^e étages (correspondant certainement à la parcelle 521 du cadastre actuel ; cf. *supra* fig. 3).

La partie septentrionale de la maison est accessible à tous les niveaux. Les maçonneries des combles y sont apparentes, ailleurs les murs sont presque entièrement enduits. Quelques sondages y ont été pratiqués pour repérer les points de contact entre les constructions. La partie méridionale n'est accessible qu'au rez-de-chaussée, également complètement recouvert par des enduits et même, sans doute, au sud-ouest, par des contre-cloisons. Les étages sont hors d'emprise de la prescription.

4.2. Fin d'une dent creuse du XV^e ou du XVI^e siècle

Les sondages réalisés dans les angles internes de la maison, répartis sur plusieurs niveaux⁴, montrent que ses deux murs longitudinaux, MR1002 à l'est et MR1007 à l'ouest, appartiennent aux maisons voisines. La maison du 5 place du Mazel ne « possède » en propre que sa façade septentrionale MR1003 et son actuel mur de refend,

4 – Les plans par étage cumulant la donnée de terrain (localisation des points d'observation, numéro des vestiges enregistrés, relations de chronologie relative entre les éléments bâtis et proposition de phasage) sont reproduits en troisième partie de ce rapport, à la fin de l'inventaire des vestiges (partie 3-1).

MR1001, qui constituait à l'origine la façade arrière (fig. 16). En effet, ces deux façades s'appuient aux pignons des deux maisons qui encadrent la parcelle (fig. 17).

Cette chronologie est confirmée par l'appui de tous les aménagements internes de la maison du 5 dont les liens chronologiques ont pu être établis, avec les pignons, le grand four en particulier. Elle l'est également par la présence de deux petites fenêtres percées dans le mur occidental MR1007, non pas pour éclairer la maison du 5 mais celle du 7. Ces fenêtres ont été obstruées au moment de la construction de la maison du 5.

La première est au 1^{er} étage, dans l'angle sud-ouest de la pièce 13. Le décroûtage réalisé dans le mur à cet endroit n'a pas été suffisamment étendu pour dégager l'encadrement de la baie dont il n'a été vu que le pan de maçonnerie 1029 de bouchage (fig. 16). C'est une construction qui n'a qu'une douzaine de centimètres d'épaisseur. Au-delà, vers l'extérieur du mur, se trouve un espace vide d'une petite vingtaine de centimètres (perceptible par un manque dans les jointoiments), puis de nouveau une paroi dure. Ce vide correspond à une ancienne fenêtre qui ouvrait depuis la maison du 7 sur un espace extérieur, ruelle ou cour. Au moment de la construction de la maison du 5, la fenêtre a été transformée en niche par la construction d'un pan de maçonnerie mince en parement oriental, 1029. La niche a profité au propriétaire de la maison de l'ouest, qui l'aura condamnée plus tard de son côté par un second bouchage. La première condamnation est antérieure à la construction de la façade méridionale MR1001 de la nouvelle maison dont la maçonnerie (1023 à cet étage) s'appuie sur le bouchage 1029 (fig. 18). On note, à l'angle du mur MR1001/1023 et du bouchage 1029, une irrégularité qui n'est pas bien comprise. Cela pourrait être l'arrachement tardif (après le bouchage 1029 et la construction du mur MR1001) d'un bloc taillé d'encadrement de la fenêtre. On note également, sous le bouchage 1029, une pierre taillée assez grande qui pourrait être l'appui de la baie d'origine, un fenestron dans ce cas.

La seconde baie est au niveau du 2^e étage. C'est le fenestron 1010 qui est aujourd'hui en partie masqué par un reste d'enduit et par l'escalier d'accès au 3^e étage. Au moment de la construction de la maison du 5, cette fenêtre était au niveau du 2^e étage de cette dernière. Elle a été bouchée en même temps que la précédente. Qu'elle ait été une ouverture de la maison du 7 et non de la maison du 5 est mis en évidence par la forme de l'encadrement qui se présente face externe à l'est (fig. 19). De ce côté se trouve en effet le chanfrein du montant et du linteau et non une feuillure.

fig. 17 L'appui de la façade MR1003 de la maison du 5 place du Mazel sur le mur MR1002 de la maison du 3 au rez-de-chaussée (A, MR1003, US 1003) et au 1^{er} étage (B, MR1003, US 1032).

© Inrap, clichés Fr. Chandevau, O. Maufras.

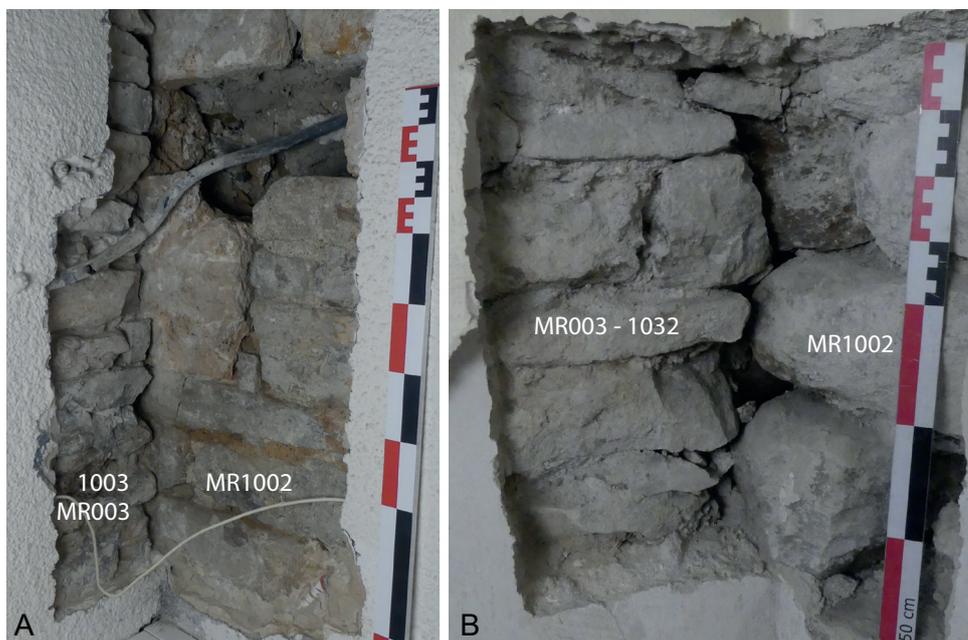




fig. 18 Les maçonneries dans l'angle sud-ouest de la maison du 5 place du Mazel, au 1^{er} étage, sous la cage d'escalier montant au 3^e. La vue est prise du nord-est. À droite, le mur MR1007 de la maison voisine de l'ouest et à gauche la façade méridionale MR1001 (ici US 1023) évidée d'une niche. **A** : chaînage d'extrémité du mur MR1001. **B** : maçonnerie d'obturation de fenêtr.

© Inrap, cliché O. Maufrais.



fig. 19 Le fenestron 1010 du pignon MR1007 entre les maisons du 7 et du 5 place du Mazel, vu de la maison du 5 (de l'est). **A** : enduit. **B** : bouchage. **C** : chanfrein taillé (masqué par le mortier du bouchage sur le linteau).

© Inrap, cliché O. Maufrais.

Ainsi la maison du 5 place du Mazel est bâtie sur un espace libre présent dans le paysage urbain entre deux maisons dont l'une, celle du 3 place du Mazel remonte au xv^e ou au xvi^e siècle. Cet espace vacant pouvait avoir été précédemment occupé par une bâtisse plus ancienne et démontée pour édifier la nouvelle, mais de faible hauteur puisque la maison du 7 prend une partie de sa lumière de ce côté au premier et au 2^e étage (au rez-de-chaussée, cela reste à déterminer). Plus probablement, l'espace était libre de construction et occupé par une ruelle, une cour ou un jardin.

4.3. Formes et fonction de la maison initiale

Dans son état initial, la maison est plus petite qu'elle n'est aujourd'hui. Elle prend place sur le volume septentrional uniquement, probablement sur trois niveaux (du rez-de-chaussée au 2^e étage) ou sur quatre si la cave est d'origine. Au sud, l'espace est alors une petite cour. Un four y est aménagé dont l'entrée est au rez-de-chaussée, à l'intérieur de la maison. La taille du four indique une activité de boulangerie.

4.3.1. Volume et façades

Le volume septentrional de la maison mesure 4,70 à 5,15 m de long et 5,20 à 6,20 m de large dans l'œuvre, soit une surface de 26 m² au rez-de-chaussée, un peu moindre au niveau de la cave dont les murs sont plus épais (fig. 16). Il est probable que la maison s'élève à l'origine jusqu'à un deuxième étage qui constitue alors un niveau de combles. C'est à ce niveau et sur le mur de l'ouest MR1007 qu'a été repérée une ligne en pente de changement d'appareil, interprétée comme la trace d'une ancienne toiture.

La maçonnerie de moellons équarris de calcaire blanc 1009 s'interrompt en effet selon une pente inclinée vers la cour du sud (fig. 20). L'interruption n'est pas marquée par une arase bien nette, l'arrachage de la toiture ayant laissé une ligne irrégulière avant d'être comblé par la maçonnerie de bouchage 1008 au moment de la surélévation de la maison. Toutefois, faute d'avoir pratiqué une percée verticale dans les enduits sur toute la hauteur de la maison, et notamment du premier étage, on ne peut attester que cette toiture soit la première. La ligne observée pourrait correspondre à une première surélévation.

fig. 20 Le mur MR1007 au 2^e étage, vue de l'est (de la maison du 5 place du Mazel) avec sa maçonnerie 1009 interrompue par une ligne de toiture. Après arrachement de la toiture, le mur a été régularisé par la maçonnerie 1008.

© Inrap, cliché O. Maufras.



fig. 21 La façade MR1003 de la maison du 5 place du Mazel, avec ses volets verts, adossée aux maisons du 3 (à gauche) et du 7 (à droite).

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.

La façade principale MR1003, ouvrant au nord sur la place, présente un alignement vertical irrégulier. Le mur offre au premier étage un alignement différent de celui du rez-de-chaussée. À l'ouest les deux pans de mur sont alignés parfaitement l'un sur l'autre, mais à l'est le pan de l'étage forme un léger débordement, d'une dizaine de centimètres, porté par un corbeau présent ou probablement inséré en tête du mur pignon MR1002 de la maison du 3 place du Mazel (fig. 21). C'est un mur de 0,45 m de largeur moyenne sur toute son élévation.

La façade arrière, MR1001, est au contraire franchement en encorbellement. C'est un mur porteur important : il a une largeur de 0,75 à 0,80 m au rez-de-chaussée et de 0,70 m dans les étages, ce qui est rare pour les parties en saillie. Le débordement est entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Il est de l'ordre de 0,80 m. Il est aussi entièrement masqué en sous-œuvre par les faux plafonds et, au-dessus, par la terrasse d'époque contemporaine qui couvre le rez-de-chaussée. Il faut imaginer que deux corbeaux au moins, plus volontiers quatre, ponctuent régulièrement la façade au sommet du rez-de-chaussée et qu'ils supportent deux sablières disposées l'une contre l'autre pour atteindre la largeur du mur dans les étages, ou bien trois arcs en pierre réceptionnant et répartissant le poids de

l'élévation. Un encorbellement de ce côté de la maison confirme que le mur méridional MR1001 est une façade à l'origine et qu'il ouvre sur un espace ouvert, impasse, cour ou jardin.

4.3.2. Distribution et circulations

La distribution interne de la maison est très ordinaire : une salle unique à chaque étage, de 26 m² au rez-de-chaussée et de 28,85 m² dans les étages grâce à l'encorbellement. L'espace utile était toutefois amputé de l'organe de circulation vertical. Celui-ci n'est pas conservé.

Les circulations d'origine de la maison n'ont pas été retrouvées. Elles ont été modifiées et les indices de leur nature et de leur position, sans doute présents dans les maçonneries, sont masqués par les enduits.

Derrière la partie occidentale du volet de la grande baie de la façade avant, la maçonnerie apparente du mur laisse voir le piédroit et le sommier 1033 de l'arc de couverture d'une baie cintrée (fig. 22). C'est le vestige d'une porte d'entrée ou – si l'arc est en anse de panier – d'une vitrine⁵.

Il existe une autre porte d'entrée, au sud, dans le mur MR1001. C'est la porte 1005 dont l'encadrement en parement interne a été remonté tardivement. Les enduits sur l'autre parement n'ont pas été décroûtés pour vérifier si cette porte existait ou non à l'origine, mais tout porte à croire que c'est le cas. La partie méridionale de la parcelle est une petite cour qui est occupée en partie par le four et qui est close au sud par un mur contemporain du four, lui-même contemporain de la façade méridionale MR1001. La porte 1005 est le seul accès à cette courette.



fig. 22 Le piédroit et le départ de l'arc 1033 d'une ancienne ouverture au rez-de-chaussée, en façade principale.

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.

La restitution de la circulation verticale n'est pas aisée. L'escalier droit qui conduit actuellement dans les étages est un aménagement de la période contemporaine. Il est tentant de penser qu'il prend la place d'un escalier plus ancien, mais l'espace manque pour caser ce dernier dans l'angle nord-ouest de la maison.

En effet, l'escalier en vis de circulation entre la cave et le rez-de-chaussée est positionné dans cet angle. Il a pu constituer la première révolution d'une vis montant jusqu'au dernier niveau et desservant tous les étages. Cependant, il n'y a pas la place au rez-de-chaussée pour restituer la seconde révolution d'une vis montant à l'étage. Sa cage passerait devant la porte d'entrée ou la vitrine 1033 (fig. 16). Si, au lieu d'une vis on restitue un escalier droit dans l'angle nord-ouest de la maison, plus bas que l'actuel qui a été surélevé pour laisser la place de l'accès à la cave, on doit déduire que la cave et son accès ne sont pas d'origine mais tardif, et le vestige 1033 est bien celui d'une vitrine, d'une porte d'accès à la salle 03 (fig. 23). Il faut dès lors restituer une autre porte d'entrée donnant accès à l'escalier et donc directement aux étages. Celle-ci serait à l'emplacement de l'actuelle, mais plus basse, pour avoir son seuil peu ou prou au niveau de la chaussée. C'est, en l'état des connaissances, la restitution la plus raisonnable.

Cette proposition conduit à considérer que le rez-de-chaussée de la maison et les étages aient eu un fonctionnement indépendant, sans communication entre eux, avec boutique au niveau de la place et au-dessus.

4.3.3. Boulangerie et logis

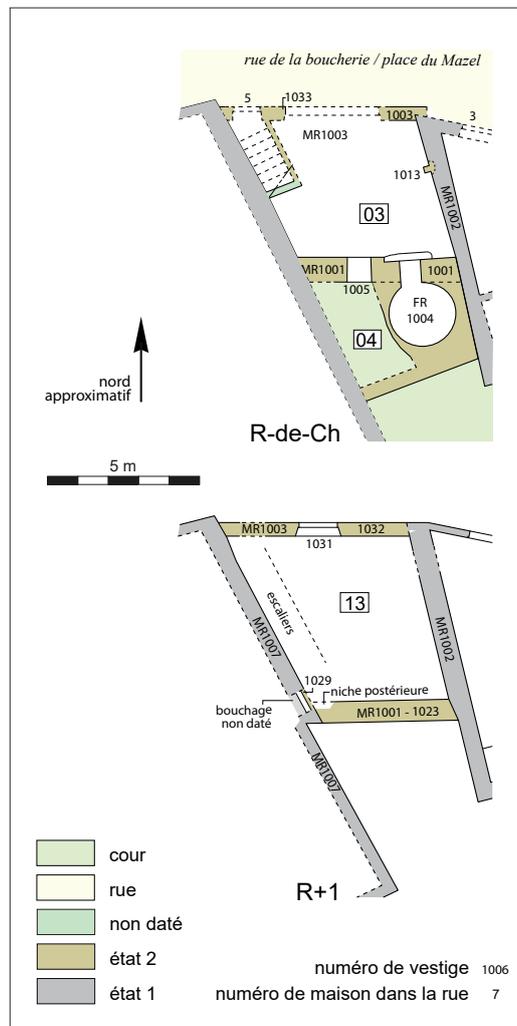
La présence du four FR1004 au rez-de-chaussée livre la fonction de la pièce 03. Celle-ci a servi à la fois de fournil et de boutique.

Le four n'empiète pas sur l'espace interne de la maison. Il est construit à l'extérieur, dans la cour dont il occupe les deux tiers, mais il a son ouverture

⁵ – La maison étant, dès l'origine, équipée d'un grand four à pain, on exclut que cette ouverture puisse être une porte cochère.

fig. 23 Seconde proposition de restitution des niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel dans son état d'origine, au XV^e ou XVI^e siècle.

Dessin O. Maufra sur fond de plan H. Brouillet, architecte.



à proximité d'un angle de la pièce principale. C'est un grand four à pain construit en briques réfractaires avec une chambre de chauffe de 2,20 m de diamètre, couverte d'une voûte en cul-de-four. L'entrée, réservée dans le mur de façade MR1001 au moment de sa construction, est en pierre, avec un encadrement en granite (fig. 24, 25). Le four est donc bien un aménagement d'origine de la maison.

La pièce du rez-de-chaussée, 03, offre donc un espace disponible de 26 m² où le pétrissage et le façonnage du pain ont pu se partager la place avec un étal de présentation des pains pour leur vente.

Cette pièce était couverte par un plancher dont il ne reste d'apparent que la console 1013 engagée dans le mur oriental MR1002 (fig. 23). Elle devait



fig. 24 Le four FR1004 au rez-de-chaussée ouvrant dans un angle de la pièce 1003. La cheminée CH1006 qui occupe l'angle de la pièce et dont on voit le linteau est un aménagement postérieur. On observe que le mur MR1001 qui entoure l'ouverture de la cheminée est appuyé à l'est (à gauche) au mur MR1002 de la maison voisine (3 place du Mazel).

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.

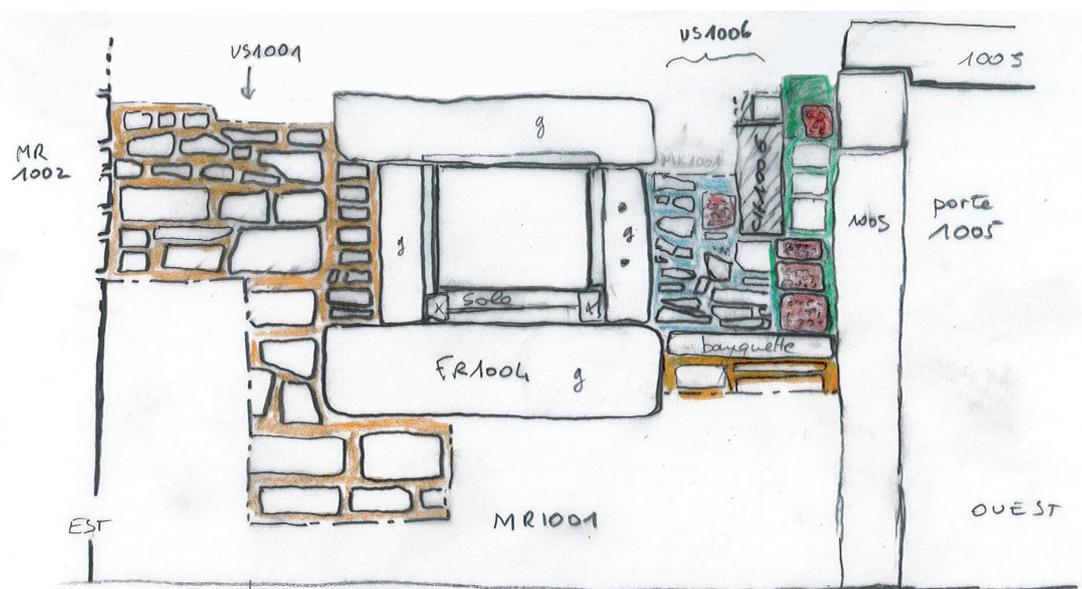


fig. 25 Croquis des différentes maçonneries du mur MR1001 autour de l'entrée du four FR1004. En orange, la maçonnerie 1001 contemporaine du four. En bleu le bouchage du percement réalisé pour implanter le linteau de la cheminée CH1006 dans un second temps. En vert la maçonnerie de pose de l'encadrement de la porte 1005 dans un troisième temps. En blanc : calcaire. « g » : granite.

© Inrap, dessin Fr. Chandevau.



fig. 26 La fenêtre 1031 au premier étage de la façade principale MR1003.

© Inrap, cliché Fr. Chandevau.

supporter une solive axée est-ouest et supportant, à l'ouest, la volée de l'escalier droit que nous restituons. Cet escalier était donc très raide.

Au premier étage se trouvait le logis, signalé par la forme, le matériau et la dimension de la grande fenêtre 1031 qui perce le centre de la façade à ce niveau (fig. 21, 23). Il s'agissait à l'origine d'une fenêtre à croisée dont on distingue encore l'arrachement du meneau sous le linteau (fig. 26) et le bûchage de la traverse sur les montants. Elle est en pierre de taille et finement moulurée tout autour de son encadrement.

Le second étage, *a priori* de combles, a pu servir de grenier ou de réserve quelconque.

4.4. Datation

La datation de la maison repose principalement sur le style de la modénature de la fenêtre 1031 au premier étage de la façade principale (fig. 26). Cette fenêtre n'est pas un élément rapporté postérieurement ; elle intègre le mur au moment de sa construction. Cela a été mis en évidence en ôtant les revêtements muraux en parement interne du mur, pièce 13⁶. Elle date donc bien le premier état de la maison du 5 place du Mazel.

Les moulures de l'encadrement ont été entaillées par la feuillure d'encastrement des volets qui les ont largement effacées, mais l'on distingue encore par endroits une gorge à profil segmentaire disposée de sorte à chanfreiner l'angle des montants et du linteau. La feuillure des volets occupe la place de la bordure externe de cette gorge ou d'une seconde gorge segmentaire, contre la première. Cette modénature est courante dans l'architecture civile de la seconde moitié du xv^e et du xvi^e siècle, sur les encadrements de baies, sur leurs meneaux et leurs traverses (Sournia, Vayssettes 1991, 2006). Elle est parfois

6 – On pourra se reporter à la description détaillée du mur MR1003, en particulier du pan 1032 et de la fenêtre 1031, en troisième partie de ce rapport (inventaire 3-1) et aux clichés n° 084, 084a, 084b qui les montrent.



fig. 27 Détail des restes de moulure et de décor à la base du montant de la fenêtre 1031, noyés sous deux épaisseurs de peinture.

© Inrap, cliché O. Maufra.

associée à un décor de pinacle de style gothique placé à la base des montants. La fenêtre 1031 présente ce type de décor à cet emplacement, sous la forme de deux gouttes allongées et superposées. Elles sont sur la gorge conservée de la moulure (**fig. 27**).

L'appui de la fenêtre, saillant et mouluré d'un tore surmontant un mince réglet et une scotie, est également une forme courante aux XV^e et XIV^e siècles. Ces deux siècles peuvent être retenus pour dater la fenêtre et la maison dans son état initial.

4.5. Transformations d'époque contemporaine

Plusieurs transformations affectent la maison au cours de deux chantiers au moins. Les unes sont au sud. Elles n'ont pas fait l'objet d'analyse dans les étages, étant aujourd'hui la propriété d'un voisin. Les autres concernent le volume septentrional de la maison qui est agrandi.

4.5.1. Division parcellaire

Après que l'usage du four ait été abandonné, la courette méridionale cesse d'être un espace extérieur et se trouve bâtie. L'immeuble qui y prend place est un appartement indépendant de la maison initiale. Aucune porte n'existe aujourd'hui entre les deux, soit parce que les communications ont été obstruées au moment d'une division tardive, soit plus probablement parce que l'appartement méridional est séparé dès l'origine de la maison du nord. Cette nouvelle propriété n'a pas de rez-de-chaussée. L'appartement n'existe que dans les étages. Aujourd'hui une dalle bétonnée couvre le four et l'ancienne courette à l'ouest du four pour former le sol du premier étage. Le deuxième étage a perdu son plancher et la façade a été abattue (cf. *supra* **fig. 3**). Les enduits encore présents sur les murs montrent que la façade méridionale était 0,90 m plus au sud que la limite actuelle de la parcelle (cf. *supra* **fig.7**), sans doute parce que se situait de ce côté, au rez-de-chaussée et contre le four, la porte d'entrée et l'escalier d'accès.

Les aménagements intérieurs conservés consistent en une cheminée à chaque étage. Les deux ouvrages sont de facture très simple et sans style qui permette une datation précise. Les composites anciens étudiés par Cécile Rivals enregistrent la parcelle de la maison du 5 place du Mazel d'un seul tenant et à un seul propriétaire de 1634 à 1810, suggérant que la séparation des deux maisons, voire la construction de la seconde, ne soit pas antérieure au XIX^e siècle (Rivals 2018, 54-61).

4.5.2. Réfections septentrionales

Au nord, la maison est augmentée d'un étage, les planchers sont refaits et les circulations modifiées.

La surélévation de la maison se lit au 3^e étage. La toiture TO1011 est construite en remplacement de la précédente, environ 2 m plus haut. C'est le couvert actuel de la maison (**fig. 28**). Il est adossé aux murs MR1002 et MR1007 des maisons voisines de l'est et de l'ouest. De même, la surélévation 1012 de la façade sur rue MR1003 s'appuie au mur MR1007 du voisin. Les maisons voisines se dressaient donc jusqu'au 3^e étage dès l'origine ou bien ont été surélevées avant que ne le soit la maison du 5 place du Mazel. En revanche, la construction de la nouvelle toiture TO1011 intervient avant la construction de la partie méridionale de la parcelle puisque le toit à pente unique de cette dernière s'inscrit dans la continuité du pan méridional de la bâtière qui couvre les combles 33 du nord.

Le troisième étage, de comble, sert de grenier. L'acheminement des marchandises s'y faisait par la lucarne ménagée dans la partie septentrionale du toit, côté rue (**fig. 29**).



fig. 28 Partie occidentale des combles 33, état tardif de la maison du 5 place du Mazel.

© Inrap, cliché O. Maufras.



fig. 29 Détail de la lucarne dans l'angle nord-ouest de la toiture T01011 de la maison.

© Inrap, cliché O. Maufras.

La maison n'est pas seulement surélevée, elle est aussi agrandie par l'ajout d'une cave qui occupe le sous-sol de la pièce 03. La cave n'est pas datée, pas même en chronologie relative, mais l'on a vu précédemment que la restitution la plus simple des circulations dans la maison conduisait à la considérer comme tardive. L'ajout d'un niveau souterrain en sous-cœuvre d'une construction existante n'est pas rare en milieu urbain. Elle est même fréquente au XIX^e siècle. Ici, le rez-de-chaussée aura été entièrement excavé et les fondations des murs de façade MR1001 et MR1003 auront été reprises par en dessous pour cloisonner le nouveau volume. Les murs latéraux en revanche n'ont peut-être pas été touchés. Celui de l'est MR1002, au moins, est assez profond puisque la maison voisine possède une cave dès l'origine. Les piliers observables dans les angles sont bâtis en même temps que la cave pour en supporter la voûte d'arêtes.

La construction de la cave entraîne la réfection du sol du rez-de-chaussée, la modification des ouvertures à ce niveau et la transformation de l'accès aux étages.

Pour accéder à la cave, on construit l'escalier en vis ES1017, avec une niche dans son mur d'échiffre. Il est installé dans l'angle nord-ouest de la maison (fig. 30, 31). La cave n'étant pas très profonde, il aboutit au rez-de-chaussée plus haut que le sol de la rue correspondant approximativement au niveau du sol interne initial de la maison. Le sol de la pièce 03 est refait, au-dessus de la voûte, une vingtaine de centimètres plus haut qu'auparavant et la vitrine cintrée de l'état précédent est remplacée par la grande baie quadrangulaire actuelle dont le piédroit 1014 est adossé au montant 1033 de l'ouverture précédente (fig. 30). L'entrée piétonne de la maison est également reprise, pour être placée 0,80 m plus haut que précédemment et éviter l'escalier de la cave dont le couvrement débord de cette hauteur du niveau du rez-de-chaussée. Un petit emmarchement est construit sur le trottoir pour accéder à la nouvelle porte (cf. *supra* fig. 21), un très étroit palier est aménagé devant la porte pour permettre le mouvement de son battant et un escalier droit en pierre est adossé au mur occidental pour monter aux étages. Il est très raide, parce que, sur la faible longueur de la maison, il doit se développer jusqu'au 2^e étage, avec un palier pour desservir le 1^{er}.

Entre le sol de la pièce 03 du rez-de-chaussée et l'étroit palier de l'entrée, il y a dorénavant un dénivelé de 0,60 m environ. Une porte a été créée entre les deux espaces. Elle est extrêmement étroite (0,62 m) du fait de l'exiguïté du palier et de la présence des deux escaliers. Devant la porte, l'étroit

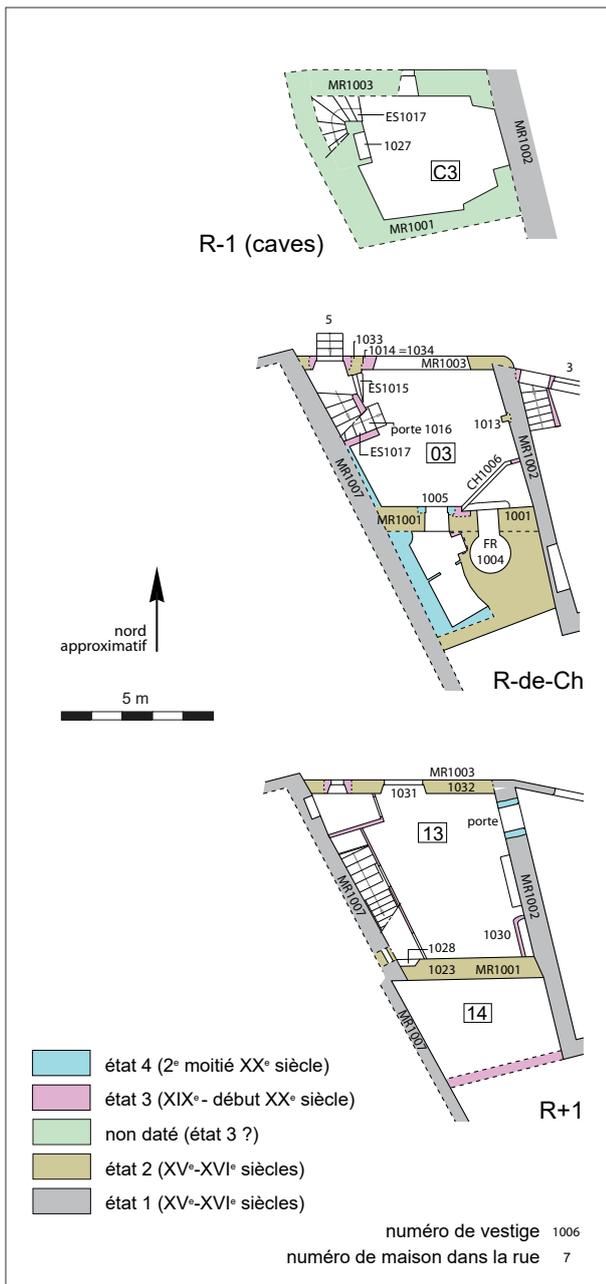


fig. 30 Les niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel aujourd'hui et proposition de phasage de ses différentes parties.
Dessin O. Maufrais sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

fig. 32 Les organes de la circulation dans l'angle nord-ouest de la pièce 03, vus de l'est. À gauche la porte 1016 d'accès à l'escalier ES1017 de la cave. À droite le piédroit 1014 de la nouvelle vitrine. Au centre : au premier plan les 2 marches de l'escalier ES1015 d'accès à l'entrée, au second plan le palier de l'entrée à droite et les premières marches de l'escalier droit montant à l'étage..

© Inrap, cliché fr. Chandevau.



fig. 31 Partie occidentale de la cave C3, vue de l'est, avec l'escalier ES1017 d'accès et la niche 1027.

© Inrap, cliché fr. Chandevau.

emmarchement ES1015 compense la différence de niveau (fig. 30, 32).

Le four est abandonné dans cet état, mais il n'est pas détruit. Dans l'angle de la pièce qu'il occupe, on installe la cheminée CH1006 (fig. 33) et sa hotte 1030 est bâtie dans les étages jusqu'à la toiture qu'elle traverse. Au 1^{er} étage, elle est adossée à l'enduit des murs MR1001 et MR1002 avant qu'un nouveau revêtement mural ne soit posé⁷.

Au rez-de-chaussée, après que la courette ait été couverte, l'espace est transformé en cellier peut-être, puis, en dernier lieu, en cabinet d'aisances. C'est certainement à ce moment-là que l'on a inversé le sens du battement de la porte 1005.

Au 1^{er} étage, on perce une porte entre la partie septentrionale de la maison du 5 et la maison du 3 place du Mazel. Les deux maisons forment dorénavant une seule unité d'habitation.



7 – À ce niveau et dans l'angle nord-ouest de la maison, on creuse la niche 1027 sous l'escalier, mais cela est anecdotique.



4.5.3. Datation

Il n'est pas assuré que tous ces travaux soient strictement contemporains les uns des autres. La création de la cave, la reprise des circulations et des ouvertures du rez-de-chaussée forment un grand chantier homogène. La création de la cheminée d'angle du rez-de-chaussée, celles non mentionnées des étages, la réfection des planchers et de la toiture peuvent avoir été réalisées en même temps ou échelonnées dans le temps.

La datation de la toiture sera peut-être livrée par les prélèvements dendrochronologiques qui ont été pratiqués dans sa charpente, mais les essences lozériennes n'ont pas encore de courbe de référence⁸. Le style des cheminées dans les étages, celui des ouvertures du rez-de-chaussée et les papiers peints des pièces de logement peuvent être attribués au courant du XIX^e siècle ou au début du XX^e. Cela est conforté par l'emploi de la boucharde pour la taille des pierres du montant 1014 de la vitrine de la pièce 03. L'outil est connu aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais son usage n'est répandu qu'au XIX^e (Bessac 1986, 83-85). Le volet vert de la vitrine du rez-de-chaussée est sans doute un peu plus récent, de la première moitié du XX^e. Quant aux derniers travaux, ceux qui se signalent par l'emploi de ciment gris dans les mortiers et les bétons (telle la porte entre les maisons du 5 et du 3), ils doivent être considérés de la seconde moitié du XX^e siècle.

8 – De même, une poutre du plafond PL1051 du 2^e étage a-t-elle fait l'objet d'un prélèvement pour tenter de disposer d'une courbe dendrochronologique datante, mais celle-ci, isolée, sera difficilement utilisable. En effet, toute charpente est susceptible d'utiliser des pièces de bois de récupération et la datation de l'ouvrage ne peut reposer que sur une série de données.

Conclusion

Le diagnostic archéologique mené sur les immeubles des 3 et 5 place du Mazel confirme la présence de bâti ancien conservé en élévation et livre quelques informations sur leur nature et leur datation.

Les deux maisons remontent au xv^e ou au xvi^e siècle. Presque tous les murs remontent à cette période et aucun élément bâti plus ancien ne semble conservé en élévation, soit parce qu'aux xv^e-xvi^e siècles les parcelles étaient vierges de construction, soit parce qu'elles ont été libérées avant les nouveaux travaux. Les maisons de la rue de la Boucherie (ou partie orientale de la place du Mazel) n'ont pas été construites en même temps ni dans un ordre linéaire. Les maisons du 3 et du 7 sont bâties en premier sur deux parcelles différentes séparées par une ruelle, une cour ou un jardin. Cet espace est ensuite – et rapidement – bâti à son tour par la maison du 5. Toutes les trois présentent les mêmes styles architecturaux (l'observation ayant été limitée à une fenêtre pour la maison du 7).

Les maisons du 5 et du 3 sont simples. Elles ont un seul corps de bâtiment de taille modeste (environ 25 à 29 m² de surface interne par étage), une distribution à une seule pièce par niveau et pas ou peu d'espace extérieur en propre⁹. Ce ne sont pas pour autant des maisons modestes. Elles sont bâties sur cinq niveaux pour l'une, trois pour l'autre, sont en pierre et les constructeurs ont eu recours à des tailleurs de pierre pour les encadrements des baies. Enfin, si un commanditaire conserve la solution d'un escalier droit (peut-être en bois) pour accéder à ses étages, l'autre adopte l'escalier en vis, formule novatrice au xv^e siècle dans l'habitat urbain, mais plus coûteuse. La présence d'une cave et d'un grenier dans la maison du 3 montre qu'elle était occupée par un agriculteur ou un propriétaire terrien stockant chez lui tout ou partie de ses récoltes, ou encore un négociant commercialisant des denrées agricoles. Le four de la maison du 5 permet d'identifier une boulangerie dans le premier état. Au xvii^e siècle, si le four est toujours en usage, le boulanger n'est pas le propriétaire : c'est un avocat, M^e Pierre Lenoir, qui détient la maison d'après le compoix de 1635 (Rivals 2018, 57). Ainsi, en façade septentrionale de l'îlot, les maisons paraissent plutôt plus simples que celles du cœur d'îlot qui se développent sur des parcelles plus grandes (Garnotel *et al.* 2018) et moins diversifiées que celles en bordure méridionale d'îlot où une maison simple en côtoie une à loge (Maufras, Wosny 2021).

Le sous-sol des deux maisons n'a pas fait l'objet d'un diagnostic, néanmoins, sa position dans le centre ancien, en limite d'une ligne d'enceinte ancienne de la ville, permet d'envisager son potentiel archéologique.

Il est certainement réduit sur la majorité de l'espace des deux maisons puisque celles-ci sont dotées de caves qui ont détruit les dépôts archéologiques du sous-sol sur au moins 2,45 m de profondeur pour l'une (la maison de l'ouest), au moins 2,70 et 3,25 m pour l'autre (respectivement cave C1 sous la rue et cave C2 sous le bâtiment)¹⁰. En revanche, au sud de la maison du 5, l'espace de l'ancienne cour, sous le four et sous le cabinet d'aisances, est susceptible d'avoir conservé ses dépôts archéologiques en place en sous-sol. Là sont

9 – La cour à l'arrière a pu leur appartenir, mais si c'était le cas, le propriétaire de la maison du 3 y aurait fait son escalier en vis, choix très courant en pareil cas, plutôt que l'intégrer dans le volume de la maison.

10 – Les mesures ont été faites entre le niveau du sol actuel du rez-de-chaussée et la surface du sol de chaque cave, sans prise en compte de l'épaisseur de ce dernier.

peut-être présents des éléments de l'enceinte urbaine ou de l'occupation médiévale du sol *intra muros*.

Ces données ont été acquises par des observations très ponctuelles. Elles sont donc lacunaires. Les surfaces de murs et les charpentes non encore explorées sont susceptibles de livrer des compléments d'information sur les maisons dans leur état initial, par exemple la position des planchers d'origine, le nombre et l'emplacement des fenêtres, la taille de l'escalier en vis de la maison du 3. Elles peuvent aussi documenter le nombre et la nature des campagnes de réfection et apporter des précisions sur leur datation.

Bibliographie

Cahiers du patrimoine Lozérien 2021 : *Cahiers du Patrimoine Lozérien n° 4. Mende* : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère, 2021. 28 p.

Garnotel et al. 2018 : GARNOTEL (A.), PECH (J.), RIVALS (C.), GUIBAL (F.) et la collaboration de CALVET (X.), KERNAFI (H.). — *L'îlot du musée Ignon-Fabre à Mende (48), rue de l'Épine*. Montpellier : SRA ; Cournonterral : Mosaique-Archéologie, 2018. 342 p. (Rapport de d'étude et de fouille archéologique non publié).

MaufRAS, Wozny 2021 : MAUFRAS (O.), WOZNY (L.). — *Occitanie, Lozère, Mende : 7 et 9 rue de la Liberté*. Montpellier : SRA ; Nîmes : Inrap, 2021. 150 p. (Rapport final d'opération archéologique, non publié).

Rivals 2018 : RIVALS (C.). — Données historiques. In : GARNOTEL (A.), PECH (J.), RIVALS (C.), GUIBAL (F.) et la collaboration de CALVET (X.), KERNAFI (H.). — *L'îlot du musée Ignon-Fabre à Mende (48), rue de l'Épine*. Montpellier : SRA ; Cournonterral : Mosaique-Archéologie, 2018, p. 48-98. (Rapport de d'étude et de fouille archéologique non publié).

Sournia, Vayssettes 1991 : SOURNIA (B.), VAYSSETTES (J.-L.). — *Montpellier : la demeure médiévale*. Paris : Impr. Nationale, 1991. 252 p. (Études du patrimoine ; 1).

Sournia, Vayssettes 2006 : SOURNIA (B.), VAYSSETTES (J.-L.). — *Villeneuve-lès-Avignon : histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale*. Tours : Éditions du Patrimoine, 2006. 431 p. (Cahiers du patrimoine ; 2).

Liste des figures

Couverture	Les façades des 3 et 5 place du Mazel (respectivement à gauche et à droite) à Mende. Cl. F. Chandevau
26	fig. 1 . Position des immeubles étudiés dans le centre-ville de Mende, par rapport aux limites urbaines. Les boulevards qui cernent le centre reprennent le tracé des fossés du rempart du XIV ^e siècle et montrent l'étendue de la ville au bas Moyen Âge. Le parcellaire révèle deux ensembles d'un état antérieur de la ville, plus retrainte. A : rue du Collège. B : place du Mazel. C : rue Basse. Proposition O. Mauftras, fond de plan Géoportail.
27	fig. 2 État des charpentes de la maison du 3 place du Mazel : planchers du 2 ^e étage et des combles, toiture. Vue du nord-ouest. © Inrap, cliché Fr. Chandevau.
27	fig. 3 Les 1 ^{er} et 2 ^e étages de la moitié méridionale de la maison du 5 place du Mazel : une partie indépendante et inaccessible. Vue du sud. © Inrap, cliché O. Mauftras.
32	fig. 4 Le parcellaire au sud-est de la place du Mazel et la localisation des maisons des 3 et 5 place du Mazel. © Inrap, dessin O. Mauftras d'après plan cadastral Géoportail..
33	fig. 5 La façade principale MR1028 de la maison du 3 place du Mazel, au nord, avec son encorbellement du 1 ^{er} étage. © Inrap, cliché Fr. Chandevau
34	fig. 6 Restitution des niveaux inférieurs de la maison du 3 place du Mazel dans son état d'origine, au XV ^e ou XVI ^e siècle (le 2 ^e étage, de comble est similaire au 1 ^{er} , mais sans ouvertures dans doute). Dessin O. Mauftras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.
34	fig. 7 La façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel, au sud, avec ses fenestrons apparemment décalés par rapport aux planchers, signalant sans doute l'emplacement d'un escalier en vis dans l'angle interne sud-ouest de la maison. Vue du sud-ouest. © Inrap, cliché O. Mauftras.
35	fig. 8 La voûte VT1024 de la cave C1, sous la rue et sa trappe d'accès depuis la chaussée (aujourd'hui obstruée). Vue de l'est. © Inrap, cliché O. Mauftras.
35	fig. 9 La cave C2 vue du nord, avec sa voûte VT1022 et au fond son escalier d'accès. © Inrap, cliché O. Mauftras.
36	fig. 10 Détail du rez-de-chaussée et du premier étage de la façade principale MR1028, 3 place du Mazel, et de son encorbellement. Sous les lattis à nu, on distingue sur quelques décimètres de long une sablière de chambrée probablement supportée par des consoles aux angles de la maison (A). Elle surmonte un pan de maçonnerie (B) qui couvre le linteau en bois de la fenêtre (C). © Inrap, cliché Fr. Chandevau.
37	fig. 11 La porte d'entrée (obstruée) en façade arrière MR1026 de la maison et le fenestron d'éclairage d'un probable escalier en vis. Vue du sud. © Inrap, cliché O. Mauftras.
38	fig. 12 L'extrémité 1025 du mur occidental de la maison du 3 place du Mazel au premier étage, vue du sud-est : reprise ou chantier initial ? © Inrap, cliché O. Mauftras.
38	fig. 13 Le rez-de-chaussée de la maison du 3 place du Mazel, avec les traces d'un plafond en lattis en sous-œuvre des solives du plancher de l'étage. © Inrap, cliché Fr. Chandevau.
39	fig. 14 Modification tardives des escaliers, XIX ^e siècle ? Dessin O. Mauftras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.
39	fig. 15 L'escalier ES1020 d'accès tardif à la cave C2, communiquant avec la rue par le portillon 1019. Vue du sud-est. © Inrap, cliché O. Mauftras.
41	fig. 16 Première proposition de restitution des niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel dans son état d'origine, au XV ^e ou XVI ^e siècle. Dessin O. Mauftras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.
42	fig. 17 L'appui de la Façade MR1003 de la maison du 5 place du Mazel sur le mur MR1002 de la maison du 3 au rez-de-chaussée (A , MR1003, US 1003) et au 1 ^{er} étage (B , MR1003, US 1032). © Inrap, clichés Fr. Chandevau, O. Mauftras.

- 43 fig. 18 Les maçonneries dans l'angle sud-ouest de la maison du 5 place du Mazel, au 1^{er} étage, sous la cage d'escalier montant au 3^e. La vue est prise du nord-est. À droite, le mur MR1007 de la maison voisine de l'ouest et à gauche la façade méridionale MR1001 (ici US 1023) évidée d'une niche. **A** : chaînage d'extrémité du mur MR1001. **B** : maçonnerie d'obturation de fenêtre.
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 43 fig. 19 Le fenestron 1010 du pignon MR1007 entre les maisons du 7 et du 5 place du Mazel, vu de la maison du 5 (de l'est). **A** : enduit. **B** : bouchage. **C** : chanfrein taillé (masqué par le mortier du bouchage sur le linteau).
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 44 fig. 20 Le mur MR1007 au 2^e étage, vue de l'est (de la maison du 5 place du Mazel) avec sa maçonnerie 1009 interrompue par une ligne de toiture. Après arrachement de la toiture, le mur a été régularisé par la maçonnerie 1008.
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 44 fig. 21 La façade MR1003 de la maison du 5 place du Mazel, avec ses volets verts, adossée aux maisons du 3 (à gauche) et du 7 (à droite).
© Inrap, cliché Fr. Chandevau.
- 45 fig. 22 Le piédroit et le départ de l'arc 1033 d'une ancienne ouverture au rez-de-chaussée, en façade principale.
© Inrap, cliché Fr. Chandevau.
- 46 fig. 23 Seconde proposition de restitution des niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel dans son état d'origine, au XV^e ou XVI^e siècle.
Dessin O. Maufras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.
- 46 fig. 24 Le four FR1004 au rez-de-chaussée ouvrant dans un angle de la pièce 1003. La cheminée CH1006 qui occupe l'angle de la pièce et dont on voit le linteau est un aménagement postérieur. On observe que le mur MR1001 qui entoure l'ouverture de la cheminée est appuyé à l'est (à gauche) au mur MR1002 de la maison voisine (3 place du Mazel).
© Inrap, cliché Fr. Chandevau.
- 47 fig. 26 La fenêtre 1031 au premier étage de la façade principale MR1003.
© Inrap, cliché Fr. Chandevau.
- 47 fig. 25 Croquis des différentes maçonneries du mur MR1001 autour de l'entrée du four FR1004. En orange, la maçonnerie 1001 contemporaine du four. En bleu le bouchage du percement réalisé pour implanter le linteau de la cheminée CH1006 dans un second temps. En vert la maçonnerie de pose de l'encadrement de la porte 1005 dans un troisième temps. En blanc : calcaire. « g » : granite.
© Inrap, dessin Fr. Chandevau.
- 48 fig. 27 Détail des restes de moulure et de décor à la base du montant de la fenêtre 1031, noyés sous deux épaisseurs de peinture.
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 49 fig. 28 Partie occidentale des combles 33, état tardif de la maison du 5 place du Mazel.
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 49 fig. 29 Détail de la lucarne dans l'angle nord-ouest de la toiture TO1011 de la maison.
© Inrap, cliché O. Maufras.
- 50 fig. 30 Les niveaux inférieurs de la maison du 5 place du Mazel aujourd'hui et proposition de phasage de ses différentes parties.
Dessin O. Maufras sur fond de plan H. Brouillet, architecte.
- 50 fig. 32 Les organes de la circulation dans l'angle nord-ouest de la pièce 03, vus de l'est. À gauche la porte 1016 d'accès à l'escalier ES1017 de la cave. À droite le piédroit 1014 de la nouvelle vitrine. Au centre : au premier plan les 2 marches de l'escalier ES1015 d'accès à l'entrée, au second plan le palier de l'entrée à droite et les premières marches de l'escalier droit montant à l'étage..
© Inrap, cliché fr. Chandevau.
- 50 fig. 31 Partie occidentale de la cave C3, vue de l'est, avec l'escalier ES1017 d'accès et la niche 1027.
© Inrap, cliché fr. Chandevau.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des vestiges archéologiques immobiliers

Cet inventaire recueille toutes les données disponibles sur la base de données Syslat qui compile elle-même les notes prise sur différents supports au moment du terrain. Les vestiges ont été numérotés sur le site de 1001 à 1051, selon la méthode de Harris, avec une numérotation continue des US (Unités Stratigraphiques). Les structures, composées d'une à plusieurs US – les faits – ont été enregistrées en utilisant le numéro d'une des US qui les composent et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indiquent la nature (CH pour cheminée, ES pour escalier, FR pour four, PL pour plafond /plancher, MR pour mur, TO pour toiture et VT pour voûte).

Dans l'inventaire qui suit, les vestiges sont présentés par ordre numérique, et pour un même numéro, l'US précède le fait, s'il y a lieu.

En fin d'inventaire, sont présentés les plans par étage des deux maisons où sont positionnés les vestiges avec leur numéro d'US ou de fait, ainsi que les points d'observation (planches I à V). Y sont reportés les relations de chronologie relative constatées et la proposition du phasage qui en découle.

US 1001

Espace : 03

Type : pan de mur

Antérieur à : 1006

Postérieur à : 1002

Dimensions : long. 500 cm larg. 82 cm

Fait : MR1001

Matériaux : pierre gréseuse, moellons de petit et moyen module, mortier orangé

Description : pan du mur de refend MR1001 situé au rez-de-chaussée, au sud de la pièce 3. Celle partie du mur est percée par l'ouverture du four MR1004 qu'elle cloisonne. Voir MR1001.

Documents : CAp01, CAp03, CAp05, MN2

Photos : 10, 24, 25, 28, 29, 30, 31

Auteur : Frédéric Chandevau

MR1001

Espace : 03, 13

Composition :

- 1001 : pan de mur
- 1005 : encadrement de porte
- 1023 : élévation de mur
- 1028 : parement de niche

Commentaire. Mur de refend de la maison du 3 place Mazel, bâti selon une direction est-ouest au centre de la parcelle. Le mur forme aujourd'hui une cloison au rez-de-chaussée et une façade dans les étages. Il sépare la pièce 13 d'une terrasse inaccessible au premier étage (propriété d'un voisin) et isole la pièce 23 de l'espace ouvert au sud de la maison au deuxième étage. Il supporte le pan méridional de la toiture de la maison. Chronologiquement, le mur est postérieur au pignon MR1002 auquel il s'adosse au rez-de-chaussée et au mur MR1007 sur lequel il s'appuie au premier étage. Au rez-de-chaussée, le mur est bâti en maçonnerie de petits moellons équarris ou retouchés disposés en assises assez régulières et horizontales (US 1001). Le tuf et une pierre plus dure, gréseuse, sont utilisés. Le liant est un mortier de chaux et de sable de couleur orangée. À ce niveau, le mur intègre l'entrée du four FR1004, apparemment construit en même temps que le mur. On note, à l'est (à gauche) du piédroit de l'entrée du four, une maçon-

nerie de bouchage formant un pan étroit. Elle ne doit pas être interprétée comme une insertion du four dans un mur préexistant mais plutôt comme le signe qu'une fois le seuil du four posé, le mur a été monté en premier avec une réserve un peu large pour les piédroits de l'entrée du four. Une fois ceux-ci posés et calés, l'espace vide a été parementé, le linteau posé et la construction du pan de mur MR1001 a repris. Au cours d'un chantier postérieur, le linteau de la cheminée CH1006 est inséré dans le mur MR1001, au l'ouest de l'entrée du four et un peu plus bas que son linteau. À cette occasion on remplace le pan de mur contre le piédroit de la cheminée ou, plus probablement, on le bâtit car il semble avoir précédemment formé un plan de travail dont une dalle formant un ressaut est encore conservée. Le nouveau pan de mur est construit en assises irrégulières de petites pierres liés par un mortier gris clair. Dans un troisième temps, la porte 1005 est percée ou plus probablement transformée. Elle est sans doute déjà présente et c'est son encadrement sur la face septentrionale du mur qui est remplacé ou plus probablement inséré (le décroûtage limité ne permet pas d'être affirmatif). Le plan de l'embrasure suggère que l'on a récupéré tardivement un encadrement de face externe d'une porte (avec sa taille soignée qui forme la feuillure), probablement cette porte, et qu'on l'a inséré en face interne du mur pour changer le sens d'action du battant. Ce changement intervient sans doute au moment où l'on cloisonne la partie libre de la courette 04 pour la transformer en cabinet d'aisance et transformer la porte 1005 en porte intérieure. Le mur MR1001, jusqu'ici de façade, devient cloison. L'espace entre le montant de la porte 1005 et le linteau de la cheminée CH1006, inséré dans le pan 1001, montre son appui sur le linteau de la cheminée et sur la maçonnerie associée à ce dernier. Le mortier utilisé pour l'encadrement de la porte et le bouchage du percement du mur réalisé pour son insertion est un mortier fait d'un sable plus grossier que celui réalisé précédemment et de couleur grise du fait de l'inclusion de cendres. Le mur MR1001, à ce niveau, présente la particularité d'être en retrait de l'élévation des étages qui est en encorbellement. C'est donc, à l'origine, un mur de façade ouvrant sur un espace ouvert de cour, 04. Dans les étages, l'élévation 1023 n'est pas au droit du pan 1001 du rez-de-chaussée, mais décalée complètement au sud. Cette disposition laisse supposer que la façade MR1001 était

en encorbellement à l'origine. Le mur repose aujourd'hui sur la dalle de sol qui couvre le four FR1004 et le volume 04 du rez-de-chaussée. Au premier étage, le mur présente, en face interne, une élévation de petits moellons bruts ou équarris de pierre dure grise ou beige liés au mortier de sable grisâtre et de chaux (1023). Les joints sont assez épais, les moellons étant irréguliers, tant en hauteur (7 à 16 cm) que par leur forme (tous ne sont pas quadrangulaires). De ce fait les assises sont irrégulières, mais néanmoins bien horizontales. A ce niveau, Le mur a une largeur de 0,70 m. A son extrémité occidentale, la niche 1028 a été percée, non pas au moment de la construction mais postérieurement. La niche est dans l'angle sud-ouest de la pièce, sous l'escalier. Elle est haute de 1,85 m et large de 0,65 m à l'ouverture et 0,52 m au fond. Elle est profonde de 0,25 m. La maçonnerie apparente au fond de la niche montre le revers des pierres du parement méridional du mur. A son extrémité, deux moellons bien équarris forment un chaînage, l'un posé à plat, l'autre, très haut (0,38 m) posé au-dessus du premier et sur chant. Ils sont appuyés, le premier sur le parement 1029 du mur en retour MR1007, le second a un bourrage de mortier et d'éclats de pierre froide adossé en partie au parement du mur MR1007, en partie à une cavité peu profonde dans ce mur (un trou d'ancrage du mur MR1001 dans le mur MR 1007 ?, un fenestron bouché ?). A la chaîne à l'extrémité du mur MR1001, sont adossées les assises du mur (1023 à ce niveau) qui sont faites de petits moellons taillés de tuf orangé et de moellons équarris de tuf jaunâtre et de pierre dure. Toute cette maçonnerie est chaînée (les éclats de pierre qui servent de calage et font le lien entre les parements et la chaîne d'extrémité le montrent).

Documents : CAp04, CAp05, CAp06, MN2

Photos : 10, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 44, 60, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Maufras

US 1002

Espace : C2, 02, 03, 12, 13, 22, 23

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1001. 1019. 1020

Postérieur à : /

Fait : MR1002

Dimensions : long. 930 cm larg. 50 à 70 cm

Matériaux : appareil de petits moellons de pierre dure litée et blanc grisâtre (calcaire ?), assises régulières sur les deux parements. Quelques assises utilisent des moellons de taille moyenne. Mortier de chaux.

Description : Elévation de mur. Voir MR1002.

Documents : CAp05

Photos : 23, 24, 25, 32, 33, 34, 35, 47, 48, 49, 50, 51, 55

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Maufras

MR1002

Espace : C2, 02, 03, 12, 13

Composition :

- 1002 : élévation de mur
 - 1013 : console
- 1025 : pan de mur

Commentaire. Mur mitoyen entre les maisons des 3 et 5 place Mazel. Le mur est bâti selon une direction nord-sud et sur toute la longueur de la parcelle. Il a été observé à son extrémité méridionale où il présente un chaînage en moyen appareil de taille très bien conservé sur toute sa hauteur en retour du mur méridional

MR2026 de la maison du 5 place Mazel, et à son extrémité nord, ponctuellement. Là, il a été vu en sous-sol sur toute la longueur de la cave C2. Il présente une construction en petit-moyen appareil de moellons équarris disposés en assises régulières à joints épais liés au mortier de chaux. Au rez-de-chaussée il a été vu sur ses deux faces mais en sondages limités. Côté maison du 3 place Mazel, il est chaîné avec la façade MR1018. Côté maison du 5 place Mazel, il est contrebuté par le pilier 1003 de la façade septentrionale de la maison du 5. A ce niveau, il est bâti en moellons de calcaire gréseux de module moyen (30 sur 15 cm en parement), ponctuellement en gros moellons (40 sur 27 cm), disposés en assises régulières et liés au mortier de terre sableuse gris orangé. C'est aussi de ce côté et au sommet de la pièce 03 qu'il intègre la console 1013 formant un encorbellement de 4 assises, la première en tuf, les suivantes en pierre dure taillée, de 0,82 m de haut et 0,24 de large. 0 l base, la console est à peine saillante. AU sommet elle débord d'au moins 11 cm du mur (par rapport à l'enduit actuel). Elle supportait une poutre axée est-ouest du plafond d'origine de la pièce 03. On peut donc déduire qu'elle a été insérée dans le mur MR1002 au moment de la construction de la maison du 5, même si la jonction entre les deux éléments maçonnés n'a pas été observée. Au rez-de-chaussée, il a subi deux évolutions. La première concerne le percement de l'entrée de la cave de la maison du 3 place Mazel : l'encadrement de la porte basse 1019 d'accès à la cave 02 a été inséré dans la maçonnerie préexistante des murs MR1018 et MR1002. C'est l'extrémité du linteau de cette baie qui a été insérée dans le mur MR1002, sur une profondeur inconnue mais dans une saignée horizontale un peu plus haute que le linteau dont la base est calée par des petites pierre. La seconde concerne la partie centrale du mur, en parement occidental, dans l'angle sud-est de la pièce 03. Ici le mur présente des traces d'exposition à la chaleur (fracturation superficielle des pierres et variation de coloration du mortier qui est gris cendré, orange ou orange ocre). Cette partie est également noircie, mais sans suie, comme si elle avait été exposée peu de temps. Cette partie du mur se trouve à l'arrière du linteau de la cheminée CH1006, sans que l'on puisse préciser si elle a servi de contre-chœur (voir CH1006). Au premier étage, seule l'extrémité nord du mur a été observée, sur ses deux parements et sur une toute petite surface. La maçonnerie est faite de petits moellons de pierre dure en parement oriental et de moellons moyens très émoussés en parement occidental. Là, ils forment le pan de maçonnerie 1025 à l'extrémité septentrionale du mur MR1002. Ce pan de mur a été observé sur une cinquantaine de centimètres de hauteur et il se présente adossé à la façade MR1018 de la maison du 5 place Mazel. Cette maçonnerie a été partiellement abattue pour ouvrir une porte de communication entre les deux maisons à ce niveau. Cette dernière a son encadrement bétonné. La porte a ensuite été transformée en placard ouvrant sur l'espace 12.

Documents : CAp03, CAp04, CAp05, CAp06, CAp08, MN2

Photos : 23, 24, 25, 32, 33, 34, 35, 36, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 79, 81, 82, 83

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Maufras

US 1003

Espace : 03

Type : pan de mur

Antérieur à : 1032

Postérieur à : 1002

Fait : MR1003



1003. Détail de l'appui du pilier 1003 sur le mur MR1002 au rez-de-chaussée.

Croquis Fr. Chandevau.

Dimensions : long. 155 cm larg. 45 cm au rez-de-chaussée, hors œuvre

Matériaux : moellons de calcaire gréseux. Mortier de chaux gris cendré.

Description : pans de mur conservés aux extrémités est et ouest de la façade MR1003, au rez-de-chaussée. Seul une partie du pan oriental a été observé en face interne, le mur étant totalement enduit sur ses deux faces. Voir MR1003.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 7, 8, 9, 32, 33

Auteur : Frédéric Chandevau

MR1003

Espace : 03, 13, 13

Composition :

- 1003 : pan de mur
- 1012 : pan de mur
- 1014 : pan de mur
- 1031 : encadrement de fenêtre
- 1032 : pan de mur
- 1033 : piédroit et linteau clavé de baie
- 1034 : Bouchage de baie

Commentaire. Mur de façade septentrionale de la maison du 5 place Mazel, bâtie en encorbellement. Le mur, au rez-de-chaussée, n'a été observé que très partiellement, étant enduit sur ses deux faces. Dans son premier état, dont il n'a été vu que l'extrémité orientale 1003, il est construit en petits moellons équarris de calcaire gréseux, disposés en assises horizontales et liés au

mortier de chaux et de sable gris blanchâtre. Le mortier inclut des cendres. Chronologiquement, ce mur est adossé à l'est au mur de la maison voisine et antérieure MR1002. Il est probable qu'à l'ouest il soit adossé au pignon MR1007 de la maison du 7 place du Mazel, mais l'enduit n'a pas été déposé pour le vérifier. C'est l'angle que forment les deux murs qui l'indique (jonction en T en plan, la hampe verticale du T représentant le mur MR1003 et la traverse le mur MR1007). Le mur est percé d'une porte piétonne à l'ouest, dont le seuil est surélevé de 4 degrés au-dessus du niveau de la rue, soit 0,77 m. Cette porte n'est sans doute pas d'origine, ayant un encadrement sans moulure, apparemment relativement récent (XIXe ?, XXe siècle ?) alors que la grande fenêtre de l'étage dénonce une façade bâtie à la Renaissance (fin XVe-XVIe siècle). Cette porte vient certainement en remplacement d'une plus ancienne. À proximité de la porte, plus à l'est, est conservé une partie du piédroit et du couverture en arc clavé d'une baie plus ancienne, 1033. Cette dernière est visible dans une partie non enduite du mur masquée par un volet. Cette baie correspond à l'extrémité d'une ancienne porte charretière ou d'une première vitrine. Lorsque l'encadrement de la vitrine actuelle a été installé, la baie 1033 a été cassée et un nouveau piédroit a été bâti presque contre le précédent. Il forme le pan de mur 1014 (observé en face interne) = 1034 (observé en face externe). La maçonnerie du piédroit 1014 = 1034 est faite en pierre de taille de module moyen mais variable. Certaines pierres au moins paraissent en remploi et toutes ne sont pas taillées avec les mêmes outils. On remarque des traces de boucharde sur certains, ce qui, associé à l'emploi de ciment dans le mortier, dénoncent un ouvrage du XIXe ou du XXe siècle. Au premier étage, l'élévation du mur MR1003 a été enregistrée 1032. Cette partie du mur est en encorbellement. On remarque à la jonction des maisons du 3 et du 5 place du Mazel, au sommet du rez-de-chaussée, une console en pierre qui doit supporter la poutre de rive du plancher du premier étage et la façade elle-même. Chronologiquement, ce pan est contemporain de la fenêtre 1031 et à l'est, il est postérieur au mur en retour MR1002. La maçonnerie, à cet étage, est faite d'assises de moellons équarris ou retouchés de pierre dure grise, liés au mortier de chaux et sable gris clair. Ponctuellement, la maçonnerie utilise des moellons de tuf orangé qui semblent en remploi. Ce niveau est percé par la fenêtre 1031 située au centre de la longueur du mur. C'est une baie à croisée dont le meneau et la traverse ont été démontés. La modénature d'origine n'est conservée qu'à la base de l'encadrement, sur l'appui saillant et fait d'un cavet surmonté d'un chant plat et d'un tore et à la base des montants qui présentent une plinthe surmontée des vestiges d'une moulure saillante endommagée par la pose des volets. Un fenestron est percé, sans doute tardivement, à ce niveau, à l'ouest de la fenêtre 1031, pour éclairer un petit réduit au-dessus de l'escalier, servant de cabinet de toilette. Au deuxième étage, la maçonnerie a été enregistrée 1012. Chronologiquement, à ce niveau, le mur MR1003 s'adosse au mur MR1007 de la maison voisine de l'ouest. Cette partie du mur a une épaisseur de 0,50 m. Elle est construite en petits moellons de tuf taillés, disposés en assises horizontales et jointés au mortier de chaux. Le mur ne se poursuit pas au troisième étage. Là, il est surmonté par la charpente de la toiture qui en déborde d'une cinquantaine de centimètres et par la lucarne.

Documents : CAp01, CAp02, CAp04, CAp05, CAp06, CAp08

Photos : 7, 8, 9, 20, 21, 22, 32, 33, 37, 38, 39, 62, 64, 83, 84, 85, 86, 87, 89

Auteure : Odile Maufras

US 1004

Espace : 04

Type : ensemble des éléments composant un four

Antérieur à : 1006

Postérieur à : /

Fait : FR1004

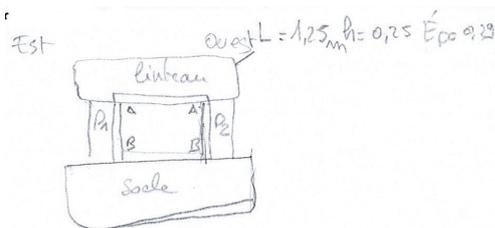
Dimensions : long. 395 cm larg. 2,75 cm hors œuvre diam. interne c. 220 cm

Matériaux : granite taillé (entrée du four), briques réfractaires (voûte, mur arrière), mortier orangé

Description : Four à pain. Voir FR1004

Photos : 10, 23, 24, 26, 27, 30

Auteur : Frédéric Chandevau



linteau = $L = 1,25\text{ m}$; $h = 0,25\text{ m}$; $\text{ép.} = 0,29\text{ m}$
 Piedroit $P_1 = L = 0,25$; $h = 0,50\text{ m}$; $\text{ép.} = A = 0,140\text{ m}$
 $B = 0,27\text{ m}$
 $P_2 = L = 0,20$; $h = 0,51\text{ m}$; $\text{ép.} = A = 0,146\text{ m}$
 $B = 0,28\text{ m}$
 Soale = $L = 1,25\text{ m}$; $h = 0,30\text{ m}$; $\text{ép.} \geq 0,30\text{ m}$

1004. Dimension des moellons de granite taillé formant l'entrée du four FR1004.

Croquis F. Chandevau.

FR1004

Espace : 04

Composition :

- 1004 : ensemble des éléments composant un four

Commentaire. Grand four à pain bâti au rez-de-chaussée de la maison du 5 place Mazel, sur les deux tiers de l'espace méridional 04. Le four est installé à l'angle de la façade MR1001 de la maison

du 5 place Mazel et du pignon occidental MR1002 de la maison du 3. Il est à l'origine dans un espace ouvert. Il mesure 3,95 m de long sur 2,75 m de large hors œuvre et il présente une forme grossièrement rectangulaire. Au sud, sa maçonnerie externe n'a pas été distinguée du mur de clôture de la cour ancienne de la maison (devenue cabinet de toilette) ; les deux parties sont peut-être bâties en même temps. Dans l'œuvre, le four présente une chambre de chauffe circulaire couverte d'environ 2,20 m de diamètre. Elle est localisée immédiatement contre la façade 1001, et occupe donc, avec l'entrée, la moitié septentrionale de l'ouvrage. L'importance du massif maçonné qui enferme le four au sud est étonnante et pour l'instant non expliquée. La sole est horizontale et dallée de pierres plates. La voûte en en cul de four. L'entrée du four est ouverte dans le mur MR1001 à 0,80 m du niveau du sol actuel. C'est une ouverture quadrangulaire de 0,70 m de large et 0,50 m de haut. Elle est encadrée par un bloc d'appui, deux piédroits et un linteau, tous monolithiques et en granite taillé. L'encadrement inclut une feuillure périphérique pour recevoir un panneau de fermeture. La pierre d'appui est saillante d'une large douzaine de centimètres. Elle est alignée sur une ressaut que forme le mur MR1001 à l'est de l'entrée du four, peut-être pour ménager la présence d'une niche de ce côté. Cette partie a été obstruée lors de la pose du linteau de la cheminée CH1006.

Photos : 10, 23, 24, 26, 27, 30, 70, 71

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Maufas

US 1005

Espace : 03, 04

Type : encadrement de porte

Sous : /

Postérieur à : 1006

Fait : MR1001

Dimensions : haut. 185 cm larg. 70 cm dans l'œuvre

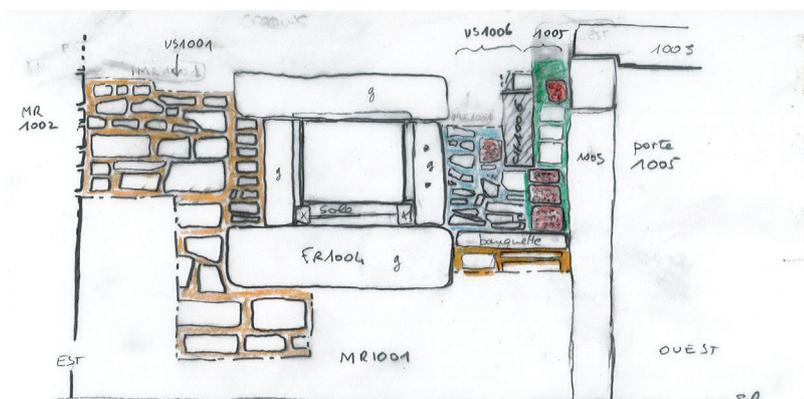
Matériaux : pierre de taille. Pierre dure beige. Mortier granuleux gris cendré

Description : porte du rez-de-chaussée, entre les pièces 03 et 04. Voir MR1001.

Documents : MN2

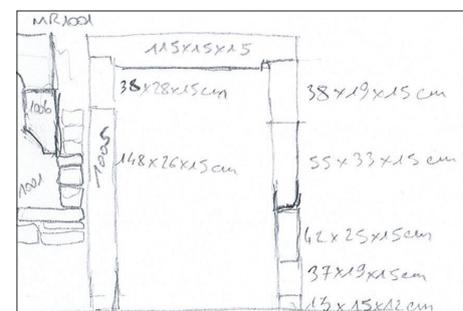
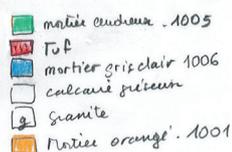
Photos : 23, 29, 30, 31

Auteur : Frédéric Chandevau



FR1004, 1005, CH1006. Localisation des pans de maçonnerie 1001 autour du four FR1004. Position de la console de la cheminée CH1006 et de la porte 1005.

Croquis F. Chandevau.

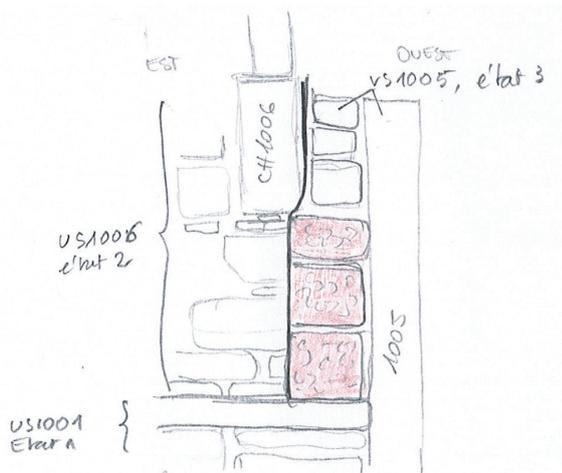


1005. Détail des dimensions de pierres de l'encadrement de la porte 1005.

Croquis F. Chandevau.

US 1006*Espace* : 03*Type* : linteau de cheminée*Antérieur à* : 1005*Postérieur à* : 1001, 1004*Fait* : CH1006*Dimensions* : long. 247 cm larg. 165 à 235 cm*Matériaux* : calcaire froid gris taillé, calcaire dur beige taillé*Description* : vestiges d'une cheminée : linteau, montant, console.

Voir CH1006.

Documents : CAp05, MN2*Photos* : 10, 23, 28, 29, 30*Auteur* : Frédéric Chandevau**Console 1006 de support d'un linteau de la cheminée CH1006.**

Chronologie des pans de maçonnerie et des éléments insérés dans le pan de mur MR1001 au rez-de-chaussé.

Croquis F. Chandevau.

CH1006*Espace* : 03, 13, 23, 33*Composition* :

- 1006 : linteau de cheminée
- 1030 : conduit de cheminée

Commentaire. Cheminée du rez-de chaussée de la maison du 3 place Mazel, bâtie dans l'angle sud-est de la pièce 03, devant le four FR1004. Il n'en subsiste que quelques éléments (US 1006). La cheminée a un plan triangulaire imposé par sa localisation. Ce sont les murs qui forment ses montants et ses dimensions sont données par le linteau de 2 m de long. Il repose sur un jambage étroit au nord-est, adossé au mur MR1002, à 1,65 m de l'angle de la pièce, et, au sud-ouest, sur une console insérée dans le mur MR1001, à 2,35 m de l'angle des murs et à environ 0,40 m de l'entrée du four. La hotte a disparu, le contre-chœur n'est pas localisé : on note bien la noirceur des moellons du mur MR1002 et de quelques-uns du mur MR1001 à leur angle, quelques traces de chauffe aussi (pierres fendillées) mais pas de suie sur les murs. L'âtre devait être enduit et le revêtement des murs a été refait depuis l'abandon de la cheminée. La console et le linteau sont en pierre de taille. La console est en calcaire gris très dur, taillée et sobrement moulurée avec un bandeau au sommet et un large cavet au-dessous. Le linteau est un bloc monolithique taillé dans un calcaire dur de couleur beige doré (patine de surface). Il a sa base en forme de U pour former le sommet des montants et les angles de ce U adoucis par un quart-de-rond. C'est peut-être un

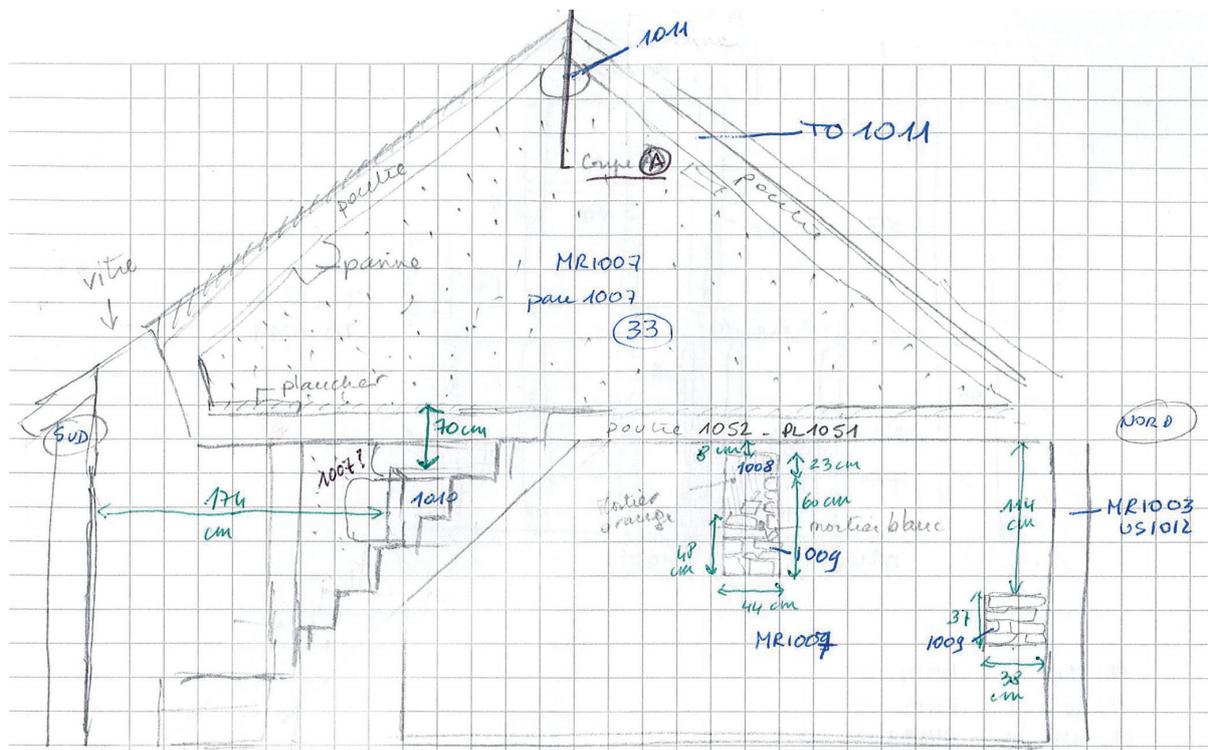
linteau en remploi. La console est insérée dans un pan de maçonnerie, 1006, qui repose sur le ressaut du mur MR1001 à l'ouest de la cheminée et qui s'adosse au piédroit de l'entrée du four. Cette maçonnerie est en petites pierres ou éclats de pierre disposées en assises irrégulières et liées par un mortier de gris clair. Dans les étages, le conduit de cheminée est bâti en pierre. C'est une maçonnerie de petits moellons de pierre dure, équarris pour la plupart, les autres retouchés, et liés par un mortier de chaux (1030). La maçonnerie a une épaisseur d'une douzaine de centimètres. Elle forme une paroi en L de 1,20 m de long sur 0,40 m de large hors œuvre au premier étage et environ autant dans les combles. Elle est conservée sur toute la hauteur des étages, jusqu'au niveau du toit. La partie au-dessus du toit a été démontée, mais les traces de suie se prolongent sur le mur MR1002 contre lequel le conduit est adossé. Il est également adossé au mur MR1001.

Documents : CAp05, MN2*Photos* : 10, 23, 28, 29, 30, 79, 80, 81*Auteurs* : Frédéric Chandevau, Odile Maufras**US 1007***Espace* : 33*Type* : pan de mur*Antérieur à* : 1011, 1029*Postérieur à* : 1008*Fait* : MR1007*Dimensions* : long. obs. 4,90 m larg. 0,35 m haut.max. obs. 3,60 m*Structure* : hétérogène*Matériaux* : calcaire froid gris, petits moellons (surtout) moyen moellons retouchés ou équarris. Tuf, petits et moyens moellons équarris. Mortier de chaux et sable grossier gris.

Description : pan de mur formant le sommet du pignon MR1007 au troisième et dernier étage de la maison du 5 place Mazel, observé en face interne dans la cage d'accès au grenier 33 et dans le grenier lui-même, c'est-à-dire observé très partiellement sur les deux tiers hauts du 2e étage sur au 3e étage sur toute sa hauteur (soit 3,60 m de haut) et une partie de sa largeur (4,90 m). Sa maçonnerie est un appareil hétérogène de moellons retouchés de petite taille et de quelques moellons moyens équarris ou taillés grossièrement disposés en lits réguliers (mais avec des hauteurs d'assise variées) et liés au mortier de chaux et de sable grossier. Le sable inclut beaucoup de gravillons gris sombre. Ce mortier est aussi utilisé en enduit partiel. Le pan de mur se termine, au sommet, en bâtière et supporte la toiture de la maison. Il est percé par le fenestron 1010 qui a été bouché avant la pose de l'escalier s'accès au grenier 33 et la construction du 2e étage de la maison qui l'obstrue. Le chanfrein conservé sur l'encadrement signale une face externe : le fenestron éclairait un étage de la maison voisine manifestement bâtie ou surélevée avant la construction de la maison du 5 place Mazel.

Documents : CAp01, CAp08*Photos* : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17*Auteure* : Odile Maufras**MR1007***Espace* : C3, 03, 13, 23, 33*Composition* :

- 1007 : pan de mur
- 1008 : pan de mur
- 1009 : pan de mur
- 1010 : fenêtre



MR1007. Localisation des pans de maçonnerie 1007, 1008, 1009 au 2e étage et dans les combles de la maison 5 place du Mazel.

Croquis O. Maufra

- 1029 : pan de mur

Commentaire. Mur occidental de la maison du 5 place Mazel. Le mur est bâti selon une direction nord-sud, en mitoyenneté de la maison voisine. Le mur n'a été observé qu'aux 1er étage et 2e étage (pièces 13 et 23) et au grenier (pièce 33). Il est fait en plusieurs campagnes de construction. Les trois dernières sont perceptibles, mais seule la dernière a été observée sur une grande plage. Les autres, vues dans de modestes sondages et interprétées comme des surélévations successives, ne sont peut-être que des reconstructions ponctuelles.

Au premier étage, la maçonnerie du mur a été dégagée sur une toute petite surface qui montre son antériorité par rapport au mur MR1001 de la maison voisine (US 1023 à ce niveau) et qui montre un parement hétérogène, 1029, fait de moellons de pierre dure et grise d'une dizaine à une douzaine de centimètres d'épaisseur, assez longs, disposés en assises horizontales, mais aussi des morceaux de tuf et des éclats de pierre dure disposés en assises irrégulières. Par un joint creux, on arrive à passer un élément étroit qui indique que le mur a ici une épaisseur de 0,12 seulement et qu'il bouche un vide de 18 cm de profondeur et au moins 0,32 m de large. Le pan de construction 1029 correspond manifestement au bouchage d'une baie du mur MR1007 éclairant la maison voisine de l'ouest. Cette ouverture a été bouchée à la fois par les propriétaires de la maison mitoyenne, mais pas sur toute l'épaisseur du mur, et par les constructeurs de la maison du 3 place Mazel avant l'élévation du mur MR1001.

Le pan le plus ancien observé, 1009, est au deuxième étage. Il se termine en hauteur par un pan incliné qui correspond à une toiture ancienne, démontée. La pente observée descend vers le sud, pour former un toit à pente unique, ou plus probablement en bâtière. Ce pan de mur et ce négatif de toiture correspondent peut-être à un premier état de la maison, mais ce n'est pas attesté faute d'obser-

vation des maçonneries au rez-de-chaussée et au premier étage. Il pourrait y avoir un état antérieur.

Après démontage de la toiture, la saignée restant dans le mur est colmatée sur une trentaine de centimètres de hauteur au moins, par la construction 1008. Celle-ci a été observée au sommet du 2e étage, dans la moitié septentrionale du mur. Dans la moitié méridionale du mur au 2e étage et sur tout le troisième étage où l'absence d'enduit laisse apparaître les maçonneries, se développe une construction différente par ses matériaux et sa mise en œuvre, 1007. Ce pan correspond à une autre surélévation de la maison, celle qui supporte la toiture actuelle. Ce pan est percé d'un petit fenestron rectangulaire et oblong, 1010, dont le chanfrein de l'encadrement signale qu'il a éclairé la maison mitoyenne voisine, à l'ouest. Cela suppose que, au moins au niveau du 2e étage, le mur MR1007 soit celui du voisin, contre lequel vient s'appuyer la maison du 5 place Mazel. Cela est confirmé par l'appui du pan 1012 de la façade MR1003 de la maison du 5 sur le pan 1009 du mur MR1007 au deuxième étage. Au troisième étage, le mur MR1007 forme un ressaut de 0,35 m de large sur lequel vient s'appuyer la charpente du toit. On note que le mur MR1007 se développe au-dessus de cette toiture sur plusieurs décimètres pour supporter le couvert de la maison voisine, plus haute. On ne peut écarter que la maison du 7 place du Mazel ait été initialement construite sur toute la hauteur qu'elle a aujourd'hui et que le pan de maçonnerie 1007 soit, en dépit de sa différence de module et de couleur des pierres, d'un même chantier que le pan 1009.

Documents : CAp01, CAp02, CAp03, CAp04, CAp05, CAp06, CAp07, CAp08

Photos : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 73, 74, 75, 76, 77, 78

Auteure : Odile Maufra

US 1008

Espace : 23

Type : pan de mur

Antérieur à : 1008

Postérieur à : 1009

Fait : MR1007

Dimensions : haut. max. obs. 43 cm larg. max. obs. 44 cm

Structure : hétérogène

Matériaux : petits moellons équarris ou éclats de pierre froide blanchâtre (calcaire dur ?) et de pierre alvéolée orangée (tuf probablement).

Description : pan de maçonnerie constituant une reprise en hauteur du mur MR1007, sur au moins 0,30 cm de haut. Ce pan a été observé dans les limites d'un petit sondage réalisé au 2e étage, pièce 23. Il se superpose au pan 1009. Il s'en distingue par ses matériaux (pierre dure blanchâtre et pierre alvéolée orangée de tout petit calibre, manifestement en emploi), son mortier orangé et l'épaisseur importante de ses joints. Le contact entre ce pan et celui enregistré 1007 au troisième étage sur le même mur n'a pas été observé, mais leur position respective suggère que 1008 soit antérieur à 1007.

Documents : CAp01, CAp07

Photos : 20, 21, 22

Auteure : Odile Mauftras

US 1009

Espace : 23

Type : pan de mur

Antérieur à : 1008, 1012

Postérieur à : /

Dimensions : long. obs. 2,60 m larg. obs. 1,20 m

Fait : MR1007

Texture : argile

Matériaux : petits moellons équarris de pierre froide blanchâtre (calcaire dur ?) et mortier de chaux et sable gris blanchâtre assez fin.

Description : pan du mur occidental de la maison du 5 place Mazel observé dans le cadre de deux sondages réduits au 2e étage. La maçonnerie est faite d'assises de moellons allongés, d'une dizaine de centimètres de hauteur, et liés par un mortier de chaux et sable assez fin, clair. Les assises sont horizontales et régulières, sauf au sommet du pan qui forme la pente d'un toit. Là, les moellons sont plus petits pour former la limite inclinée du mur, et callés par de petits éclats de pierre. Cette limite a été quelque peu perturbée au moment de la dépose de la toiture et de la construction de la surélévation 1008.

Documents : CAp01, CAp07

Photos : 20, 21, 22

Auteure : Odile Mauftras

US 1010

Espace : 23

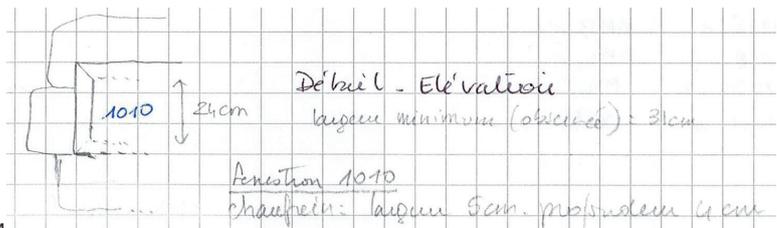
Type : fenêtre

Dimensions : haut. m larg. min

Couleur : patine noire

Fait : MR1007

Description : fenestron ouvert dans le pan 1007 du mur MR1007, aujourd'hui en partie haute de l'espace 23, 0,73 m sous la surface de circulation du plancher du 3e étage. Dans l'œuvre, la petite baie

**Fenestron 1010** du mur MR1007, 2^e étage.

Croquis O. Mauftras

est haute de 0,24 m et sa largeur minimale (celle observé) est de 0,31 m. L'encadrement est réalisé en moellons taillés de pierre dure avec un chanfrein de 5 cm de large et 4 cm de profondeur sur le montant et le linteau, sur l'appui aussi semble-t-il, mais le bouchage de l'ouverture le masque. La fenêtre intègre le pan du mur au moment de sa construction.

Documents : CAp07

Photos : 19

Auteure : Odile Mauftras

US 1011

Espace : 33

Type : panne faitière

Sous : /

Postérieur à : 1007

Fait : TO1011

Dimensions : long. 4,15 m

Description : poutre de section quadrangulaire de 4,15 m de long disposée selon une direction est-ouest au sommet des murs MR1002 à l'est et MR1007 à l'ouest pour former le faitage de la toiture TO1011. On note qu'à l'ouest la poutre repose sur le mur, mais à l'est, elle se termine avant le mur MR1002 qui ne la supporte pas. Elle est actuellement dans le vide, latéralement entre deux massifs de conduits de cheminée qui l'évitent. Elle est de section quadrangulaire, de 0,15 m sur 0,14 m de côté et elle est posée de sorte qu'une arête soit à la base et une autre au sommet, et non avec deux faces latérales horizontales et les deux autres verticales.

Documents : CAp02

Photos : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Auteure : Odile Mauftras

TO1011

Espace : 33

Composition :

- 1011 : panne faitière
- 1035 : arbalétrier
- 1036 : chevron
- 1037 : chevron
- 1038 : chevron
- 1039 : arbalétrier
- 1040 : chevron
- 1041 : panne
- 1042 : chevron
- 1043 : chevron
- 1044 : chevron
- 1045 : chevron
- 1046 : chevron
- 1047 : chevron
- 1048 : chevron
- 1049 : chevron

- 1050 : panne

Commentaire. Toiture de la maison du 5 place Mazel. Réalisée en bâtière, la toiture se développe sur l'ensemble du corps de logis septentrional de la maison (espace 33 au dernier niveau). Elle est composée d'une panne faitière (1011) de 4,15 m de long, installée d'est en ouest au centre de la pièce, entre les murs pignons, et de deux pannes situées, chacune, au tiers inférieur d'une des pentes (1041 au nord, 1050 au sud). La panne du pan septentrional de toiture est recoupée entre deux chevrons pour laisser accès à une lucarne qui ouvre au niveau du plancher et facilitait l'engrangement. Des poutres de section ronde ou quadrangulaire de 12 à 13 cm de diamètre et 12 à 16 cm de côté sont en position de chevron. On en compte huit sur la pente méridionale (1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048 et 1049) et 6 sur la pente septentrionale (1036, 1037, 1038, 1040 et 2 non numérotées), dont une partiellement doublée. Les chevrons supportent des voliges qui sont couvertes par les lauzes de couverture. La toiture a été renforcée en sous-cœuvre par deux arbalétriers disposés sous la poutre faitière, perpendiculairement à celle-ci. Le premier, 1035, est tendu du sol à la panne faitière sous le pan de toiture septentrional et en reprend l'inclinaison. L'autre, 1050, est placée sous la pente méridionale du toit, entre le sol et sa jumelle qu'elle contrebutte. Deux petites pièces de bois ont été ajoutées en étaie ponctuel de la panne du sud et d'un chevron du nord pour en limiter le fruit.

Documents : CAp01, CAp02

Photos : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18

Auteure : Odile Maufras

US 1012

Espace : 23

Type : pan de mur

Antérieur à : 1011

Postérieur à : 1009, 1032

Fait : MR1003

Dimensions : long. obs. 35 cm haut. obs. 38 cm épais. 49 cm

Matériaux : pierre alvéolée orangée, petits moellons, taillés. Mortier de chaux.

Description : maçonnerie de la façade MR1003 au 2e étage de la maison du 5 rue du Mazel. La maçonnerie n'a été décroûtée que sur une toute petite plage pour observer le contact avec le mur en retour MR1007 au deuxième étage de la maison. Là, le mur MR1003 s'adosse au mur MR1007. Cette partie du mur a une épaisseur de 0,50 m. Elle est construite en petits moellons taillés de tuf, disposés en assises horizontales et jointés au mortier de chaux. À l'emplacement du sondage d'observation, la maçonnerie forme un boulin de 0,14 m de large sur au moins 0,19 m de haut, possiblement d'encastrement d'une solive de plancher ou plus probablement de plafond étant donné sa hauteur par rapport à la pente du toit associé (US 1009, MR1007). A ce niveau et en face interne, deux épaisseurs d'enduit à la chaux le couvrent, puis une fine épaisseur de plâtre, une de peinture jaune paille et une de papier peint (partie ouest de la pièce 23).

Documents : CAp01

Photos : 20, 21, 22

Auteure : Odile Maufras

US 1013

Espace : 03

Type : console

Sous : /

Postérieur à : 1002

Fait : MR1002

Dimensions : haut. 82 cm larg. 24 cm prof. min. 11 cm

Description : console de support de plancher. Voir MR1002

Documents : CAp05

Photos : 36

Auteure : Odile Maufras

US 1014

Espace : 03

Type : pan de mur

Antérieur à : 1034

Postérieur à : 1033

Fait : MR1003

Dimensions : larg. 45 cm au rez-de-chaussée, hors œuvre

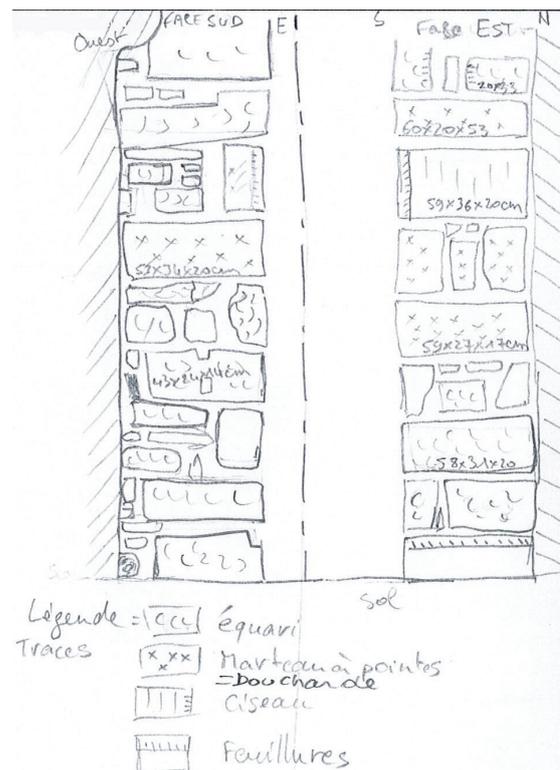
Matériaux : Pierres équarries. Pierres de taille (arête ciselées ou non, faces taillées au taillant droit ou à la boucharde). Mortier de ciment (rejointoiement récent).

Description : pan de mur du rez-de-chaussée de la façade MR1003, formant piédroit de la vitrine la vitrine. Voir MR1003.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 7, 8, 9, 32, 33, 37, 38, 39, 40

Auteur : Frédéric Chandevau



Pilier 1014. Détail de la taille des pierres du moyen appareil.

Croquis Fr. Chandevau.

US 1015

Espace : 03

Type : escalier droit

Sous : /

Postérieur à : 1033

Fait : ES1015

Dimensions : long. 35 cm larg. 95 cm

Matériaux : Pierre de taille, calcaire très dur (froid).

Traces : bûchage

Description : escalier de 2 degrés entre la pièce 03 et l'entrée actuelle de la maison du 5 place du Mazel. La relation stratigraphique avec la porte 1033 n'a pas été observée mais déduite. Voir ES1015.

Documents : CAp05

Auteur : Frédéric Chandevau

ES1015

Espace : 03

Composition :

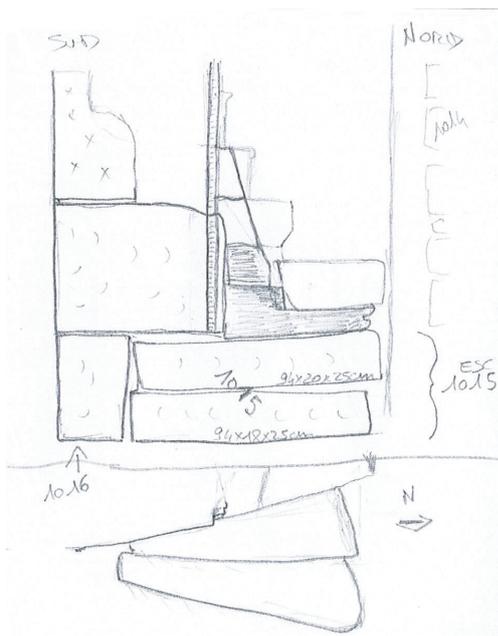
- 1015 : escalier droit

Commentaire. Petit escalier bâti selon entre la boutique du rez de chaussée (pièce 03), dans son angle nord-ouest, et l'entrée de la maison, environ 0,60 m plus haut. L'escalier est composé de deux marches et il est adossé au mur d'échiffre de l'escalier droit perpendiculaire bâti le long du pignon occidental MR1007, en face de la porte d'entrée. Les deux escaliers sont construits en même temps. Ils succèdent à l'escalier ES1017 qui conduit à la cave, au cours d'un même chantier ou d'un chantier postérieur. L'escalier ES1015 est composé de deux degrés en pierre taillée de calcaire froid. Les pierres n'ont pas de plan quadrangulaires en dépit de leur position contre un mur plan, mais une forme triangulaire avec, en extrados, en angle biseauté. Cela indique que les marches sont en remploi et proviennent d'un escalier antérieur, probablement celui qui, à l'origine, a desservi les étages de la maison. Il est possible qu'une troisième marche existe à la base de l'escalier, masquée par le sol actuel de l'espace. Par ailleurs, la marche la plus haute de l'escalier ES1015 est une vingtaine de centimètres plus bas que le palier de l'escalier droit de l'entrée qui forme, à leur jonction, un petit palier. Trois degrés séparent donc au total l'entrée surélevée de la maison et la sol actuel de la pièce 03.

Documents : CAp05

Photos : 37, 38, 39, 40

Auteur : Frédéric Chandevau



ES1015. Les deux marches de l'escalier ES1015 d'accès à l'escalier droit en retour d'accès aux étages.

Croquis Fr. Chandevau.

US 1016

Espace : C3, 03

Type : escalier en vis

Fait : ES1017

Dimensions : haut. c. 220 cm larg. 68 cm dans l'œuvre

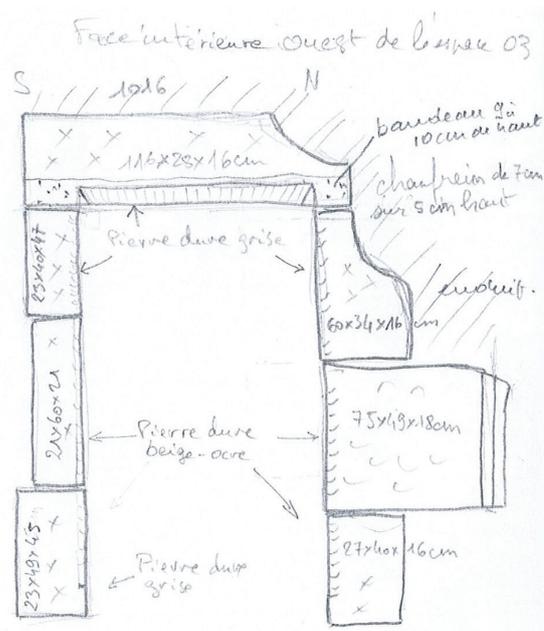
Matériaux : Pierre de taille, calcaire dur, gris ou beige rosé

Description : porte d'accès à l'escalier de la cave depuis le rez-de-chaussée de la maison du 5 Place du Mazel. Voir ES1017.

Documents : CAp05

Photos : 39, 40, 41, 42

Auteur : Frédéric Chandevau



Porte 1016. Dimensions des pierres taillées de l'encadrement.

Croquis Fr. Chandevau.

US 1017

Espace : C3, 03

Type : escalier en vis

Fait : ES1017

Dimensions : long. 215 cm larg. 163 cm

Matériaux : Pierre de taille, calcaire très dur (froid).

Description : escalier d'accès à la cave depuis le rez-de-chaussée de la maison du 5 Place du Mazel. Voir ES1016.

Documents : CAp04, CAp05, CAp11

Photos : 43, 56, 57, 58, 59

Auteur : Frédéric Chandevau

ES1017

Espace : C3, 03

Composition :

- 1016 : escalier en vis
- 1017 : escalier en vis
- 1027 : niche

Commentaire. Escalier en vis à une révolution partielle, construit contre le mur occidental MR1027 de la maison, au sous-sol, pour desservir ce dernier depuis la pièce du rez-de-chaussée 03 (maison 5 place du Mazel). L'escalier La première marche est contre la fondation du mur de façade MR1003. L'escalier en compte 12 degrés, le sol de la pièce 03 du rez-de-chaussée en constituant un

13e. Les 9 premières marches sont rayonnantes autour d'un noyau de plan quadrangulaire, de 0,56 sur 0,43 m au niveau de la cave et de 0,22 m de côté au-dessus. A la base, le noyau est prolongé au sud par un pan de mur de soutien, sorte de mur d'échiffre, dont la base est percée d'une niche, 1027, de 0,90 m de haut et 0,70 m de large dans l'œuvre. Ce pan de mur est bâti en moellons de petit et moyen module, certains taillés, en particulier ceux de l'encadrement de la niche qui le sont tous et qui sont entaillés de la feuillure de réception d'une battant. Les marches supérieures forment une volée droite, axée est-ouest, surmontée au niveau de son avant dernière marche par la porte 1016 percée dans le mur perpendiculaire d'échiffre de l'escalier qui lie l'entrée aux étages. Cette porte, comme le mur d'échiffre de l'escalier perpendiculaire des niveaux hors sol, est en pierre de taille. Les matériaux sont hétérogènes (calcaire du gris clair, calcaire jaune, calcaire gris foncé) et possiblement en remploi. Cela se confirme avec le bloc du linteau dont le chanfrein est taillé dans un bandeau qui ne se limite pas à l'ouverture de la baie mais se prolonge dans le même axe sur les montants. Il pourrait avoir été taillé dans une marche, l'intrados de celle-ci servant de façade au linteau. Les marches de l'escalier ES1017 sont en calcaire froid et taillées, avec des faces supérieures très lissées par l'usage. C'est le même matériau que les marches de l'escalier ES1015 vers l'entrée et que l'escalier droit vers les étages. Il est possible que l'escalier en vis ES1017 se soit initialement développé jusque dans les étages, se tenant un peu en retrait de la façade et de la porte d'entrée qui devait être plus basse. Ses révolutions supérieures auraient été abattues au moment où les ouvertures de la façade ont été refaites et l'escalier droit mis en place pour desservir les étages directement depuis la rue, sans plus passer par la salle 03.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 43, 56, 57, 58, 59, 63

Auteur : Frédéric Chandevau

US 1018

Espace : C2, 12

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1019

Postérieur à : /

Fait : MR1018

Dimensions : long. m larg. 0,53 m (rez-de-chaussée), 0,20 m environ dans les étages.

Matériaux : pierre dure grise (calcaire ?), tuf, mortier de chaux. Sablières en bois entre rez-de-chaussée et premier étage.

Description : élévation de mur de façade. Voir MR1018.

Documents : CAp05, CAp09

Photos : 6, 8, 9, 47, 48, 50, 82

Auteure : Odile Maufras

MR1018

Espace : 02, 12, 22, 32

Composition :

- 1018 : élévation de mur

Commentaire. Façade septentrionale de la maison du 3 place Mazel. Le mur a été observé très ponctuellement, autour de la porte d'accès à la cave C2 qui le perce à la base du rez-de-chaussée et au premier étage, dans l'angle qu'il forme avec le mur MR1002. Il présente, au rez-de-chaussée, une maçonnerie en petit appareil de moellons bruts ou équarris de pierre dure grise, liés au mortier de chaux. Les assises semblent régulièrement

horizontales mais de hauteur inégale. A ce niveau, le mur a une largeur de 0,53 m (enduits compris). Au premier étage, le mur est en encorbellement. Il est bâti sur une série de trois poutres superposées, la première formant une solive sur la maçonnerie du mur au rez-de-chaussée, elle-même surmontée d'un pan de maçonnerie visible sur la partie du parement qui a perdu son revêtement. Cette maçonnerie bouche sans doute l'espace entre des consoles non observables de la rue et supportant une seconde poutre en légère avancée (environ 10 cm). La troisième poutre est posée sur la précédente, avec un décalage vers la rue de 2 ou 3 cm. C'est cette troisième poutre qui supporte la maçonnerie du 1er étage, en l'espèce un pan moyen appareil de tuf. Les pierres sont taillées et disposées sur chant en assises très régulières d'environ 0,26 m de haut et de 0,20 m d'épaisseur. La largeur réduite à ce niveau allège le poids de la façade sur les poutres. En face interne, à ce niveau et à l'extrémité septentrionale du mur, certaines pierres plus épaisses forment un retour vers le sud sur quelques centimètres, constituant un embryon de chaînage d'angle avec le mur en retour MR1002. Il n'y a cependant pas de chaînage clairement mis en évidence entre les deux murs : dans le petit sondage où ils ont été observés, au premier étage, la maçonnerie 1025 du mur MR1002 est adossée à la façade MR1018. Le mur MR1018 est percé d'une baie à montant droit et linteau cintré en arc segmentaire. L'appui de la fenêtre est mouluré et saillant. Il présente un boudin au sommet, un mince bandeau qui le souligne et sous lequel se trouve un cavet. Cette moulure est identique à celle de l'appui de la fenêtre de la maison voisine, au 5 place Mazel et au même étage.

Documents : CAp03, CAp04, CAp05, CAp09

Photos : 6, 8, 9, 47, 48, 50, 82, 89

Auteure : Odile Maufras

US 1019

Espace : C2, 02

Type : encadrement de porte

Sous : /

Postérieur à : 1002, 1018

Dimensions : larg. 92 cm long. 130 cm

Fait : MR1018

Matériaux : Calcaire tendre taillé.

Description : encadrement en pierre de taille de la porte basse d'accès à l'escalier de la cave C2. Les pierres utilisées pour les montants sont minces et hautes, disposées sur chant. Elles sont taillées dans un calcaire sableux couleur crème, tendre. Le linteau est dans un calcaire dur, également taillé. L'encadrement forme un passage de 1,30 m de haut sur 0,92 m de large. Il est aujourd'hui ramené à une hauteur de 0,92 m par l'ajout, sur le seuil, de deux pierres taillées dans un calcaire blanc et disposées sur chant pour exhausser le niveau de l'ouverture. Les pierres sont contrebutées côté rue par les couches d'enrobé du trottoir qu'elles surmontent sur 12 à 13 cm de haut (la rue est en pente). Cette surélévation évite les pénétrations d'eau de ruissellement dans la cave.

Documents : CAp05

Photos : 8, 9, 47, 48, 50

Auteure : Odile Maufras

US 1020

Espace : C2

Type : escalier droit

Sous : /

Postérieur à : 1002. 1018

Fait : ES1020

Dimensions : long. 2,45 m larg. 0,97 m

Matériaux : pierre froide grise taillée. 9 marches maçonnées

Description : escalier. Voir ES1020.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 47, 48

Auteure : Odile Maufras

ES1020

Espace : C2

Composition :

- 1020 : escalier

Commentaire. Escalier d'accès à la cave C2, aménagé dans l'angle nord-ouest de la cave, contre les murs préexistants MR1002 et MR1018. L'escalier est une volée droite de 9 marches, disposée selon un axe nord-sud. Les marches sont maçonnées et faites de pierres taillées dans un calcaire très dur, apparement gris (et noirci par les passages de charbon). Les marches ont entre 0,21 et 0,23 m de haut et l'escalier a une hauteur totale de 2,07 m.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 47, 48

Auteure : Odile Maufras

US 1021

Espace : C2

Type : escalier droit

Antérieur à : 1021

Postérieur à : 1026

Dimensions : long. 2,06 m larg. 0,92 à 1,06 m haut. cons. 1,40 m

Fait : ES1021

Matériaux : pierre dure (calcaire ?)

Description : voir ES1021.

Documents : CAp04

Photos : 44, 45, 50

Auteure : Odile Maufras

ES1021

Espace : C2

Composition :

- 1021 : escalier droit

Commentaire. Premier escalier d'accès à la cave C2. L'escalier est à volée droite, avec toutefois les deux marches de la base légèrement tournantes vers la cave. Il est bâti selon une direction est-ouest, parallèlement au mur MR1026 auquel il est adossé. Il est conservé sur 5 marches, celles de la base, à l'est. A l'ouest, les marches manquantes ont pu être en bois ou en pierre et avoir été démontées au moment de l'abandon de la circulation. La partie haute de l'escalier est sous un percement quadrangulaire de la voûte VT1022 de la cave. Il reliait donc la cave au rez-de-chaussée de la maison. Un autre escalier, plus récent, dessert la cave, ES1020.

Documents : CAp04

Photos : 44, 45, 50

Auteure : Odile Maufras

US 1022

Espace : C2

Type : voûte en berceau

Antérieur à : 1020

Postérieur à : 1002. 1026

Fait : VT1022

Dimensions : long. 600 à 750 cm larg. 340 cm

Matériaux : pierre taillée, tuf.

Description : voir VT1022.

Documents : CAp04

Photos : 44, 45, 46, 47, 48, 50

Auteure : Odile Maufras

VT1022

Espace : C2

Composition :

- 1022 : voûte en berceau

Commentaire. Voûte en berceau surbaissé de couverture de la cave C2. La voûte est bâtie en même temps que la cave et les murs latéraux de celle-ci, à l'ouest (MR1002) et à l'est (non enregistré), auxquels elle s'appuie et dans lesquels elle est ancrée. Au sud elle est appuyée au mur MR1026 et au nord elle est en partie appuyée au mur MR1018 et en partie encastrée dans le parement de ce dernier, sur une faible profondeur. Elle est faite en pierres taillées dans un tuf de couleur jaunâtre clair, liées à joints minces avec un mortier de chaux.

Documents : CAp04, CAp09

Photos : 44, 45, 50

Auteure : Odile Maufras

US 1023

Espace : 13

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1030

Postérieur à : 1029

Fait : MR1001

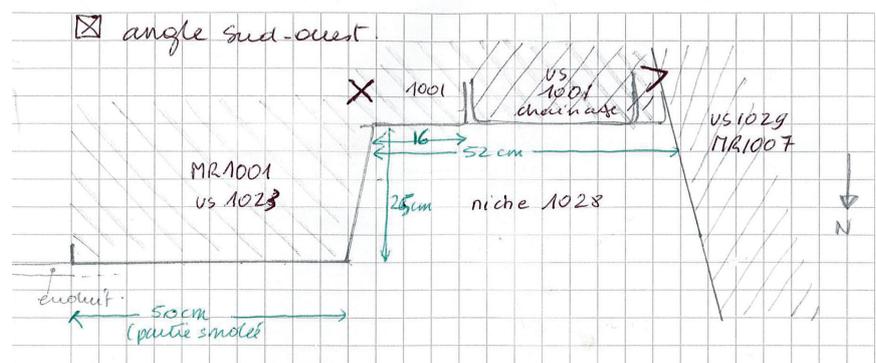
Matériaux : petits moellons équarris de pierre dure grise (calcaire ?), petits moellons taillés de tuf orangé, moyens moellons de pierre dure beige (calcaire ?), mortier grisâtre de sable et chaux.

Description : partie du mur MR1001 observée au premier étage de la maison, pièce 13, en deux sondages aux extrémités est et ouest du mur. Voir MR1001.

Documents : CAp03, CAp06

Photos : 44, 45, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81

Auteure : Odile Maufras



1023, 1028, 1029. Les pans de maçonnerie 1001, 1023 du mur MR1001 dans lesquels a été creusée la niche 1028 et l'appui du mur MR1001 sur le pan 1029 du mur MR1007.

Croquis O. Maufras.

US 1024

Espace : C1

Type : voûte en berceau

Antérieur à : 1018

Postérieur à : /

Fait : VT1004

Matériaux : pierre taillée, tuf.

Description : voir VT1024.

Documents : CAp04

Photos : 51, 52, 53, 54, 55

Auteure : Odile Maufras

VT1024

Espace : C1

Composition :

- 1024 : voûte en berceau

Commentaire. Voûte en berceau brisé de couverture de la cave C1. La voûte est bâtie en même temps que la cave, dans la continuité des murs longitudinaux sur lesquels elle repose et contre les murs latéraux qui la délimitent. Elle est haute et très étroite, pour une bonne répartition des charges qui sont ici importantes, la cave étant positionnée sous la rue. Elle est percée de deux ouvertures, actuellement obstruées, l'une et l'autre en clef. La plus petite est à l'extrémité occidentale de la voûte. C'est une simple aération. La plus grande est au centre de la moitié occidentale de la voûte. Elle donne accès depuis la rue pour le chargement ou le déchargement de denrées. Elle est aujourd'hui bouchée par une grande dalle de pierres qui devait être une trappe à l'origine, actionnable depuis la rue, mais aujourd'hui couverte par le revêtement du trottoir.

Documents : CAp04

Photos : 51, 52, 53, 54, 55

US 1025

Espace : 12, 13

Type : pan de mur

Postérieur à : 1002, 1018

Fait : MR1002

Dimensions : larg. 0,55 m environ

Description : reprise de l'extrémité septentrionale du mur MR1002 au premier étage. Voir MR1002.

Documents : CAp03, CAp06

Photos : 82, 83

Auteure : Odile Maufras

US 1026

Espace : C2, 02, 12, 22

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1021, 1022

Postérieur à : /

Fait : MR1026

Dimensions : long. 450 cm larg. 54 cm

Description : voir MR1026.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 1, 2, 4, 5, 45, 65, 66, 67, 68, 69, 71

Auteure : Odile Maufras

MR1026

Espace : C2, 02, 12, 22, 23

Composition :

- 1026 : escalier droit

Commentaire. Façade méridionale de la maison du 3 Place du Mazel, bâtie selon une orientation est-ouest entre le mur occidentale MR1002 de la maison et le mur oriental non enregistré. Le mur n'est observable que dans les parties non enduites : la cave C2 et une partie du parement externe. Il est construit en assises régulières de petits et moyens moellons équarris de pierre calcaire très dure, de calcaire dur et de tuf. Les matériaux sont équarris pour certains, simplement retouchés pour les autres et sans doute en remploi pour bon nombre. La façade méridionale est une façade sur cour. Trois ouvertures la percent qui sont toutes faites d'un encadrement de pierre de taille et de calcaire tendre. Celles du rez de chaussée sont contemporaines du chantier de construction du mur (les encadrements sont parfaitement insérés dans la maçonnerie du mur) et la fenêtre de l'étage, alignée sur celle du rez-de-chaussée fait manifestement partie de la même campagne de construction. La porte à l'extrémité orientale du rez-de-chaussée. Elle est aujourd'hui condamnée par une maçonnerie de parpaings de béton. Les deux fenêtres sont de petit module (estimé à 0,60 m de haut sur 0,40 m de large et alignées l'une au-dessus de l'autre au milieu de la moitié ouest de la façade. La fenêtre la plus basse est à cheval sur le rez-de-chaussée et le 1er étage et les deux éclairaient manifestement un escalier. Il n'y a plus d'escalier à cet emplacement dans la maison aujourd'hui. Il s'agissait peut-être d'un escalier en vis. L'encadrement des trois baies est simplement fait d'un chanfrein qui court sur les montants et le linteau. Cela se pratique surtout à la fin du XVe et au XVIe siècle, mais l'on en rencontre jusqu'au XVIIe siècle.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 1, 2, 4, 5, 45, 65, 66, 67, 68, 69, 71

Auteure : Odile Maufras

US 1027

Espace : C3

Type : niche

Fait : ES1017

Dimensions : haut. 90 cm larg. 70 cm dans l'œuvre

Description : niche à la base du mur d'échiffre. Voir ES1017.

Documents : CAp04

Auteur : Frédéric Chandevau

US 1028

Espace : 13

Type : parement de niche

Sous : /

Postérieur à : 1029

Fait : MR1001

Dimensions : haut. 1,85 m larg. 0,52 à 0,65 m prof. 0,25 m

Description : niche dans le mur MR1001 dans l'angle sud-ouest de la pièce 13. Voir MR1001.

Documents : CAp03, CAp06

Photos : 74, 75, 76, 77, 78

Auteure : Odile Maufras

US 1029

Espace : 13

Type : pan de mur

Antérieur à : 1028

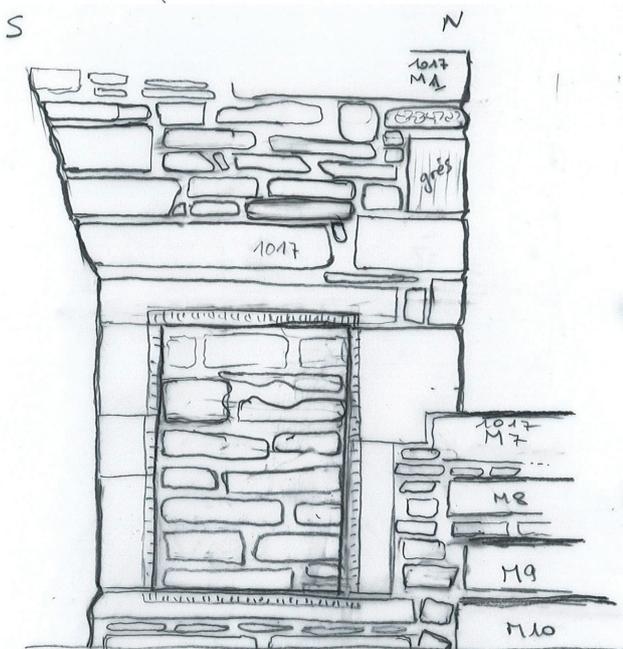
Postérieur à : 1007

Fait : MR1007



Dir° Aménagement

H 140 cm
l. 70 cm
Prof. 66 cm



Niche 1027 à la base de l'escalier en vis ES1017, sous le noyau et devant les premières marches.

Croquis Fr. Chandevau.

Matériaux : moellons équarris de pierre dure grise, moellons informes (remploi ?) de pierre alvéolée orangée.

Description : voir MR1007.

Documents : CAp03, CAp06

Photos : 74, 75, 76, 77, 78

Auteure : Odile Mauftras

US 1030

Espace : 13, 23, 33

Type : conduit de cheminée

Antérieur à : 1011

Postérieur à : 1023

Structure : hétérogène

Fait : CH1006

Matériaux : pierre dure, petits moellons équarris

Description : maçonnerie du conduit de la cheminée CH1006 conservée uniquement dans les étages. Voir CH1006.

Photos : 79, 80, 81

Auteure : Odile Mauftras

US 1031

Espace : 13

Type : encadrement de fenêtre

Sous : /

Postérieur à : /

Fait : MR1003

Dimensions : haut. 1,72 m larg. 1,26 m

Matériaux : calcaire blanc taillé

Description : Fenêtre du 1er étage en façade de la maison du 3 rue Mazel. La fenêtre se présente aujourd'hui comme une grande ouverture de 1,72 m de haut sur 1,26 m de large (dans l'œuvre) mais elle était à l'origine une fenêtre à croisée dont l'encadrement conserve l'assise basse de la traverse bûchée sur les deux piédroits et le sommet du meneau découpé à la base du linteau sur lequel son extrémité est encore en place. L'encadrement est fait d'un appui mouluré et saillant sur le nu du mur (un cavet surmonté d'une bande et d'un tore). S'y appuient les montants dont la base forme, en parement externe, une plinthe surmontée d'une moulure saillante en partie recouverte par un épais badigeon et en partie entaillée par la feuillure réalisée pour la pose de volets. La moulure du meneau n'est pas clairement perceptible : deux tores verticaux jointifs à son extrémité haute ? L'ensemble a été réalisé dans un calcaire fin, tendre et blanc. Sur les parties destinées à être enduite, en parement interne, on distingue l'usage du ciseau pour dégager les arêtes des pierres et du taillant droit pour dresser les faces. De ce côté du mur, la fenêtre est parfaitement intégrée dans la maçonnerie 1032 du mur MR1003 au premier étage.

Documents : CAp06

Photos : 7, 8, 9, 84, 85, 86, 87

Auteure : Odile Mauftras

US 1032

Espace : 13

Type : pan de mur

Antérieur à : 1012, 1014

Postérieur à : 1003, 1025, 1033

Dimensions : larg. 50 cm sans les épaisseurs d'enduit

Matériaux : petits moellons de pierre dure grise, petit moellons ou éclat de pierre alvéolée orangée. Mortier de chaux

Description : élévation du mur MR1003 au premier étage. Le mur a été observé en deux points et sur une surface très réduite. Au centre de la pièce 13, sa maçonnerie est contemporaine de la pose de la fenêtre 1031 qui perce le mur. Il y a en effet une pierre de calage qui lie un montant de la fenêtre à la maçonnerie 1032 du mur. Dans l'angle nord-est de la pièce 13, le contact entre le mur MR1003 et le mur en retour MR1002 apparaît comme suit : le mur MR1002, à cet endroit, semble avoir été remanié à deux reprises, en premier lieu par la reconstruction partielle 1025 contre laquelle le pan 1032 du mur MR1003 vient s'appuyer. Le parement interne du pan 1032 est fait d'assises de moellons équarris ou retouchés de pierre dure grise, liés au mortier de chaux et sable gris clair. Ponctuellement, la maçonnerie utilise des moellons de tuf orangé qui semblent en remploi. A l'extrémité orientale du mur, la plupart des assises sont de faible hauteur, autour de 5 cm. Toutes les pierres sont appuyées au pan 1025 du mur MR1002.

Documents : CAp03, CAp06

Photos : 83, 84

Auteure : Odile Mauftras

US 1033

Espace : 03

Type : piédroit et linteau clavé de baie

Antérieur à : 1014

Postérieur à : /

Fait : MR1003

Matériaux : Pierre de taille.

Description : vestige de l'encadrement de la première vitrine au rez-de-chaussée de la façade sur rue. Voir MR1003.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 7, 8, 9, 32, 33, 64

Auteur : Frédéric Chandevau



1033-1034. Le piédroit de l'ancienne porte 1033 et son bouchage 1034.

Croquis Fr. Chandevau.

US 1034

Espace : 03

Type : Bouchage de baie

Sous : /

Postérieur à : 1014, 1033

Fait : MR1003

Matériaux : Pierre de taille.

Description : vestige de l'encadrement de la première vitrine au rez-de-chaussée de la façade sur rue. Voir MR1003.

Documents : CAp04, CAp05

Photos : 7, 8, 9, 32, 33

Auteure : Odile Mauftras

US 1035

Espace : 33

Type : arbalétrier

Antérieur à : 1039

Postérieur à : 1011, 1041

Fait : T01011

Dimensions : long. 304 cm larg. 15 cm haut. 15 cm

Matériaux : bois

Description : pièce de bois grossièrement équarrie, rajoutée en sous œuvre au centre de la toiture pour soutenir la panne faitière.

Voir T01011.

Auteure : Odile Mauftras

US 1036

Espace : 33

Type : chevron

Sous : /

Postérieur à : 1011, 1041

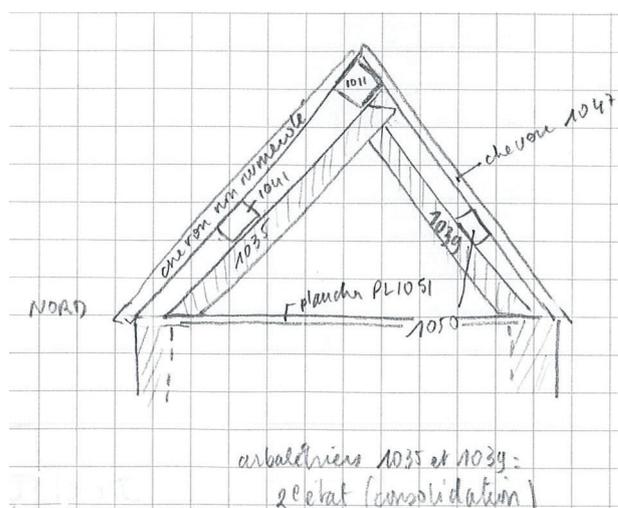
Fait : T01011

Dimensions : diam. 13 cm

Matériaux : bois

Description : voir T01011.

Auteure : Odile Mauftras



1035, 1039. Les arbalétriers de renfort de la toiture T01011.

Croquis O. Mauftras.

US 1037

Espace : 33

Type : chevron

Sous : /

Postérieur à : 1011, 1041

Fait : T01011

Dimensions : haut. 11 cm larg. 13 cm

Matériaux : bois

Description : voir T01011.

Auteure : Odile Mauftras

US 1038

Espace : 33

Type : chevron

Sous : /
Postérieur à : 1011. 1041
Fait : T01011
Dimensions : diam. 13 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1039

Espace : 33
Type : arbalétrier
Sous : /
Postérieur à : 1035
Fait : T01011
Dimensions : long. 325 cm larg. 13 cm haut. 16,5 cm
Matériaux : bois
Description : pièce de bois équarrie, rajoutée en sous œuvre au centre de la toiture pour soutenir la panne faitière. Voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1040

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001. 1041
Fait : T01011
Dimensions : diam. 13 cm
Matériaux : bois
Description : pièce de bois équarrie, rajoutée en sous œuvre au centre de la toiture pour soutenir la panne faitière. Voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1041

Espace : 33
Type : panne
Antérieur à : 1035. 1036. 1037. 1038. 1040
Postérieur à : 1002. 1007
Fait : T01011
Dimensions : long. 377 cm dans l'œuvre haut. 13,5 cm larg. 12 cm
Matériaux : bois
Description : panne du versant nord de la toiture, à mi-pente, à l'est de la lucarne. Voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1042

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001
Fait : T01011
Dimensions : haut. 11,5 cm larg. 13,5 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1043

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001

Fait : T01011
Dimensions : haut. 12 cm larg. 16 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1044

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001
Fait : T01011
Dimensions : diam. 16 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1045

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001
Fait : T01011
Dimensions : haut. 12 cm larg. 17 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1046

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001
Fait : T01011
Dimensions : haut. 12 cm larg. 13 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1047

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001. 1050
Fait : T01011
Dimensions : haut. 13 cm larg. 13 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1048

Espace : 33
Type : chevron
Sous : /
Postérieur à : 1001
Fait : T01011
Dimensions : haut. 12 cm larg. 13 cm
Matériaux : bois
Description : voir T01011.
Auteure : Odile Mauftras

US 1049

Espace : 33

Type : chevron

Sous : /

Postérieur à : 1001. 1050

Fait : PL1051

Fait : T01011

Dimensions : diam. 12 cm

Matériaux : bois

Description : voir T01011.

Auteure : Odile Maufras

US 1050

Espace : 33

Type : panne

Antérieur à : 1042. 1043. 1044. 1045. 1046. 1047. 1048. 1049

Postérieur à : 1002. 1007

Fait : T01011

Dimensions : long. 518 cm dans l'œuvre haut.11,5 cm larg. 16 cm

Matériaux : bois

Description : panne du versant nord de la toiture, à mi-pente, à l'est de la lucarne. Voir T01011.

Documents : CAp02

Photos : 15

Auteure : Odile Maufras

US 1051

Espace : 23, 33

Type : solive

Sous : /

Postérieur à : /

Fait : PL1051

Dimensions : haut. 18 cm

Description : voir T01011.

Documents : CAp07

Auteure : Odile Maufras

PL1051

Espace : 23, 33

Composition :

- 1051 : solive
- 1052 : solive

Commentaire. Plafond de la pièce 23 qui sert de plancher au grenier 33. Le plafond est en plâtre sur lattis, très simple, formant en sous-œuvre une surface plane uniforme qui s'étend entre les murs de la pièce. Il n'y a pas de corniche moulurée pour souligner les angles. La charpente du plancher n'a été observée que ponctuellement. D'une part au sud-est de la pièce 23 où un pan du plafond s'est effondré, montrant une solive de 18 cm de haut (1051) positionnée du nord au sud et reposant manifestement sur l'arase sommitale des murs de façade. La poutre est largement vermoulue en surface. A l'ouest de l'espace, contre le mur pignon MR1007, une autre poutre, 1052, est en position analogue. Les deux tiers méridionaux de sa longueur n'ont pas été recouverts par un plafond. C'est la partie qui se trouve dans l'espace de l'escalier. C'est une solive du calibre de la précédente. Elle est mieux conservée.

Documents : CAp01, CAp02, CAp07

Photos : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Auteure : Odile Maufras

US 1052

Espace : 23, 33

Type : solive

Sous : /

Postérieur à : /

Fait : PL1051

Dimensions : haut. 17,5 cm larg. 18 cm

Inclusions : adobes

Description : voir T01011.

Auteure : Odile Maufras

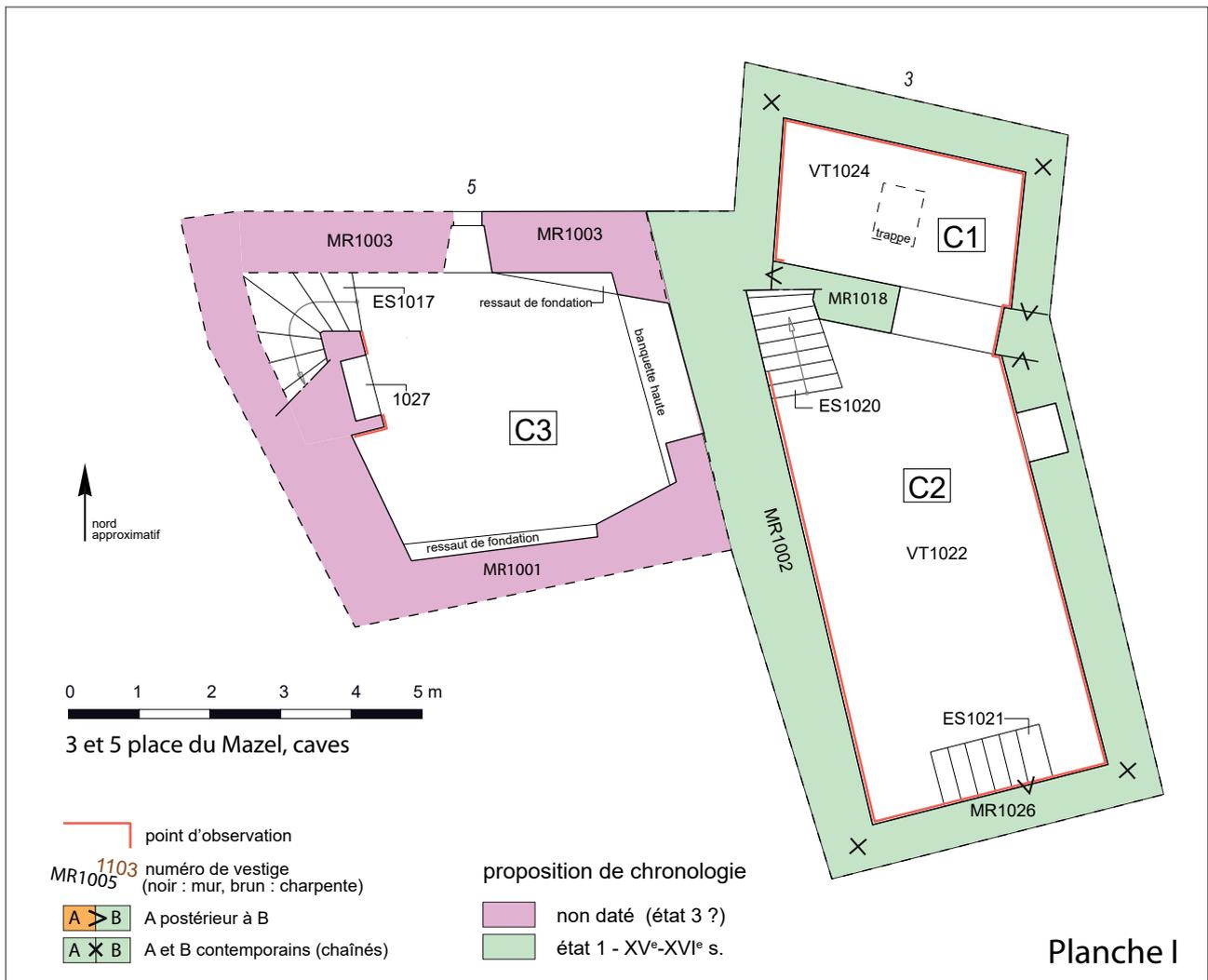
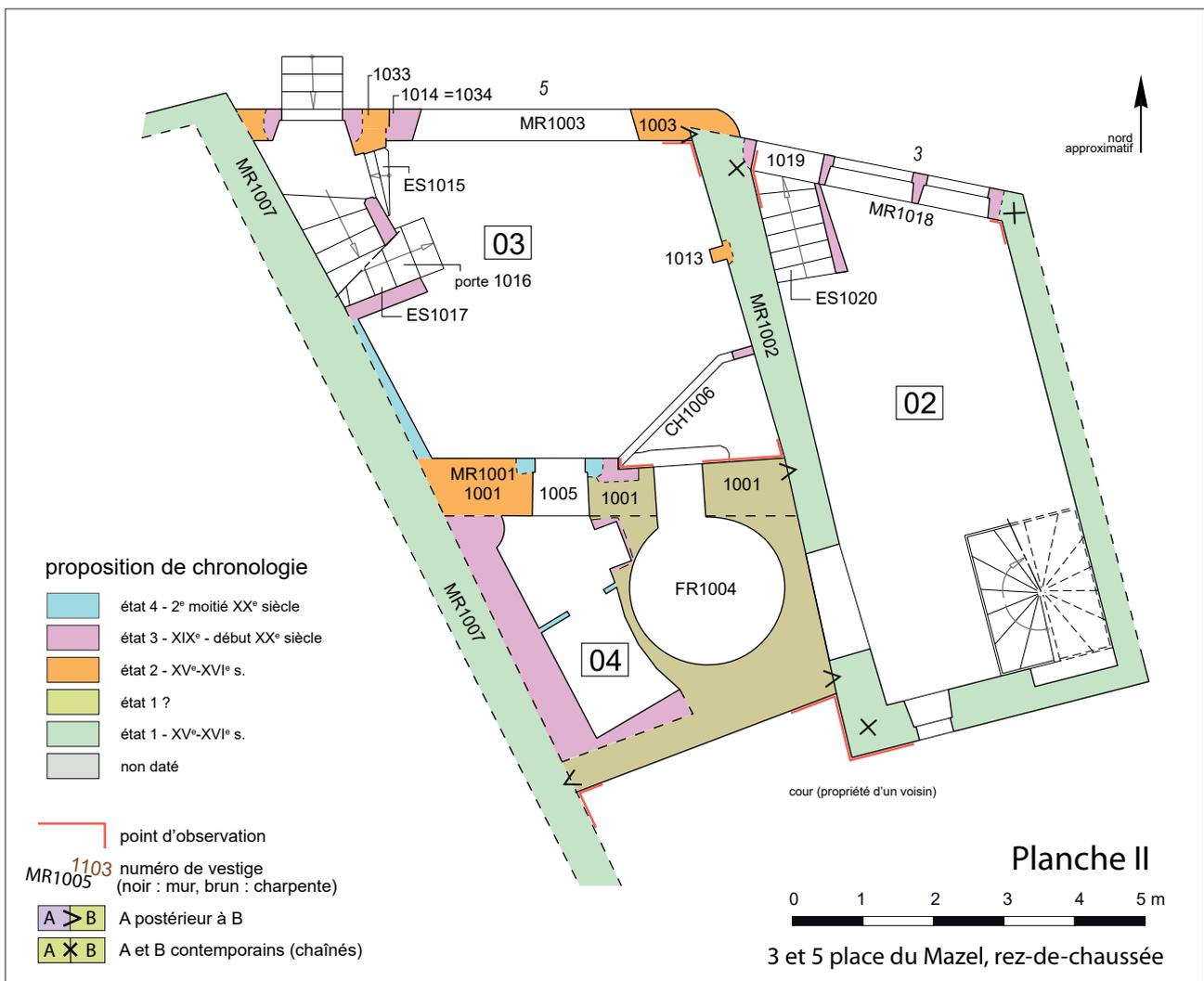


Planche I.

Niveau des caves des maisons du 3 (à l'est) et du 5 (à l'ouest) place du Mazel, avec numérotation des espaces, numérotation des éléments architecturaux enregistrés, localisation des points d'observation et relations de chronologie relative constatées.

Dessin O. Maufas sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

**Planche II.**

Rez-de-chaussée des maisons du 3 (à l'est) et du 5 (à l'ouest) place du Mazel, avec numérotation des espaces, numérotation des éléments architecturaux enregistrés, localisation des points d'observation et relations de chronologie relative constatées.

Dessin O. Maufas sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

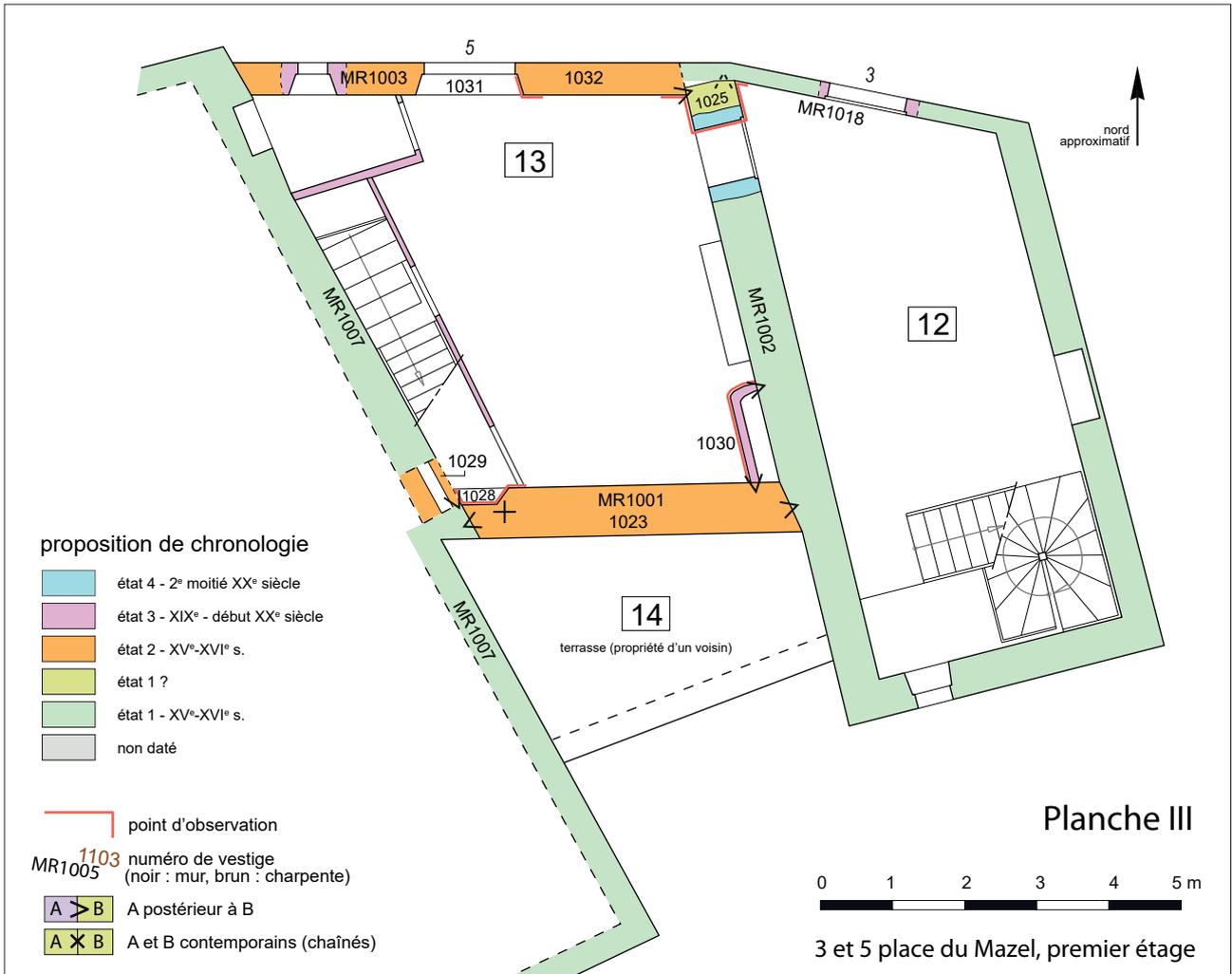
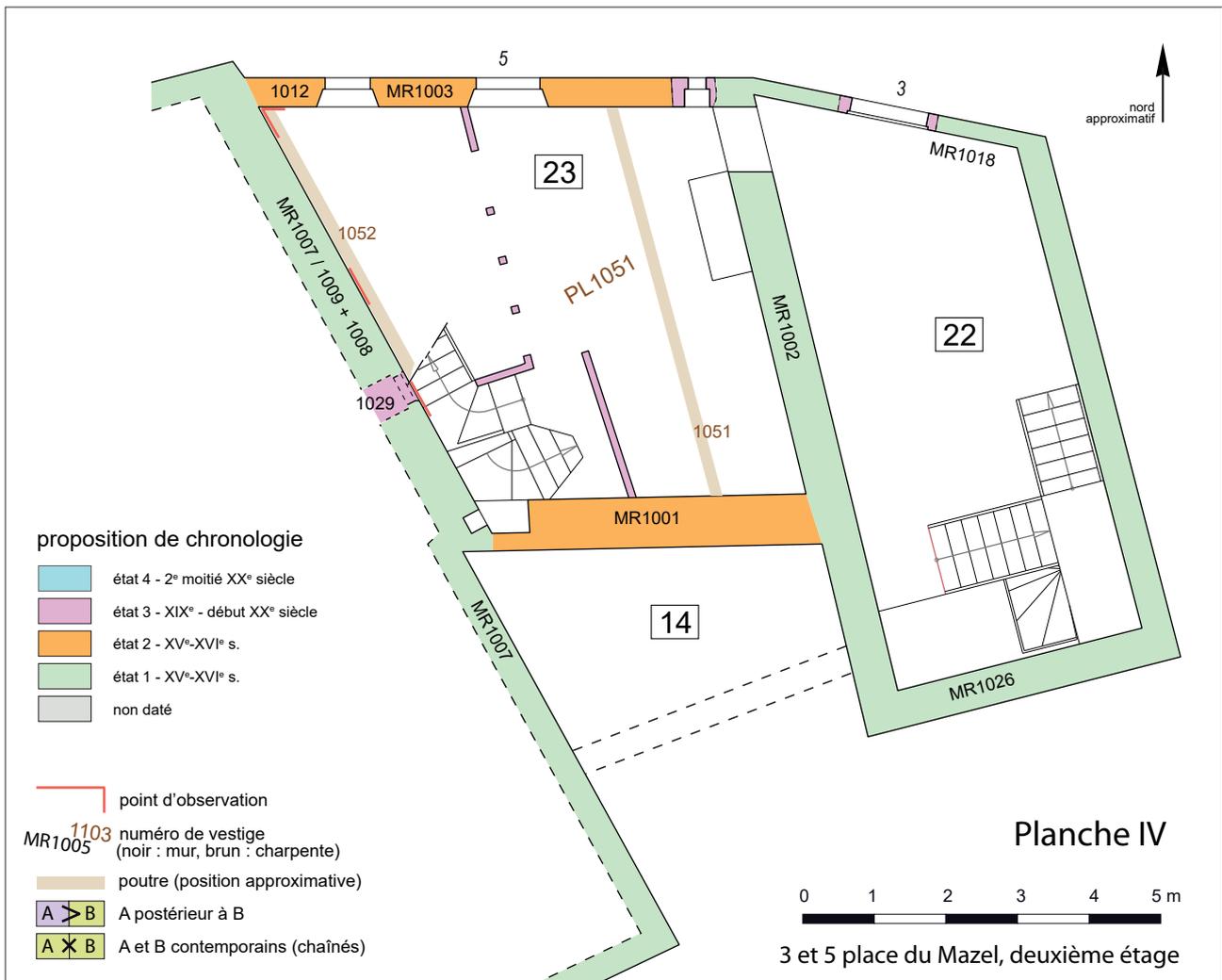


Planche III.

Premier étage des maisons du 3 (à l'est) et du 5 (à l'ouest) place du Mazel, avec numérotation des espaces, numérotation des éléments architecturaux enregistrés, localisation des points d'observation et relations de chronologie relative constatées.

Dessin O. Maufra sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

**Planche IV.**

Deuxième étage des maisons du 3 (à l'est) et du 5 (à l'ouest) place du Mazel, avec numérotation des espaces, numérotation des éléments architecturaux enregistrés, localisation des points d'observation et relations de chronologie relative constatées.

Dessin O. Maufrais sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

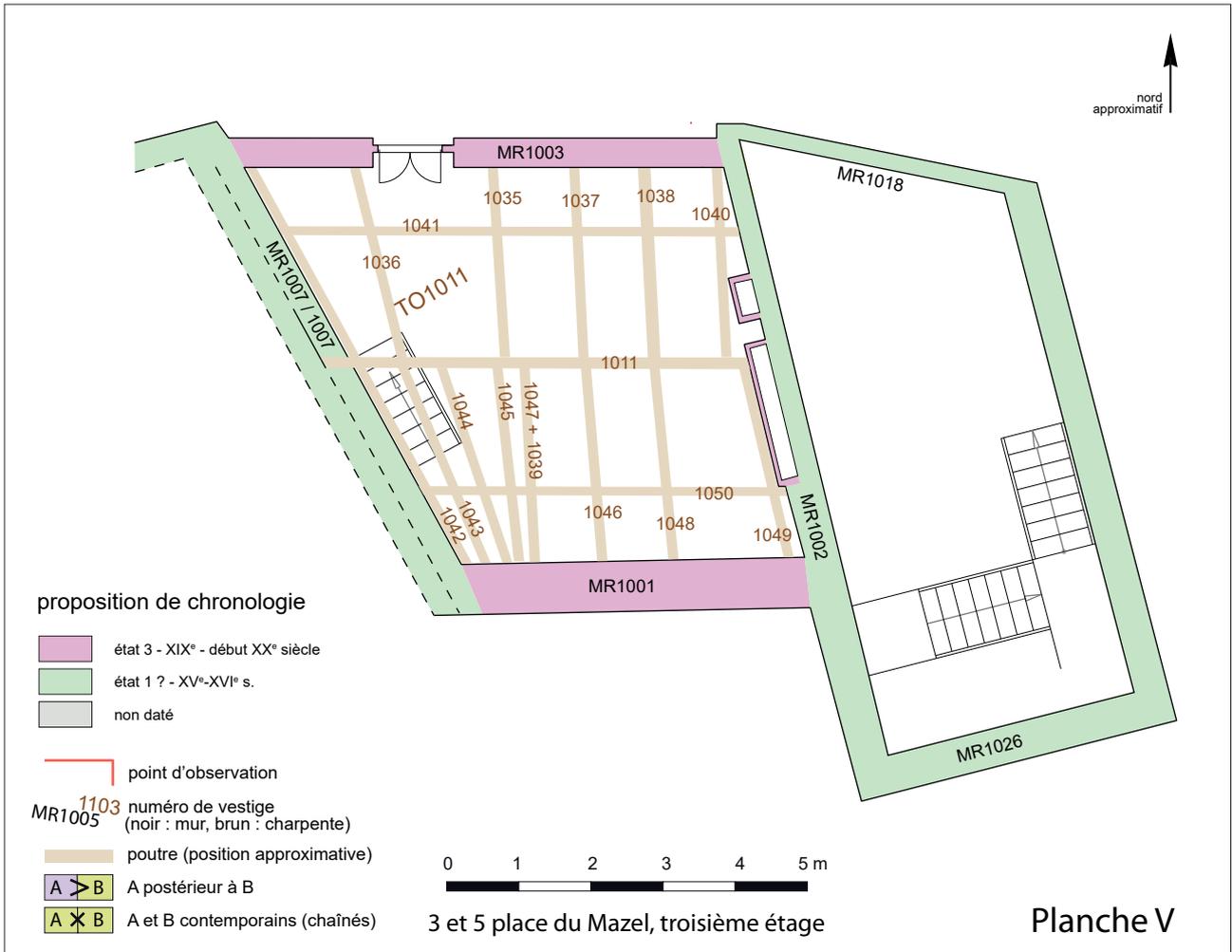


Planche V.

Troisième étage (niveau des combles) des maisons du 3 (à l'est) et du 5 (à l'ouest) place du Mazel, avec numérotation des espaces, numérotation des éléments architecturaux enregistrés, localisation des points d'observation et relations de chronologie relative constatées.

Dessin O. Maufrais sur fond de plan H. Brouillet, architecte.

2. Inventaire des prélèvements

Extraction de la base de données Syslat.

Seuls des prélèvements dendrochronologiques ont été réalisés. Ils ont été fait par Frédéric Guibal de Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (3 place Victor Hugo, 13003 Marseille) qui conserve les prélèvements dans son laboratoire le temps de l'étude et ensuite. Les résultats sont attachés à la documentation de l'opération remise au SRA

Les prélèvements sont enregistrés avec un numéro individuel codé comme suit : PRL-numéro de l'unité stratigraphique prélevée - numéro du prélèvement dans l'unité stratigraphique.

La localisation des pièces de bois sur lesquelles les prélèvements ont été faits sont présentées tsur les planches IV et V en fin d'inventaire des vestiges archéologiques.

PRL-1011-1

US : 1011

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM16 dans sa numérotation.

PRL-1035-1

US : 1035

Fait : T01011

Localisation : au centre de la pièce de bois.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM01 dans sa numérotation.

PRL-1036-1

US : 1036

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM02 dans sa numérotation.

PRL-1037-1

US : 1037

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM03 dans sa numérotation.

PRL-1038-1

US : 1038

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM04 dans sa numérotation.

PRL-1039-1

US : 1039

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM10 dans sa numérotation.

PRL-1040-1

US : 1040

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM05 dans sa numérotation.

PRL-1041-1

US : 1041

Fait : T01011

Localisation : au centre de la pièce de bois.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM06 dans sa numérotation.

PRL-1042-1

US : 1042

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM07 dans sa numérotation.

PRL-1043-1

US : 1043

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM08 dans sa numérotation.

PRL-1044-1

US : 1044

Fait : T01011

Localisation : au centre du chevron.

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.

Enregistrée MM09 dans sa numérotation.

PRL-1045-1

US : 1045

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM11 dans sa numérotation.

PRL-1046-1

US : 1046

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM12 dans sa numérotation.

PRL-1048-1

US : 1048

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM13 dans sa numérotation.

PRL-1050-1

US : 1050

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM14 dans sa numérotation.

PRL-1050-2

US : 1050

Fait : T01011

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM15 dans sa numérotation.

PRL-1051-1

US : 1051

Secteur : 23

Fait : PL1051

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM18 dans sa numérotation.

PRL-1052-1

US : 1052

Fait : PL1051

Forme du prélèvement : carotte

Remarques : Carotte réalisée et conservée par F. Guibal.
Enregistrée MM17 dans sa numérotation.

3. Inventaire des photographies

NB : tous les clichés existent en format numérique uniquement.

Photographie 1

Espace : 02

Sujet. Le rez-de-chaussée de la maison du 3 place Mazel. Au fond de la pièce, le mur MR1026

Vestiges : 1026, MR1026

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 2

Espace : 02

Sujet. La partie haute du rez-de-chaussée de la maison du 3 place Mazel et son plafond.

Vestiges : 1026, MR1026

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 3

Espace : 02

Sujet. Maison du 3 place Mazel : deuxième étage et ses charpentes de plancher, de plafond et de toiture largement endommagées.

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 4

Espace : 02

Sujet. Le rez-de-chaussée de la maison du 3 place Mazel. Au fond de la pièce, le mur MR1026

Vestiges : 1026, MR1026

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 5

Espace : 02

Sujet. La partie haute du rez-de-chaussée de la maison du 3 place Mazel et son plafond.

Vestiges : 1026, MR1026

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 6

Sujet. Façade septentrionale sur rue de la maison du 3 place Mazel.

Vestiges : 1018, MR1018

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 7

Sujet. Façade septentrionale sur rue de la maison du 5 place Mazel.

Vestiges : 1003, MR1003, 1031

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 8

Sujet. Les façades septentrionales sur rue des maisons du 3 et du 5 place Mazel : détails des étages et vue d'ensemble.

Vestiges : 1003, MR1003, 1018, MR1018, 1019, 1031

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 9

Sujet. Les façades septentrionales sur rue des maisons du 3 et du 5 place Mazel : détails des étages et vue d'ensemble.

Vestiges : 1003, MR1003, 1018, MR1018, 1019, 1031

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 10

Espace : 03

Sujet. Frédéric Chandevau au décroûtage du four de la maison du 5 place Mazel, rez-de-chaussée.

Vestiges : 1001, MR1001, 1004, FR1004, 1006, CH1006

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 11

Espace : 33

Sujet. Sommet du pignon MR1007 de la maison du 5 place du Mazel, mitoyen avec la maison du 7.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 1042, PL1051, 1052

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 12

Espace : 33

Sujet. Sommet du pignon MR1007 de la maison du 5 place du Mazel, mitoyen avec la maison du 7.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 1042, PL1051, 1052

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 13

Espace : 33

Sujet. Sommet du pignon MR1007 de la maison du 5 place du Mazel, mitoyen avec la maison du 7.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 1042, PL1051, 1052

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 14

Espace : 33

Sujet. Sommet du pignon MR1007 de la maison du 5 place du Mazel. Détail du faîtage où l'on voit le ressaut au sommet du mur ou son appui contre le mur de la maison voisine (7 place du Mazel).

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 1042, PL1051, 1052

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 15

Espace : 33

Sujet. La toiture TO1011 de la maison du 5 place du Mazel, partie occidentale.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 11035, 1037, 1038, 1042, 1043, 1044, 1047, 1049, 1050, PL1051, 1052

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 16

Espace : 33

Sujet. La toiture TO1011 de la maison du 5 place du Mazel, partie orientale.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 11035, 1038, 1040, 1048, 1049, PL1051

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 17

Espace : 33

Sujet. La toiture TO1011 de la maison du 5 place du Mazel, détail de l'appui de la charpente sur le mur pignon oriental MR1002.

Vestiges : 1007, MR1007, 1011, TO1011, 11035, 1038, 1040, 1048, 1049, PL1051

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 18

Espace : 33

Sujet. Détail de la lucarne et de la charpente de la toiture TO1011 dans l'angle nord-ouest de la maison du 5 place du Mazel.

Vestiges : TO1011, 1035, 1036

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 19

Espace : 23, 33

Sujet. L'échelle de meunier non enregistrée, de circulation entre le 2e étage de maison du 5 place du Mazel (espace 23) et le grenier (espace 33). Détails de la maçonnerie du mur MR1007 contre lequel l'escalier de bois s'appuie, au niveau du 2e étage.

Vestiges : 1007, MR1007, 1010

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 20

Espace : 23, 33

Sujet. Vue d'ensemble du mur pignon MR1007 au 2e étage de la maison du 5 place du Mazel.

Vestiges : MR1003, MR1007, 1008, 1009, 1012

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 21

Espace : 23, 33

Sujet. Détail des maçonneries superposées au sommet du 2e étage du mur pignon MR1007 de la maison du 5 place du Mazel. US 1009 à la base du sondage, US 1008 au-dessus.

Vestiges : MR1003, MR1007, 1008, 1009, 1012

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 22

Espace : 23, 33

Sujet. Détail de l'angle du mur pignon MR1007 / US 1009 (à gauche) et de la façade MR1003 / US 1012 (à droite) au 2e étage du 5 place du Mazel. US 1009 à la base du sondage, US 1008 au-dessus. On observe l'appui du second, MR1003, sur le premier (MR10077).

Vestiges : MR1003, MR1007, 1008, 1009, 1012

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 23

Espace : 03

Sujet. Détail de la cheminée CH1004 ouvrant sur le mur MR1001, entre le mur pignon MR1002 (à gauche) et la porte 1005 (à droite).

Vestiges : MR1001, 1002, MR1002, 1004, FR1004, 1005, 1006, CH1006

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 24

Espace : 03

Sujet. Détail de l'appui du mur MR1001, à l'endroit où il sert de façade au four FR1004, contre le mur pignon MR1002, au rez-de-chaussée de la maison du 5 place Mazel.

Vestiges : 1001, MR1001, 1002, MR1002, 1004, FR1004

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 25

Espace : 03

Sujet. Détail de l'angle du mur MR1001 (à droite), à l'endroit où il sert de façade au four FR1004, et du mur pignon MR1002 (à gauche), au rez-de-chaussée de la maison du 5 place Mazel. On note la noirceur (mais pas de suie) de l'appareil mur MR1002 contre lequel une cheminée a été adossée (un premier état de la cheminée CH1006 ?) et l'appareil beaucoup plus propre du mur MR1001 (enduit au moment du fonctionnement de la cheminée ?).

Vestiges : 1001, MR1001, 1002, MR1002

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 26

Espace : 03

Sujet. Détail de l'entrée la cheminée CH1004 ouvrant sur le mur MR1001 et de l'appareil du mur adapté à l'ouverture.

Vestiges : MR1001, 1004, FR1004

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 27

Espace : 03

Sujet. Détail de l'entrée la cheminée CH1004 en moellons taillés de granite.

Vestiges : MR1001, 1004, FR1004

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 28

Espace : 03

Sujet. Détail de l'insertion du linteau de la cheminée CH1006 dans le mur MR1001 (extrémité sud-ouest du linteau).

Vestiges : 1001, MR1001, 1006, CH1006

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 29

Espace : 03

Sujet. Détail de l'insertion du linteau de la cheminée CH1006 et du piédroit oriental de la porte 1005 dans le mur MR1001 (extrémité sud-ouest du linteau).

Vestiges : 1001, MR1001, 1005, 1006, CH1006

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 30

Espace : 03

Sujet. Détail de l'insertion du linteau de la cheminée CH1006 dans le mur MR1001 (extrémité sud-ouest du linteau), entre l'entrée du four FR1004 et la porte 1005.

Vestiges : 1001, MR1001, 1004, FR1004, 1005, 1006, CH1006

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 31

Espace : 03

Sujet. La porte 1005 dans le mur MR1001.

Vestiges : 1001, MR1001, 1005

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 32

Espace : 03

Sujet. Détail de l'angle du mur MR1002 (à droite) et du pilier 1003 du mur de façade MR1003 (à gauche) au rez-de-chaussée du 5 place Mazel.

Vestiges : 1002, MR1002, 1003, MR1003

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 33

Espace : 03

Sujet. Détail de l'angle du mur MR1002 (à droite) et du pilier 1003 du mur de façade MR1003 (à gauche) au rez-de-chaussée du 5 place Mazel. Où l'on constate l'appui du pilier de façade contre le pignon.

Vestiges : 1002, MR1002, 1003, MR1003

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud

Photographie 34

Espace : 03

Sujet. Détail de la maçonnerie du mur MR1002 au rez-de-chaussée du 5 place Mazel.

Vestiges : 1002, MR1002

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 35

Espace : 03

Sujet. Détail de la maçonnerie du mur MR1002 au rez-de-chaussée du 5 place Mazel.

Vestiges : 1002, MR1002

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 36

Espace : 03

Sujet. Détail de la console 1013 au rez-de-chaussée, au sommet du mur MR1002 : probable ancien support de plafond.

Vestiges : MR1002, 1013

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 37

Espace : 03

Sujet. Détail du pilier occidentale 1014 de support de la façade MR1003 et de la porte d'accès à l'escalier ES1015.

Vestiges : MR1003, 1014, ES1015

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis l'est

Photographie 38

Espace : 03

Sujet. Détail du pilier occidental 1014 de support de la façade MR1003 et de la porte d'accès à l'escalier ES1015.

Vestiges : MR1003, 1014, ES1015

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud

Photographie 39

Espace : 03

Sujet. Détail de la porte d'accès à l'escalier ES1015, au rez-de-chaussée, depuis la pièce 03. On note, à gauche, que le pan de mur d'échiffre est percé par une autre baie, 1016, dont on voit une partie du piédroit septentrional. Il s'agit de porte d'accès à l'escalier de la cave.

Vestiges : MR1003, 1014, ES1015, 1016

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis l'est

Photographie 40

Espace : 03

Sujet. La porte 1016 d'accès à l'escalier ES1017 d'accès à la cave.

Vestiges : 1014, ES1015, 1016

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis l'est

Photographie 41

Espace : C3

Sujet. La porte 1016 d'accès à l'escalier ES1017 de la cave C3, percée dans le mur d'échiffre de l'escalier ES1015.

Vestiges : 1016

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud

Photographie 42

Espace : 03

Sujet. Détail du piédroit porte 1016 d'accès à la cave C3.

Vestiges : 1016

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 43

Espace : C3

Sujet. Les dernières marches de la révolution de l'escalier ES1017, de la cave C3 à la pièce 03.

Vestiges : 1017, ES1017

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 44

Espace : C2

Sujet. Vue d'ensemble de la cave C2. Au fond (au sud), le premier escalier ES1021 d'accès adossé au mur MR1026 : US 1023.

Vestiges : MR1001, 1021, ES1021, 1022, VT1022, 1023

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 45

Espace : C2

Sujet. Le premier escalier ES1021 de la cave C2, maison 3 place Mazel.

Vestiges : 1021, ES1021, 1022, VT1022, 1023, 1026, MR1026

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 46

Espace : C2

Sujet. La voûte VT1022 de la cave C2, maison 3 place Mazel.

Vestiges : 1022, ES1022

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 47

Espace : C2

Sujet. Maison du 3 place Mazel, le mur de façade MR1018 au niveau de la cave où il fait office de cloison.

Vestiges : 1002, MR1002, 1018, MR1018, 1019, 1020, ES1020, 1022, ES1022

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 48

Espace : C2

Sujet. Détail de la maçonnerie et des appuis dans l'angle nord-ouest de la maison du 3 place Mazel, au sommet de la cave et au rez-de-chaussée.

Vestiges : 1002, MR1002, 1018, MR1018, 1019, 1020, ES1020, 1022, ES1022

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 49

Espace : C2

Sujet. Détail d'une trace blanche de chaux qui n'est pas une porte bouchée mais des vestiges d'enduit et de scellement.

Vestiges : 1002, MR1002

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 50

Espace : C2

Sujet. L'escalier ES1021 d'accès à la cave C2 depuis la rue.

Vestiges : 1002, MR1002, 1018, MR1018, 1019, 1021, ES1021, 1022, VT1022

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 51

Espace : C1

Sujet. La voûte VT1024 de la cave C1, maison du 3 place Mazel. Moitié occidentale de la voûte.

Vestiges : 1002, MR1002, 1024, VT1024

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 52

Espace : C1

Sujet. La voûte VT1024 de la cave C1, maison du 3 place Mazel. Moitié orientale de la voûte.

Vestiges : 1024, VT1024

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 53

Espace : C1

Sujet. La moitié orientale de la cave C1.

Vestiges : 1024, VT1024

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 54

Espace : C1

Sujet. La jonction des parties orientale (en haut) et occidentale (en bas du cliché) de la voûte VT1024 de la cave C1.

Vestiges : 1024, VT1024

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 55

Espace : C1

Sujet. L'extrémité occidentale de la cave C1 et son épais remblai.

Vestiges : 1002, MR1002, 1024, VT1024

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 56

Espace : C3

Sujet. Les premières marches de l'unique révolution de l'escalier ES1017, maison du 5 place Mazel, entre la cave C3 et le rez-de-chaussée 03.

Vestiges : 1017, ES1017
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 57

Espace : C3
 Sujet. Les 6 premières marches de l'unique révolution de l'escalier ES1017, vues du dessus.
 Vestiges : 1017, ES1017
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 58

Espace : C3
 Sujet. Détail du noyau de l'escalier ES1017.
 Vestiges : 1017, ES1017
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le nord

Photographie 59

Espace : C3
 Sujet. La paroi occidentale de la cave C3 avec le mur d'échiffre de l'escalier ES1017 percé d'une niche.
 Vestiges : 1017, ES1017
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 60

Espace : C3
 Sujet. La cave C3, vue d'ensemble de la partie méridionale et de la voûte, l'ensemble enduit.
 Vestiges : MR1001
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le nord

Photographie 61

Espace : C3
 Sujet. La cave C3, vue de la partie orientale et de la voûte, l'ensemble enduit.
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 62

Espace : C3
 Sujet. La cave C3, vue de la partie nord et de la voûte, l'ensemble enduit.
 Vestiges : MR1003
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 63

Espace : C3
 Sujet. Détail du parement du mur d'échiffre de l'escalier ES1017 à la base, dans la cave.
 Vestiges : ES1017
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 64

Sujet. L'ancienne porte 1033 dans la façade MR1001 de la maison du 5 place du Mazel.
 Vestiges : MR1003, 1033
 Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau
 Cliché pris depuis le nord

Photographie 65

Sujet. La façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel.
 Vestiges : 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 66

Sujet. Détail de la partie basse de la façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel.
 Vestiges : 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 67

Sujet. Détail de la porte au rez-de-chaussée de la façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel.
 Vestiges : 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 68

Sujet. Détail des fenestrons du 1er et du 2e étage, à l'ouest de la façade MR1026 de la maison du 3 place du Mazel.
 Vestiges : 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 69

Sujet. Détail du fenestron percé au rez-de-chaussée de la façade arrière MR1026 de la maison du 3 place du Mazel.
 Vestiges : 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud

Photographie 70
 Sujet. Détail du mur arrière de la maison du 5 place du Mazel, fermant le four FR1004 au sud, aujourd'hui conservé uniquement au rez-de-chaussée, formant autrefois façade dans les étages.
 Vestiges : FR1004
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 71

Espace : 02, 04
 Sujet. Détail de la jonction des maisons du 5 place du Mazel (à gauche) et du 3 place du Mazel (à droite) en façade arrière.
 Vestiges : FR1004, 1026, MR1026
 Auteur(e)(s) : Odile Maufras
 Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 72

Espace : 13, 23
 Sujet. Face méridionale du mur de renfend MR1001 au premier et au 2e étage.
 Vestiges : MR1001

*Auteur(e)(s) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 73

Sujet. Face orientale du mur MR1007 au sud de la parcelle, au-delà de la maison du 5 place du Mazel, cloisonnant la parcelle voisine de l'ouest.

Vestiges : MR1007

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 74

Espace : 13

Sujet. Les sondages dans l'angle sud-ouest de la maison du 5 place du Mazel, espace 13 du premier étage, sous l'escalier ES1015. Vue d'ensemble.

Vestiges : MR1001, MR1007, 1023, 1028, 1029

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 75

Espace : 13

Sujet. Détail des murs dans l'angle sud-ouest de la maison du 5 place du Mazel, espace 13 du premier étage, sous l'escalier ES1015. A gauche le mur MR1001 / US 1023 évidé par le percement de la niche 1028 et dont les moellons de chaînage à droite (à l'ouest) s'adossent au mur antérieur MR1007 / US 1029 (à droite).

Vestiges : MR1001, MR1007, 1023, 1028, 1029

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 76

Espace : 13

Sujet. Détail des murs dans l'angle sud-ouest de la maison du 5 place du Mazel, espace 13 du premier étage, sous l'escalier ES1015. A gauche le mur MR1001 / US 1023 évidé par le percement de la niche 1028 et dont les moellons de chaînage à droite (à l'ouest) s'adossent au mur antérieur MR1007 / US 1029 (à droite). L'appui est masqué par la mire sur le cliché 76 et bien apparent sur le cliché 76a.

Vestiges : MR1001, MR1007, 1023, 1028, 1029

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 77

Espace : 13

Sujet. Détail de l'appui du mur MR1001 / US 1023 contre le mur antérieur MR1007 / US 1029 (à droite). Le mur MR1001 est ici « amaigri » : recoupé par la niche 1028 creusée dans son épaisseur.

Vestiges : MR1001, MR1007, 1023, 1028, 1029

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 78

Espace : 13

Sujet. Détail de la maçonnerie 1023 du mur MR1001 au premier étage, à l'emplacement où le mur est creusé par la niche 1028. On observe la liaison continue des petits moellons dans l'angle de la niche, adossées à un gros moellon de chaînage. On note que le chaînage est légèrement en retrait du mur MR1007 sur lequel le

mur MR1001 s'adosse (appuis hors du cliché à droite) et qu'il y a un blocage entre les deux murs au niveau des deux assises dégagées de la chine de tête.

Vestiges : MR1001, MR1007, 1023, 1028, 1029

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 79

Espace : 13

Sujet. Vues d'ensemble et de détail de l'appui de la hotte 1030 de la cheminée CH1006 contre l'angle des murs MR1002 (à gauche) et MR1001 / US 1023 (à droite).

Vestiges : MR1001, MR1002, CH1006, 1023, 1030

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 80

Espace : 13

Sujet. Détail de l'appui de la hotte 1030 de la cheminée CH1006 (à gauche), au premier étage, contre l'enduit du mur MR1001 / US 1023 (à droite).

Vestiges : MR1001, CH1006, 1023, 1030

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 81

Espace : 13

Sujet. Détail de l'appui de la hotte 1030 de la cheminée CH1006 (à droite), au premier étage, contre le mur MR1002 (à gauche).

Vestiges : MR1002, CH1006, 1023, 1030

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 82

Espace : 12

Sujet. Détail de l'angle des murs MR1002 / US 1025 (à gauche) et MR1018 (à droite), pris du premier étage de la maison du 3 place Mazel.

Vestiges : MR1002, 1018, MR1018, 1025

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 83

Espace : 13

Sujet. Détail de l'angle des murs MR1003 / US 1032 (à gauche) et MR1002 / US 1025 (à droite), pris du premier étage de la maison du 5 place Mazel.

Vestiges : MR1002, MR1003, 1025, 1032

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 84

Espace : 13

Sujet. La liaison de l'encadrement de la fenêtre 1031 dans la maçonnerie du mur MR1003 / US 1032 au premier étage. Les deux parties sont synchrones.

Vestiges : MR1003, 1031, 1032

Auteur(e)(s) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 85

Espace : 13

Sujet. Détail de la moulure à la base du montant occidentale de la fenêtre 1031 (façade MR1003, premier étage).

Vestiges : MR1003, 1031

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 86

Espace : 13

Sujet. Vue d'ensemble et de détail de la fenêtre 1031 au premier étage de la façade MR1003.

Vestiges : MR1003, 1031

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 87

Espace : 13

Sujet. Détail du linteau de la fenêtre 1031 et de la trace du meneau arraché, au centre.

Vestiges : MR1003, 1031

Auteur(e)(s) : Frédéric Chandevau

Cliché pris depuis le nord

Photographie 88

Espace : 14, 24

Sujet. Le mur MR1007, face orientale aux premier et deuxième étage de la maison du 5 rue du Mazel, volume méridional, sur le four. Ou l'on perçoit les encrages des charpentes et les enduits des pièces qui existaient autrefois à cet endroit.

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 89

Sujet. L'entrée orientale de la place du Mazel, avec les maisons du 3 et du 5 à gauche en arrière-plan.

Vestiges : MR1003, MR1018

Auteur(e)(s) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est



001.JPG



001a.JPG



002.JPG



002a.JPG



003.JPG



003a.JPG



004.JPG



005.JPG



006.JPG



006a.JPG



007.JPG



007a.JPG



007b.JPG



008.JPG



008a.JPG



009.JPG



009a.JPG



010.JPG



010a.JPG



010b.JPG



011.JPG



012.JPG



013.JPG



014.JPG



014a.JPG



015.JPG



015a.JPG



016.JPG



017.JPG



017a.JPG



018.JPG



018A.JPG



018B.JPG



019.JPG



019A.JPG



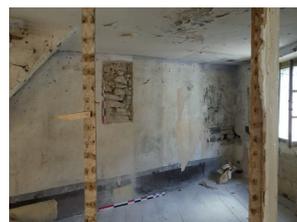
019B.JPG



019C.JPG



019D.JPG



020.JPG



020a.JPG



021.JPG



021a.JPG



022.JPG



022a.JPG



022b.JPG



023.JPG



023a.JPG



024.JPG



024a.JPG



025.JPG



025a.JPG



026.JPG



026a.JPG



027.JPG



027a.JPG



027b.JPG



028.JPG



028a.JPG



028b.JPG



029.JPG



029a.JPG



029b.JPG



029c.JPG



030.JPG



030a.JPG



031.JPG



031a.JPG



032.JPG



032a.JPG



032b.JPG



033.JPG



033a.JPG



034.JPG



034a.JPG



034b.JPG



034c.JPG



035.JPG



035a.JPG



036.JPG



036a.JPG



036c.JPG



036d.JPG



037.JPG



037a.JPG



038.JPG



038a.JPG



038b.JPG



039.JPG



039a.JPG



039b.JPG



039c.JPG



039d.JPG



040.JPG



040a.JPG



040b.JPG



041.JPG



041a.JPG



041b.JPG



042.JPG



042a.JPG



042b.JPG



043.JPG



043a.JPG



043b.JPG



044.JPG



044a.JPG



045.JPG



045a.JPG



046.JPG



046a.JPG



047.JPG



048.JPG



048a.JPG



048b.JPG



048c.JPG



049.JPG



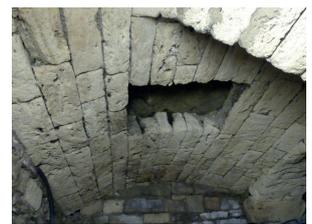
050.JPG



051.JPG



051a.JPG



052.JPG



052a.JPG



053.JPG



053a.JPG



054.JPG



055.JPG



056.JPG



056.JPG



056a.JPG



056b.JPG



057.JPG



057a.JPG



057b.JPG



058.JPG



059.JPG



059a.JPG



059b.JPG



060.JPG



060a.JPG



061.JPG



061a.JPG



062.JPG



062a.JPG



063.JPG



063a.JPG



064.JPG



064a.JPG



064b.JPG



064c.JPG



065.JPG



065a.JPG



066.JPG



067.JPG



068.JPG



069.JPG



070.JPG



071.JPG



072.JPG



072a.JPG



072b.JPG



073.JPG



073a.JPG



073b.JPG



074.JPG



075.JPG



075a.JPG



076.JPG



076a.JPG



077.JPG



077a.JPG



077b.JPG



078.JPG



078a.JPG



079.JPG



079a.JPG



079b.JPG



080.JPG



080a.JPG



081.JPG



082.JPG



082a.JPG



082b.JPG



083.JPG



083a.JPG



083b.JPG



083c.JPG



083d.JPG



084.JPG



084a.JPG



084b.JPG



085.JPG



085a.JPG



086.JPG



086a.JPG



087.JPG



087a.JPG



088.JPG



089.JPG

4. Inventaire des documents de terrain

Extraction du fichier « Doc » de la base de données Syslat. Les documents de terrain inventoriés ici ne sont pas les fiches d'US, mais les pages du cahier de notes et croquis (chaque page constituant un document nommé CApX, X étant le numéro de la page) et les relevés sur calque ou minutes (documents nommés MN1 à MNn).

- CAp01

Espace : 33

Type : croquis et notes

Description : Page 1 du cahier de notes. Croquis de l'élévation du mur pignon MR1007 dans sa partie sommitale avec les différents éléments qui le composent. Croquis de coupe partielle.

Vestiges : 1001, MR1003, 1007, MR1007, 1008, 1009, 1010 1011, TO1011, 1012, PL1051, 1052,

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp02

Espace : 33

Type : croquis et notes

Description : Page 2 du cahier de notes. Croquis de la toiture TO1011 et de sa charpente. Numérotation des pièces de bois ayant fait l'objet d'un prélèvement dendrochronologique.

Vestiges : MR1003, MR1007, 1011, TO1011, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1048, 1049, 1050, PL1051

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp03

Espace : 13

Type : croquis et notes

Description : Page 3 du cahier de notes. Croquis de la toiture TO1011 et de sa charpente. Numérotation des pièces de bois ayant fait l'objet d'un prélèvement dendrochronologique.

Vestiges : 1001, MR001, MR1002, MR1007, MR1018, 1023, 1025, 1028, 1029, 1032

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp04

Espace : C1, C2, C3

Type : plan annoté

Description : Page 4 du cahier de notes. Plan des maisons au niveau des caves, annoté des points d'observation, des relations de chronologie relative observées et des numéros d'enregistrement des éléments du bâti.

Vestiges : MR1001, MR1002, 1003, MR1003, MR1007, 1017, ES1017, MR1018, 1020, ES1020, 1021, ES1021, 1022, VT1022, 1024, VT1024, 1026, MR1026, 1027

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Mauftras

- CAp05

Espace : 02, 03, 04

Type : plan annoté

Description : Page 5 du cahier de notes. Plan des maisons au niveau du rez-de-chaussée, annoté des points d'observation, des relations de chronologie relative observées et des numéros d'enregistrement des éléments du bâti.

Vestiges : 1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1007, 1006, CH1006, MR1003, 1013, 1014, 1015, ES1015, 1016, 1017, ES1017, 1018, MR1018, 1019, 1020, ES1020, 1026, MR1026

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteurs : Frédéric Chandevau. Odile Mauftras

- CAp06

Espace : 12, 13

Type : croquis et notes

Description : Page 6 du cahier de notes. Plan des maisons au niveau du premier étage, annoté des points d'observation, des relations de chronologie relative observées et des numéros d'enregistrement des éléments du bâti.

Vestiges : MR1001, MR1002, MR1003, MR1007, 1023, 1025, 1028, 1029, 1031, 1032

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp07

Espace : 22, 23

Type : croquis et notes

Description : Page 7 du cahier de notes. Plan des maisons au niveau du deuxième étage, annoté des points d'observation, des relations de chronologie relative observées et des numéros d'enregistrement des éléments du bâti.

Vestiges : MR1007, 1008, 1009, 1010, 1051, PL1051, 1052

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp08

Espace : 32,323

Type : croquis et notes

Description : Page 8 du cahier de notes. Plan des maisons au niveau des combles, annoté des points d'observation, des relations de chronologie relative observées et des numéros d'enregistrement des éléments du bâti.

Vestiges : MR1002, MR1003, 1007, MR1007

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteure : Odile Mauftras

- CAp09

Espace : C1, C2

Type : croquis et notes

Description : Page 9 du cahier de notes. Croquis et notes relatifs à la liaison des murs des caves C1 et C2 de la maison du 3 place du Mazel.

Vestiges : 1018, MR1018, VT1022

Échelles : .

Support : papier A4

Auteur : Frédéric Chandevau

- CAp10

Espace : C3

Type : croquis et notes

Description : Page 10 du cahier de notes. Croquis et notes relatifs à la cave C3 de la maison du 5 place Mazel.

Vestiges : MR1002

Échelles : .

Support : papier A4

Auteur : Frédéric Chandevau

- CAp11

Espace : C3

Type : croquis et notes

Description : Page 9 du cahier de notes. Croquis de plan et notes relatifs à la cave C3 de la maison du 3 place du Mazel.

Vestiges : MR1002, 1017, 1027

Échelles : /.

Support : papier A4

Auteur : Frédéric Chandevau

- MN1

Type : croquis

Description : Croquis de l'élévation du mur d'écchiffre de l'escalier ES1017 percé par la niche 1027.

Échelles : /

Support : calque polyester A3

Auteur : Frédéric Chandevau

- MN2

Type : croquis

Description : Croquis de l'élévation du mur MR1001 au rez-de-chaussée, entre le mur MR1002 et la porte 1005.

Vestiges : 1001, MR1001, MR1002, 1005, 1006, CH1006

Échelles : /

Support : calque polyester A3

Auteur : Frédéric Chandevau

5. Inventaire des documents remis au SRA

La remise des documents est prévue en septembre 2022, après remise du rapport d'étude dendrochronologique.

DOCUMENTATION

1 cahier à reliure spiralée intitulé « Opération Archéologique 1112324 – Mende (48) 3place du Mazel – Diagnostic 2022 – Documentation de diagnostic archéologique », contenant :

- Les références, codes et mots de passe de l'opération et de la base de données Syslat
- L'inventaire descriptif des vestiges immobiliers (extraction des données de la base Syslat)
- Les fiches d'enregistrement de terrain des US.
- L'inventaire des prélèvements,
- Les résultats de l'étude dendrochronologique.
- La documentation photographique (inventaire des photographies, tirage des clichés au format planche-contact).
- La documentation graphique et manuscrite (inventaire des pages du cahier de terrain et des deux minutes, les pages et les minutes elles-mêmes)
- 1 tirage des 5 plans par niveau compilant la localisation des points d'observation, le numéro des éléments du bâti enregistrés et les relations de chronologie relative.
- Le DVD contenant les données de l'opération sous format numérique.

DOCUMENTATION NUMÉRIQUE

DVD « OA1112324-2022 »

Dossier « **0_OAn°1112324_Administration Inrap** »

Contient les fichiers « DevisDendro-ADAM N°15640-28042022164927.pdf »
« PSI D141332.pdf »

Dossier « **0_OAn°1112324_Administration SRA** »

Contient les fichiers « ARR D141332 MENDE(48) 3 PLACE DU MAZEL.pdf »
« ArrDRO_48_Mende_3_place_du_Mazel.pdf »

Dossier « **OA_n°1112324_Hygiène et sécurité** »

Contient le fichier « PPSPS_Mende-3placeMazel-D141332.doc »

Dossier « **1_OAn°1112324_Doc Aménageur** »

Contient le dossier « Relevés_H.Brouillet-Architecte » avec les plans par étage au format DWG
et les fichiers « DOSSIER PC PROJET.pdf »
« DOSSIER PLANS ETAT ACTUEL.pdf »
« notice PC.pdf »
« volet photos.pdf »

Dossier « **1_OAn°1112324_EtiquettesFichesArchéo** »

Contient les fichiers « Couverture cahier documentaire remis au SRA.ai »
« jaquette CD.ai »

Dossier « **2_OAn°1112324_Doc_scannée** »

Contient les 13 fichiers de scan des 11 pages du cahier de terrain et des deux minutes

Dossier « **2_OAn°1112324_Photos** »

Contient les clichés photographiques au format jpg et la planche-contact qui le représente au format pdf.

Dossier « **3_OAn°1112324_Plans** »

Contient le dossier « emprise_caviar »,

et les fichiers adobe illustrator des plans cadastraux et des plans par niveau de la maison.

Dossier « **4_OAn°1112324_Inventaire** »

Contient les fichiers « Inventaire des documents et relevés graphiques.docx »

« Inventaire des photographies.docx »

« Inventaire des prélèvements.docx »

« Inventaire des vestiges (extraction Syslat).docx »

« Inventaire fichiers numériques remis au SRA.docx » (soit le présent inventaire)

Dossier « **4_OAn°1112324_Syslat_Sauvegardes** »

Contient les fichiers de sauvegarde de la base de donnée Syslat au format sql

et le fichier « Codes_Syslat » pour accéder à la base de donnée

Dossier « **5_OAn°1112324_Rapport Dendro** »

Contient le fichier « RapportDendroMende3Mazel.doc »

Dossier « **6_OAn°1112324_Rapport** »

Contient le fichiers « OAn°1112324_RFO.pdf »

et les fichiers de texte et d'illustration constituant les éléments du rapport, répartis par section

Fichiers hors dossiers :

« 4_OAn°1112324_Codes_Syslat_SRA_Inrap.docx »

« 6_OAn°1112324_Notice .docx » en vue de sa parution dans le BSR.